

# *futuribles*

*analyse et prospective*

Éducation et formation en France

---

L'après-apartheid  
en Afrique du Sud

---

Le retard, un refrain français

---

## UN AMER REFRAIN !

Amer est le sort des publications mensuelles dont le « bouclage » doit être réalisé, en dépit des progrès techniques, si longtemps avant leur sortie, et dont le pauvre éditorialiste, écrivant en l'espèce au lendemain de la fantastique victoire du XV de France contre la redoutable équipe de rugby de Nouvelle-Zélande (mais bien avant sa rencontre avec l'Angleterre), doit se garder d'un enthousiasme exagéré ! Le XV de France aurait-il, en effet, le samedi 6 octobre dernier, réussi à enrayer la spirale du « déclin français » d'une manière autrement plus performante que tout autre discours, loi ou décret ?

Fait porteur d'avenir, signe annonciateur d'un revirement majeur, épisode de fête ne préjugant en rien des évolutions à venir ? Telles sont les lancinantes questions que pose inlassablement le prospectiviste, ce personnage qui, au-delà de ce qui fait l'écume des jours, s'interroge sur les moteurs et les freins réellement déterminants au regard de la dynamique à moyen et à long terme de nos sociétés.

N'est-ce pas là une vraie question qu'il conviendrait, à n'en point douter,

de poser aujourd'hui à la commission installée par le gouvernement français sous la présidence de notre éminent ami Jacques Attali, dont la mission — presque 50 ans après la publication du rapport Rueff-Armand sur la suppression des obstacles à la croissance <sup>1</sup> — est de délibérer sur les moyens d'améliorer la compétitivité de l'économie française, de s'interroger sur les rigidités qui font obstacle et sur les leviers que nous pourrions actionner pour améliorer les performances de l'économie et de la société françaises ?

Immense défi qui, sans doute, n'a d'égal que la large consultation lancée dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » qui doit essayer, 35 ans après le premier rapport au Club de Rome <sup>2</sup> et le premier sommet mondial sur l'environnement (Stockholm, 1972), d'explorer comment mieux concilier la croissance économique avec la sauvegarde de l'écosystème, de plus en plus fragilisé par les ponctions opérées sur les ressources naturelles rares et fragiles, les émissions de toutes sortes, y compris les gaz à effet de serre, qu'entraîne notre modèle développement. Un Grenelle de l'environ-

1. *Rapport sur les obstacles à l'expansion économique*. Paris : Imprimerie nationale, 1960. Voir GODET Michel, RONOT Xavier. « Le rapport Rueff-Armand 30 ans après ». *Futuribles*, n° 129-130, février-mars 1989, pp. 41-48.

2. *Halte à la croissance ?* Paris : Fayard, 1972.

nement qui, lui, plutôt que réfléchir au taux de croissance, devrait s'intéresser à son contenu et aux indicateurs pertinents.

Tout cela alors que nous célébrons le centenaire de la naissance de Jean Fourastié, l'un de ceux, assurément, qui contribua le plus à la « juste » mesure des gains de productivité, aux efforts déployés dans les années 1950 et 1960 en faveur de louables recherches alors menées sur les « vrais » indicateurs des progrès accomplis dans le domaine des conditions de vie, y compris par exemple, en montrant combien, raisonnant sur des quantités physiques, la durée du travail requis pour se procurer une baguette de pain allait s'amenuisant.

Telle était en effet la tendance durant ce qu'il a appelé les « Trente Glorieuses », bien avant que le prix des matières premières s'enflamme, que le prix du blé s'envole, que le coût de la baguette de pain, en France, augmente, que la population marocaine descende dans la rue pour manifester contre le renchérissement du prix des produits alimentaires et que les « assoiffés », en Égypte, se révoltent faute de disposer, en quantité et en qualité, de l'eau potable nécessaire à la satisfaction de leurs besoins les plus élémentaires...

Autant d'événements d'une autre nature qui, sans nul doute, doivent interpellé le prospectiviste, l'amener à s'interroger sur ce que de tels faits signifient, voire sur la notion même de progrès et son contraire. Quel sens faut-il donner au terme de « retard » dont les Français usent volontiers, y compris pour dénoncer « le manque

d'hommes formés et l'urgence absolue d'une réadaptation rapide des organismes de formation aux besoins de l'expansion technique et économique » qui constitue, comme le montre ici Julie Bouchard (pp. 49-72) un refrain français ancestral ?

Qu'à cela ne tienne, l'on créera une commission, dite pour faire chic « commission Rocard », en fait présidée par un homme non moins respectable, Marcel Pochard, pour réfléchir à l'évolution de l'enseignement : « livre vert », « livre blanc »... Les livres s'accumulent en dépit des sinistres pronostics sur la mort du papier.

Mais, au-delà de toutes ces réflexions si justes et fécondes, de ce brouhaha permanent, que pouvons-nous faire au juste qui ait quelque effet d'entraînement sur le terrain ? Il faut savoir gré à Claude Seibel et à Claude Vimont de nous rappeler d'abord quels efforts nous devons consentir au profit de l'éducation, dès le plus jeune âge, pour former des femmes et des hommes qui aient le désir et le courage d'entreprendre. Mais cela implique sans doute une révolution culturelle qui, elle, ne se décrète pas, remettra en cause nombre de droits acquis, et dont les fruits mettront du temps à mûrir.

Et pourtant... Le témoignage qui nous vient d'Afrique du Sud n'est-il pas porteur d'un immense espoir tant la transition entre apartheid et démocratie semble s'y opérer avec succès sous l'impulsion de quelques hommes résolus et pragmatiques ?

Hugues de Jouvenel

Claude Seibel <sup>1</sup>

# Éducation nationale : un chantier exaltant

FACTEURS DE CHANGEMENT DANS LE  
MONDE DE L'ÉDUCATION EN FRANCE

*Depuis plus de 20 ans, les ministères de l'Éducation, en France, lancent des chantiers de réflexion en vue de réformer ce secteur. Plusieurs lois ont vu le jour (1985, 1989, 2005) mais les problèmes perdurent, en particulier s'agissant de la gestion des personnels enseignants (quantitative comme qualitative). Le gouvernement mis en place en juin 2007 a donc lancé une nouvelle réflexion (commission Pochard) en vue d'une prochaine réforme du métier d'enseignant.*

*L'avenir de l'éducation, appréhendé au travers des évolutions des personnels de l'enseignement et des compétences qui sont les leurs, est un chantier majeur. Claude Seibel, qui travaille depuis longtemps sur ces questions, souligne, dans cet article, deux éléments essentiels dans ce contexte : l'objectif central qui est d'assurer l'égalité des chances des élèves et leur réussite scolaire ; l'opportunité que constitue le renouvellement générationnel des effectifs pour redéfinir les métiers de l'enseignement.*

*Il présente ensuite sept facteurs de changement décisifs pour l'avenir de l'Éducation nationale : réformer le système des mutations, encourager la mobilité, relancer la pédagogie par projet, optimiser l'usage des technologies de l'information, repenser l'information et l'orientation, lutter contre l'échec scolaire précoce, et promouvoir la « pédagogie de la réussite ». Une contribution essentielle pour le débat qui s'annonce.*

S.D.

---

1. Inspecteur général honoraire de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Cet article est issu d'une intervention au séminaire GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences), « Des stratégies territoriales au service d'une vision globale », des 7-8 mars 2007. L'auteur remercie Pierre-Yves Duwoye, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, de son aimable autorisation de publication.

Le gouvernement français a mis en place, en septembre 2007, une commission chargée de réfléchir à l'avenir du métier d'enseignant, dans la perspective d'une réforme de cette branche spécifique de la Fonction publique. Dans un tel contexte, il semble plus qu'utile de s'interroger sur les facteurs de changement dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, afin de mieux appréhender la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, dont la mise en œuvre sera organisée par le ministère de l'Éducation, en concertation avec les personnels de l'éducation.

## *Deux fils directeurs*

Les facteurs de changement qui seront ici évoqués — comme autant de regards sur l'avenir — s'articulent autour de deux fils directeurs.

Le premier est celui de l'« égalité des chances ». Il s'agit là d'un axe majeur de la politique de l'éducation en France, comme l'a amplement démontré Antoine Prost dans son *Histoire générale de l'éducation*<sup>2</sup>, depuis la Seconde Guerre mondiale.

On en trouve l'émergence dans le plan Langevin-Wallon (1947), puis dans les travaux de la planification française et enfin dans les grands rapports sur l'éducation tel le rapport Lesourne de 1987<sup>3</sup>, ou plus récent, appuyé sur un large débat national, le rapport de la commission

Thélot<sup>4</sup>. Tous les ministres, qu'ils soient de droite, du centre ou de la gauche, y ont contribué, naturellement avec des fortunes diverses.

En réalité, l'influence de la planification française a été surtout marquante jusqu'au milieu des années 1970. La planification de l'Éducation contribue d'abord à répondre aux abondants besoins de main-d'œuvre de l'économie (du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> Plan) puis, à partir du VI<sup>e</sup> Plan, au moment de la commission Éducation présidée par le recteur Niveau en 1969-70, l'objectif se centre sur l'égalité des chances : lutte contre l'échec scolaire, suppression des sorties sans formation scolairement qualifiée (et ce, 20 ans avant la loi de 1989, elle-même recalibrée en 2005). Mais cet objectif, défini il y a 35 ans, n'est pas encore atteint...

Dès la fin des années 1970, le relais est pris par le ministère de l'Éducation lui-même avec, en particulier, la réforme Haby de 1975 appliquée à la rentrée de 1977, puis les grandes lois de programmation 1985, 1989, 2005 qui, toutes, s'efforcent de promouvoir de nouveaux moyens et dispositifs visant à l'égalité des chances et, selon le beau titre du rapport Thélot, à « la réussite des tous les élèves ».

Le second fil directeur est le suivant : comment réussir, dans les 15 ans qui viennent, le renouvellement des générations de professionnels que va connaître le système éduca-

---

2. PROST Antoine. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*. Paris : Labat / Armand Colin, 1981.

3. *Éducation et société demain*. Paris : La documentation Française, 1987.

4. *Pour la réussite de tous les élèves. Rapport de la Commission du « Débat national sur l'avenir de l'École » présidée par Claude Thélot*. Paris : La documentation Française, 2004.

tif ? Environ la moitié des effectifs d'enseignants vont partir en retraite sur une douzaine d'années (le processus est déjà engagé depuis plusieurs années). Il y a là une remarquable opportunité pour accueillir des jeunes, pour renouveler les conditions d'exercice des métiers, au service de la réussite de tous les élèves ; mais il y a également une responsabilité collective écrasante pour réussir cette mutation.

Comme rien n'est donné d'avance et comme tout est plutôt difficile au sein du monde éducatif, seule une intense mobilisation peut apporter le succès... Administrateurs de l'éducation, inspecteurs, formateurs : tous sont concernés par cet enjeu primordial qui sera peu visible dans le débat politique (autrement dit, il intéressera peu les ministres successifs), mais dont la réussite engage l'avenir du système éducatif.

### ***Sept facteurs de changement***

Il existe, à mon sens, sept facteurs de changement dans l'avenir. Ces facteurs ne sont évidemment pas les seuls, mais ils ont été sélectionnés à la suite de lectures nombreuses de travaux sur le futur de l'éducation. Ils résultent de démarches prospectives dont ne seront présentées, sans analyse ni diagnostic préalable explicite, que les principales préconisations. Il s'agit donc là d'un point de vue partiel sur l'avenir de l'Éducation.

### **Réformer les mutations**

Sortir des mécanismes actuels des mutations des personnels enseignants : ce thème peut paraître un élément de pure gestion, mais il n'en est rien car il est étroitement lié à l'égalité des chances scolaires et au renouvellement des générations d'enseignants. Les mécanismes actuels conduisent à affecter les enseignants anciens et formés aux meilleurs élèves (il s'agit souvent des lycées de centre-ville où se retrouvent les enfants des milieux les plus favorisés), tout en réservant les postes et les lieux les plus difficiles aux plus jeunes et aux moins expérimentés.

Ce premier point concerne naturellement les administrateurs de l'éducation, mais également les syndicats d'enseignants et, bien entendu, les personnes qui cherchent à concilier (et c'est tout à fait normal du point de vue individuel) changement d'affectation et conditions d'exercice du métier plus gratifiantes et moins difficiles.

Pourquoi évoquer ce thème ? Parce que les pratiques actuelles d'affectation des jeunes débutants aux postes les plus difficiles, risquent de dégoûter du métier une bonne partie des centaines de milliers de jeunes qui vont être recrutés. Ce problème est posé depuis 1980, grâce à la thèse d'Alain Léger<sup>5</sup> qui a démontré scientifiquement ce que tous savaient mais ne souhaitaient pas dire sur la place publique : le mode profondément inégalitaire de l'affectation des enseignants. Certes, il y a

---

5. LÉGER Alain. *Situation et position sociale des professeurs en France*. Paris : université René Descartes, 1980.

eu des tentatives plus ou moins abouties avec la mise en place des ZEP (zones d'éducation prioritaire) ou avec les pratiques du tutorat, mais nul n'ignore les situations dramatiques de certains jeunes enseignants, encore novices, plongés au cœur de la violence ou de l'échec scolaire...

### **Encourager la mobilité**

Deuxième facteur : favoriser pour chaque enseignant les ouvertures dans sa carrière et notamment mettre en place des espaces de mobilité adaptés à leur longue carrière. Là encore, la perspective de recrutement de centaines de milliers de jeunes enseignants (mais aussi de non-enseignants) va obliger le ministère de l'Éducation à prendre à bras-le-corps le maintien de la motivation et aussi le renouvellement des compétences de personnes qui exerceront encore leur métier en 2050 ou 2060. Certains jeunes enseignants se posent déjà le problème du renouvellement de leur métier ou de l'accès à un autre métier.

Plusieurs pays étrangers y sont parvenus (notamment le Canada) : la pratique de semestres ou d'années sabbatiques fondés sur un projet personnel auprès d'entreprises, de centres de recherche, d'associations..., pourrait avoir des retombées très positives sur la créativité individuelle et collective du monde de l'éducation. Cette proposition reste dans la logique du « cahier des charges » de la formation initiale, mais en se projetant vers la suite de la carrière.

Vu l'importance des effectifs, c'est un chantier énorme qui s'ouvre, avec naturellement des aspects bud-

gétaires mais, plus encore, avec une organisation largement déconcentrée capable d'accompagner les projets individuels et sans doute, dans une première étape, de les susciter et de les stimuler...

La mise en place d'une telle mobilité constitue un des éléments de l'ouverture et de la variété d'expériences qu'il convient de promouvoir. Il y en a d'autres, à commencer par l'ouverture sur l'international et en particulier vers l'Union européenne. Celle-ci doit concerner non seulement les enseignants du supérieur où, grâce à la recherche, les contacts sont intenses (quoique inégaux selon les disciplines scientifiques), mais également ceux du second degré, grâce au mécanisme des « classes européennes », ou à d'autres dispositifs à inventer et à développer.

Les dispositifs actuels (ou futurs) ne peuvent réussir, au-delà du noyau habituel des volontaires ou des innovateurs, que si les enseignants sont informés et formés pour acquérir des compétences qui ne sont pas celles de leur formation initiale. Dans le cas contraire, le découragement sera rapide.

### **Relancer la pédagogie par projet**

Dans le cadre du projet de l'établissement, il semble important de relancer la pédagogie par projet (sur une fraction du temps naturellement). Tout en respectant l'autonomie pédagogique de chaque enseignant, il est indispensable de « développer la collégialité des pratiques pédagogiques », comme le recommandent la commission Thélot et, antérieurement, le rapport de Jean-

Pierre Obin de 2002<sup>6</sup>. Or, ceci doit s'accompagner d'actions concrètes, à l'écoute des souhaits des élèves : c'est le seul moyen de les passionner, de les aider à dépasser ce qu'ils vivent comme un lycée ou un collège *sandwich* (une heure de mathématiques, une heure de français, etc.).

Ce sont des projets concrets qui permettront de favoriser le travail en équipe des éducateurs (au-delà des seuls enseignants). Ces projets doivent également permettre d'associer les parents et les associations locales dans ce contexte d'ouverture de l'École déjà évoqué, naturellement en adaptant les modalités du travail en commun à chacun des projets.

La participation actuelle des enseignants à ces projets, si modestes soient-ils, se heurte à des réticences pour de multiples raisons : ou bien ils sortent des habitudes, ou bien ils entraînent une participation formelle, ou bien ils sont rejetés car ils entraveraient la transmission des apports disciplinaires. Le succès des « travaux personnels encadrés » (TPE) en classe de première montre la limite de ces objections. Il serait cependant naïf de croire qu'en l'absence d'une forte volonté politique et d'incitations adaptées, la pédagogie par projet se développera largement : c'est bien un enjeu pour l'avenir.

### Maîtriser les TIC

Quatrième élément : dominer et mieux utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'acte éducatif, grâce aux compétences dont sont dotés les

jeunes enseignants (à la différence de la plupart de leurs aînés). Si les problèmes de matériel sont sans doute résolus, il n'en est pas de même de l'usage des didacticiels au service des enseignants et de leurs élèves.

Il y a 20 ans, Jacques Lesourne indiquait déjà dans son rapport *Éducation et société demain*<sup>7</sup> : « la combinaison des aides pédagogiques, du livre aux vidéocassettes et à la télématique, devrait permettre, comme le manuel jadis, une amélioration sensible de la qualité de la formation. Mais à condition de placer les enseignants dans une situation où ces aides pédagogiques seront à leur service. »

En 20 ans, l'attrait et surtout la pratique de ces technologies ont considérablement augmenté chez les jeunes, mais le système éducatif a-t-il su tirer parti de ces innovations technologiques pour ses propres ambitions de réussite de tous les élèves ? C'est un des enjeux de l'avenir, avec une opportunité très favorable : les jeunes enseignants seront aussi familiers de ces techniques que leurs élèves, ce qui n'était pas le cas de leurs aînés.

Mais là encore, un changement aussi gigantesque ne s'improvise pas. Actuellement, beaucoup fonctionnent sur le bouche-à-oreille grâce à des découvertes sur Internet ou sur quelques sites spécialisés de didacticiels. Le défi est toujours de concilier la décentralisation de l'acte éducatif de chaque enseignant avec la mise en commun et l'utilisation des outils technologiques les plus adaptés...

6. *Enseigner, un métier pour demain*. Paris : La documentation Française, 2002.

7. *Op. cit.*

## Repenser information et orientation

« Aider les élèves à construire un projet éclairé de formation » ; « repenser l'information et l'orientation ». Ces deux orientations stratégiques proviennent de rapports récents et importants sur l'éducation : l'un maintenant bien connu et assimilé, encore très partiellement appliqué, le rapport Thélot ; l'autre, plus récent, résultant aussi d'un débat national (sur le thème « université-emploi ») coordonné par le recteur Patrick Hetzel<sup>8</sup>.

Attardons-nous quelques instants sur ce deuxième rapport, résultat indirect de la crise du CPE (contrat première embauche), particulièrement remarquable, qui ouvrira, s'il est appliqué, des perspectives d'avenir tout à fait nouvelles pour l'Université. De nombreuses propositions et pépites y figurent. Un seul exemple, l'affirmation, à plusieurs reprises, selon laquelle les diplômés universitaires doivent être accessibles par de multiples voies (sans perte de qualité) : par la formation initiale naturellement, celle-ci déclinable par une formation d'étudiants à temps plein, par alternance, par apprentissage, par des salariés en entreprise, mais également par la formation continue (négociée avec les partenaires sociaux) ou comme accompagnement d'une VAE (validation des acquis de l'expérience).

Cette ouverture remarquable ne se trouve malheureusement pas dans la loi de 2005 d'orientation et de

programme pour l'avenir de l'École. Or, c'est sans doute la seule possibilité pour atteindre l'objectif de 50 % d'une génération diplômée du supérieur. Il est vrai que, à écouter le Conseil constitutionnel, les outils réglementaires et ceux du dialogue social suffisent sans doute pour instaurer cette diversité d'accès aux diplômés. Encore faudra-t-il une forte volonté politique pour convaincre les universités et leurs partenaires, et pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Marc-Antoine Estrade a souligné<sup>9</sup> que le marché du travail « promotionnel » est sans doute amené à se développer : il y aura une forte demande de VAE pour accompagner ces promotions de personnes qui ont souvent un niveau faible de certification scolaire, mais une longue expérience professionnelle.

Le rapport Hetzel nous suggère deux prolongements. Le premier serait de transposer le même thème à l'enseignement du second degré, en priorité à l'enseignement professionnel. On découvrira sans doute que certains lycées professionnels sont déjà très impliqués dans les actions préconisées par ce rapport pour faire le lien entre « université et emploi » : ils sont déjà familiarisés avec toutes les formes d'alternance et d'apprentissage ; ils savent travailler avec des réseaux d'entreprises locales en allant jusqu'à la mutualisation d'outils techniques ou d'ateliers ; ils ont des contacts fructueux avec les partenaires sociaux (patronat et syndicats) et avec les régions et les collectivités locales.

---

8. *De l'université à l'emploi*. Paris : La documentation Française, 2006.

9. « Métiers, compétences et démographie à l'horizon 2015 ». Intervention au séminaire GPEEC, 7 mars 2007.

Une telle transposition permettrait également de préciser l'avenir des formations de niveau V (CAP, certificat d'aptitude professionnelle, et BEP, brevet d'études professionnelles) et de mieux les articuler avec des dispositifs de formation continue, en alternance, qui permettront à de jeunes adultes en activité d'atteindre un niveau supérieur. C'est sans doute le moyen le plus réaliste d'atteindre cet objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat que la loi de 1985, reprise en 1989, puis en 2005, a assigné au système éducatif.

Autre défi pour l'Éducation : celui de la rénovation des formations tertiaires de niveau V, majoritairement féminines. Comme les travaux du Groupe de prospective des métiers l'ont indiqué<sup>10</sup>, ces métiers de « services » ont un avenir, mais pour qu'ils deviennent attractifs, ils doivent s'accompagner d'une réelle professionnalisation, c'est-à-dire de connaissances et de compétences dont les formations de niveau V constituent la première étape.

Le deuxième prolongement serait l'application des outils de la GPEEC aux personnels de l'enseignement supérieur (enseignants-chercheurs et autres). Quand j'étais en fonction au ministère de l'Éducation, parler de formation professionnelle des enseignants du supérieur était tabou ; il faut donc espérer que les choses ont changé ! En tout cas, les préconisations de la commission Hetzel ne peuvent se mettre en place, ni spontanément ni même sur la base du volontariat, sans cette profession-

nalisation, car elles exigent de nouvelles dimensions du métier et l'extension des compétences professionnelles à de nouveaux enjeux, d'abord vers les étudiants, mais également vers les branches professionnelles, les entreprises et la recherche (au sein notamment des pôles de compétitivité). Les préconisations du rapport Hetzel visant à « améliorer la professionnalisation » impliquent donc un volet, à préciser, sur la professionnalisation des personnels du supérieur eux-mêmes.

En effet, l'enjeu n'est pas à l'échelle de quelques personnels spécialisés : il doit impliquer tous les acteurs. Chaque enseignant, chaque administrateur est concerné par ces nouvelles dimensions de son métier.

### Lutter contre l'échec scolaire

Autre facteur d'évolution important : remobiliser les enseignants de l'école élémentaire dans la lutte contre l'échec scolaire. Nous savons que, 30 ans après la réforme Haby, l'échec scolaire touche 15 % à 20 % de chaque génération d'élèves à l'entrée en sixième. Vous trouvez le même pourcentage d'insertion « calamiteuse » dans la vie active grâce aux enquêtes Générations du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) : il s'agit pour l'essentiel des élèves en retard, c'est-à-dire de ceux qui ont subi un redoublement précoce (encadré).

Or nous ne sommes pas démunis pour comprendre une des origines du problème. Entre autres travaux — notamment ceux du Centre

10. CHARDON Olivier, ESTRADE Marc-Antoine. *Les Métiers en 2015*. Paris : La documentation Française (série Qualifications & prospective), février 2007.

de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire, à l'INRP (Institut national de recherche pédagogique) —, des éléments de diagnostics pédagogiques et socio-démographiques existent depuis longtemps (25 ans environ) dans les travaux que nous avons conduits avec Jacqueline Levasseur sur les mises en porte-à-faux, dès leurs premiers apprentissages, des enfants qui redoublent les premières années de l'école élémentaire <sup>11</sup>.

Il est remarquable qu'en 2004, les travaux, beaucoup plus riches et documentés, de Thierry Troncin, de l'Institut de recherche sur l'éducation, et ceux de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, du ministère de l'Éducation, parviennent exactement aux mêmes résultats (même si en 25 ans les taux de redoublement ont baissé et atteint un nouveau palier). Le redoublement précoce est une cause importante de l'échec scolaire, or il est évident, comme l'estime également Claude Thélot, que la suppression du « grand échec scolaire » constitue une exigence impérative pour l'Éducation.

Certes, la loi de 1989 avait décidé de la mise en place de cycles de trois ans et décrété la continuité des apprentissages. Mais on a oublié que cela ne se ferait pas par magie, et que doter des centaines de milliers d'instituteurs d'outils de remédiation pour les apprentissages les plus complexes et pour les élèves les plus fragiles (outils validés, évalués et réellement utilisés par eux) représentait une entreprise gigantesque et diffi-

cile (même si les professeurs d'école les plus expérimentés y parviennent). La loi ne suffisait pas et la continuité politique, elle, était défaillante...

L'accompagnement pédagogique dépasse en effet le seul diagnostic des difficultés (et aussi des réussites, hélas !, occultées) : outils d'analyse des réussites et des difficultés, outils de remédiation doivent être mis au point et largement diffusés. Sinon on enregistrera l'échec des « programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE) comme cela a été le cas pour la « continuité des apprentissages » de la loi de 1989.

### **Promouvoir la pédagogie de la réussite**

Peut-être est-ce une utopie, mais promouvoir la « pédagogie de la réussite » constitue sans doute l'élément clef de « la réussite de tous les élèves ». Il s'agit de baser la progression de l'élève sur ce qu'il réussit (même modestement) puis d'élargir progressivement cette réussite à d'autres thèmes. Plus que sur les méthodes, la progression est basée sur une relation de confiance et de respect mutuel.

En fait, c'est une révolution culturelle pour chacun, à commencer par les enseignants qui, tous, comme beaucoup d'entre nous, ont vécu « la solitude du coureur de fond » dans la course d'obstacles qu'a constituée la formation reçue — notre propre éducation a consisté à éradiquer nos erreurs (voire nos « fautes ») et très peu à élargir nos réussites. Nous pourrions multiplier les exemples positifs ou négatifs, mais il est cer-

---

11. SEIBEL Claude, LEVASSEUR Jacqueline. « Les effets nocifs du redoublement précoce ». Audition au Haut Conseil de l'éducation, 25 janvier 2007, Paris. Voir encadré ci-contre.

## REDOUBLEMENT PRÉCOCE ET FRAGILITÉ DES ACQUIS

Depuis les réformes importantes des années 1960 (prolongation jusqu'à 16 ans de la scolarité) et des années 1970 (création du collège unique), l'école élémentaire a considérablement amélioré ses performances. Ainsi la proportion des scolarités primaires normales (sans retard) est passée de 53 %, au début des années 1970, à 80 %, au début des années 2000. Pourtant, il demeure 20 %, environ, d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième : pour la plupart, il s'agit d'élèves en retard et leurs difficultés sont d'autant plus grandes que leur redoublement a été précoce.

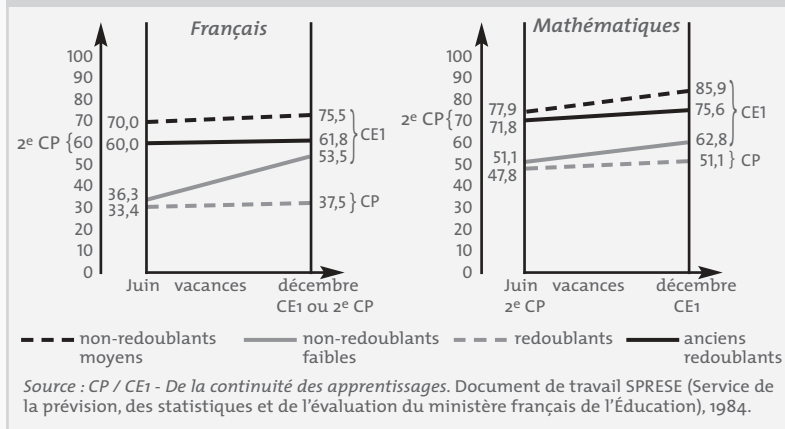
Or, à 25 ans d'intervalle (1979 et 2004), des évaluations conduites sur des échantillons d'élèves du cours préparatoire (CP) aboutissent à des conclusions semblables : les redoublants du CP ont des performances qui se dégradent par rapport à celles d'élèves faibles qui, eux, n'ont pas redoublé.

Ces deux évaluations utilisent des protocoles identiques, en appliquant à ces deux groupes d'élèves les mêmes tests pédagogiques en fin de CP et six mois plus tard (panel d'élèves 1979) ou un an plus tard<sup>1</sup> dans la classe où ils se trouvent. La seule différence est que les redoublants sont encore en CP et les élèves faibles non redoublants sont en cours élémentaire première année (CE1).

Les résultats globaux de 1979<sup>2</sup> montrent que cet écart de performances est plus important en français qu'en mathématiques, en décembre de la deuxième année. Il ne semble pas se résorber au cours du deuxième CP (redoublé), puisque d'anciens redoublants restent significativement en dessous des « élèves moyens » (malgré ce décalage d'un an). C'est particulièrement net en français (cf. graphique 1).

Ces résultats, en moyenne d'ensemble, sont beaucoup plus contrastés quand on entre dans le détail des exercices aussi bien en français qu'en mathématiques.

Graphique 1 — Évolution du nombre moyen de questions réussies (en % moyen de réussite)

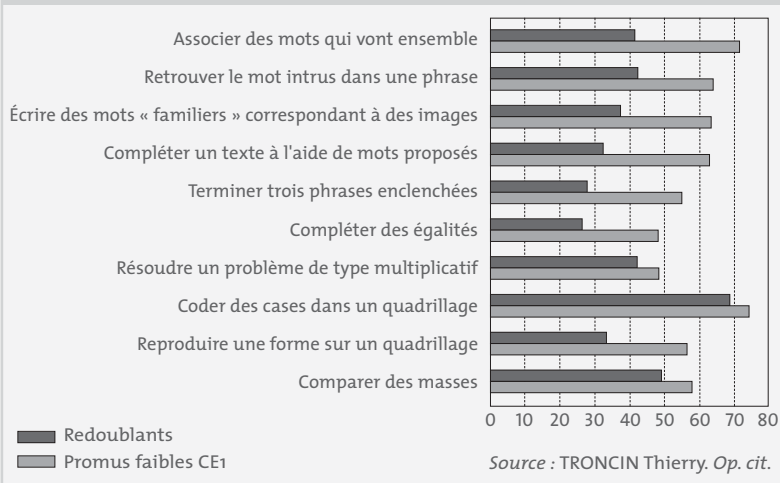


1. TRONCIN Thierry. *Le Redoublement : radiographie d'une décision à la recherche de sa légitimité*. Dijon : université de Dijon, 2005.
2. SEIBEL Claude, LEVASSEUR Jacqueline. « Les apprentissages instrumentaux et le passage du cours préparatoire au cours élémentaire ». *Éducation et formations*, n° 2, 1983. Voir aussi, des mêmes auteurs, « Les effets nocifs du redoublement précoce ». Audition au Haut Conseil de l'éducation, 25 janvier 2007, Paris (site Internet <http://educ-eval.education.fr/evalbilan.htm>).

Ainsi pour 12 exercices (sur 45), les « non-redoublants faibles » progressent fortement, alors que les redoublants ont des résultats beaucoup plus faibles en décembre qu'en juin. À titre d'exemple, c'est le cas pour « écrire en chiffres des nombres lus », « orthographier des accords simples », « dictée de mots usuels »...

Les évaluations faites en 2003-2004 par Thierry Troncin aboutissent aux mêmes types de résultats, observables grâce à 10 exercices communs. Au bout de la deuxième année (CP ou CE1), les écarts de performances entre redoublants et « promus faibles » sont très importants pour six exercices sur dix. Parfois du simple au double, ils concernent les cinq exercices de français (« écrire des mots familiers », « compléter un texte à l'aide de mots proposés », etc.) et un seul exercice de mathématiques (« reproduire une forme sur un quadrillage »).

**Graphique 2 — Les écarts de performance entre redoublants et « promus faibles » (%)**



**Comment expliquer ces résultats étonnants ? Quelles sont les compétences ainsi mises en péril ?** Plusieurs facteurs entrent en jeu (sans qu'il soit possible naturellement de les pondérer) :

— La « rupture des vacances » analysée par Thierry Troncin : elle s'accompagne pour les redoublants d'une baisse de réussite pour huit exercices (sur 14) alors que les « promus faibles » progressent dans neuf des exercices (sur 14). Les autres résultats sont stables pour les deux groupes d'élèves quand on les observe à la rentrée de septembre.

— La prise en charge des redoublants ne tient pas compte de leurs acquis : la plupart du temps, ils sont traités comme les nouveaux entrants. Au début de leur deuxième CP, les redoublants ont des performances meilleures que les entrants au CP mais, non sollicités, cet avantage relatif se dilue peu à peu. Ceci s'accompagne, semble-t-il, d'une dégradation de l'estime de soi<sup>3</sup>.

3. FLORIN Agnès. *L'École primaire en France*. Étude pour le Haut Conseil de l'éducation (Paris), à paraître.

— Les acquis fragiles ou en voie d'acquisition restent latents, voire se dégradent : ils se rétabliront plus tard mais à un niveau plus faible au terme du deuxième CP, puis au CE1. Or ces acquis fragiles, voire en régression, ne sont pas quelconques : les évaluations de 1979 et de 2004 parviennent à des conclusions identiques, à 25 ans d'intervalle : les compétences les plus fragiles ne concernent pas ce qui est du registre des automatismes ; « elles sollicitent des habilités cognitives liées à des tâches complexes et emboîtées (raisonnement, mise en relation de plusieurs informations, tâches successives) <sup>4</sup> ». Il est significatif que les élèves faibles non redoublants maîtrisent progressivement ces tâches complexes (même pendant les vacances !), à la différence des redoublants.

#### **Face à ce constat des effets nocifs du redoublement précoce, quelles solutions ?**

L'impact négatif du redoublement précoce est connu depuis les évaluations de 1979 (publiées en 1983) mais, si le problème n'a pas été ignoré, en réalité, il n'a jamais été pris à bras-le-corps. La loi d'orientation de 1989 a mis en place le cycle des apprentissages (grande section-CP-CE1) et la continuité des apprentissages. Mais, faute de volonté et de continuité politique, l'accompagnement pédagogique est resté fragmentaire : on a débouché sur une grande hétérogénéité des situations et sur l'absence d'actions de remédiation mobilisables facilement par les inspecteurs et les professeurs d'école.

Ces éléments, soulignés par le rapport 2007 sur « l'école primaire » du Haut Conseil de l'éducation <sup>5</sup>, pourraient être dépassés si la loi d'orientation de 2005 était complètement appliquée. Dans l'esprit de la loi, le redoublement est le « dernier recours » et toutes les solutions alternatives d'accompagnement et de soutien des élèves en difficulté doivent lui être substituées. Pour l'efficacité des « Programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE), les professeurs d'école et les inspecteurs doivent disposer d'outils pédagogiques d'aide à l'analyse des erreurs mais aussi des remédiations qui permettront aux élèves les plus en difficultés de maîtriser, sans retard, les bases et les compétences complexes, requises par le « socle commun ». En priorité, ces solutions doivent être consacrées à réduire le redoublement précoce.

*C.S., avec Jacqueline Levasseur*

4. TRONCIN Thierry. *Op. cit.*

5. *L'école primaire. Bilan des résultats de l'école 2007*. Paris : La documentation Française, 2007 (rapport du Haut Conseil de l'éducation).

tain que tout le monde a connu ou connaît des situations de rejet de l'École (et de rejet par l'École) d'enfants ou d'adolescents dont seuls les échecs et les difficultés ont été mis en exergue par l'institution, sans jamais aucun élément positif...

Qui ne connaît des conseils de classe où aucun élève n'est jugé digne de la moindre mention positive, même parmi les premiers ? Dans ces conditions, est-il réaliste de bâtir

avec chaque élève « un projet professionnel éclairé » ? *A contrario*, il existe des classes où l'intégration d'un élève handicapé ayant été préparée avec soin par les enseignants et les élèves, la réussite de cette intégration rejaillit sur chaque élève et sur l'ensemble de la classe.

Comment sortir de ce piège (inconscient) qui pèse lourdement sur la scolarité, la réussite et l'image de soi des élèves les plus faibles ?

Il me semble que la formation initiale devrait permettre de poser le problème en réfléchissant avec les futurs enseignants sur leurs propres motivations à s'engager dans ce métier, puis en mettant en commun les difficultés concrètes rencontrées lors des stages pédagogiques. Pendant la phase de « professionnalisation » prévue dans le nouveau cahier des charges de la formation initiale, il serait possible, à partir de cas concrets, d'aider les jeunes enseignants à modifier leur regard sur les élèves, y compris les plus difficiles. On voit bien que des tuteurs expérimentés peuvent également contribuer au succès de cette « pédagogie de la réussite ».

### **La gestion prévisionnelle des emplois**

Concernant la GPEEC, la gestion prévisionnelle des emplois, une clef de décryptage de la réalité éducative peut aider à mieux envisager la démarche : il est nécessaire de revenir à l'acte fondamental de « production » de l'éducation et là, on s'aperçoit que

cet acte de production est quasi totalement décentralisé au sein des classes et des amphithéâtres, même s'il existe des programmes, des directives, des inspections, des évaluations... Quand Claude Thélot parle de « République décentralisée », il évoque les niveaux de responsabilités politiques, mais il y a une autre dimension de la décentralisation dans l'éducation : l'autonomie pédagogique d'un enseignant dans sa classe. L'autonomie des universités et celle des établissements d'enseignement secondaire s'inscrivent dans la même démarche.

Ce qui va faire l'intérêt d'un outil support comme la GPEEC, c'est la capacité d'assumer et de conforter cette autonomie de l'acte pédagogique, tout en l'articulant avec les objectifs et les orientations que la nation confie à l'Éducation, en particulier « l'égalité des chances » et la « réussite de tous les élèves ». Nous retrouvons bien la conciliation nécessaire entre démarches individuelles et enjeux collectifs. C'est là un vaste et difficile programme, mais il est vital et exaltant de s'y atteler.

Claude Vimont <sup>1</sup>

# L'orientation en continu

UNE TECHNIQUE DE SÉCURISATION  
DES PARCOURS SCOLAIRES  
ET PROFESSIONNELS

*Fin septembre 2007, le gouvernement français a mis en place une commission chargée de réfléchir sur l'évolution du métier d'enseignant, présidée par Marcel Pochard. Devrait en découler un « livre vert » dressant un état des lieux du métier, qui servira de base à un « livre blanc » en vue d'une réforme du métier d'enseignant. La question de l'orientation scolaire des jeunes figurera probablement parmi les réflexions de cette commission, l'enseignant étant en première ligne en ce domaine. C'est pourquoi Futuribles publie cet article de Claude Vimont consacré à la question de l'orientation scolaire et professionnelle en France.*

*Selon lui, l'organisation actuelle de l'orientation scolaire des jeunes souffre de divers dysfonctionnements entraînant un taux d'échec élevé, donc des résultats médiocres si on les rapporte aux dépenses effectuées. C'est ce qu'il montre en premier lieu, comparaisons internationales à l'appui.*

*Prônant « une orientation continue dans un système éducatif plus efficace et une société plus mobile », l'auteur propose une réévaluation des temps d'orientation au cours de la scolarité ainsi que dans la vie professionnelle (conformément à l'idée communément admise d'une « formation tout au long de la vie »), afin de tenir compte de l'incertitude économique qui prévaut aujourd'hui et de l'allongement de la durée de vie active. Outre une réforme de l'apprentissage et une « professionnalisation » des études universitaires, deux mesures s'imposent selon lui : un entretien de réorientation pour les élèves en situation d'échec, et la création d'un établissement public autonome d'informa-*

---

1. Conseil emploi formation. L'auteur a exercé les fonctions de directeur du Centre d'études de l'emploi, de directeur de l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), puis de professeur et responsable du DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) « Gestion de l'emploi » à l'Institut d'études politiques de Paris.

*tion et d'orientation, remplaçant les organismes existants. Pour les adultes, malgré les quelques mesures en vigueur (comme la validation des acquis professionnels), tout reste à inventer selon lui : la construction de parcours de sécurité professionnelle, une gestion anticipée des carrières, etc., l'essentiel étant de développer une véritable vision intégrée de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie...*

S.D.

L'orientation scolaire et professionnelle a pour objectif de donner aux jeunes en cours de scolarité une information sur les études et les débouchés professionnels qui s'offrent à eux, et un conseil sur les études à suivre, en tenant compte de leurs capacités et de leurs désirs. Cette technique de gestion des flux scolaires se distingue des procédures de sélection, qui choisissent les candidats pouvant accéder au cycle d'études auxquels ils se présentent et rejettent ceux qui n'ont pas été admis, sans se préoccuper de leur devenir. Dans une certaine mesure, la gestion des flux d'élèves et d'étudiants par des objectifs tels que « 80% d'une classe d'âge au niveau du bac » ou « 50% d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur » procède de la même démarche par élimination. Le nombre des « exclus », sortant en définitive du système éducatif sans qualification professionnelle, environ 160 000 par an à l'heure actuelle, est la conséquence de ces objectifs présentés en termes de résultats globaux à atteindre, sans analyse précise d'études et de parcours à suivre adaptés aux capacités de chacun.

L'approche des choix scolaires et professionnels par la voie des techniques de l'orientation a donc un rôle spécifique à jouer dans la mesure où elle prend en considération l'ensemble de chaque classe d'âge en cours de scolarité et recherche le type d'études le plus adapté à chacun. Elle apporte plus de justice et plus d'efficacité, en considérant tous les élèves concernés et non pas les seuls meilleurs ou ceux qui sont susceptibles de le devenir. Toutefois, à l'heure actuelle, la pratique de ce système d'orientation est peu satisfaisante en France. Les procédures d'orientation ont été définies, il y a plus de 30 ans, en 1973. Elles ne concernent que l'enseignement du second degré. En revanche, il n'existe aucune procédure d'orientation à la sortie du lycée ni au sein des universités, qui ne disposent, au mieux que de services d'information sur les suites d'études. L'organisation actuelle de l'orientation au sein de l'Éducation nationale est un système suranné, qui produit un taux d'échec élevé, ayant la responsabilité, de ce fait, d'un coût trop important des dépenses d'éducation par rapport aux résultats du système éducatif français. Une profonde réforme est nécessaire. C'est la condition d'une réelle démocratisation du système éducatif.

Mais la réforme de l'orientation au sein du seul système éducatif ne serait pas suffisante. Dans la société nouvelle qui va naître, dominée, dans le

## BRÈVE HISTOIRE DE L'ORIENTATION EN FRANCE

L'histoire de l'orientation en France remonte, pour l'essentiel, au XX<sup>e</sup> siècle, avec quelques dates clefs :

— la loi Astier de 1919 qui institue les « cours professionnels » pour les jeunes de moins de 18 ans ;

— le décret du 26 septembre 1922, considéré comme l'acte de naissance des offices d'orientation professionnelle ;

— le décret du 26 février 1928, qui crée l'Institut national d'orientation professionnelle (INOP), qui devient l'INETOP (Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle) en 1939 ;

— l'arrêté du 19 mars 1931 qui crée le premier diplôme de conseiller d'orientation (formation d'un an à l'origine, étendue à deux ans en 1934) ;

— le décret-loi du 24 mai 1938 qui pose les bases du dispositif d'orientation tel qu'il existe aujourd'hui en France ;

— le décret du 27 janvier 1944 qui crée un diplôme d'État de conseiller d'orientation ;

— la création, en 1956, de deux corps de fonctionnaires : celui des inspecteurs, et celui des directeurs et conseillers

d'orientation professionnelle, recrutés par concours parmi les titulaires du diplôme d'État ;

— le décret du 7 juillet 1971, qui transforme les centres d'orientation scolaire et professionnelle en centres d'information et d'orientation (CIO) ; création de l'ONISEP ;

— le décret du 21 avril 1972 sur le nouveau statut des personnels d'orientation et la création du CAFCO (certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation) ;

— le décret du 12 février 1973, qui organise les nouvelles procédures d'orientation et fixe le rôle des conseillers d'orientation ;

— la loi d'orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989, qui place l'éducation et l'orientation au rang de priorités nationales ;

— le décret du 20 mars 1991, qui crée un nouveau diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue, et un nouveau statut pour les directeurs et les conseillers.

*Futuribles*

---

Source : ACOP (Association des conseillers d'orientation-psychologues de France), site Internet <http://acop.asso.fr>.

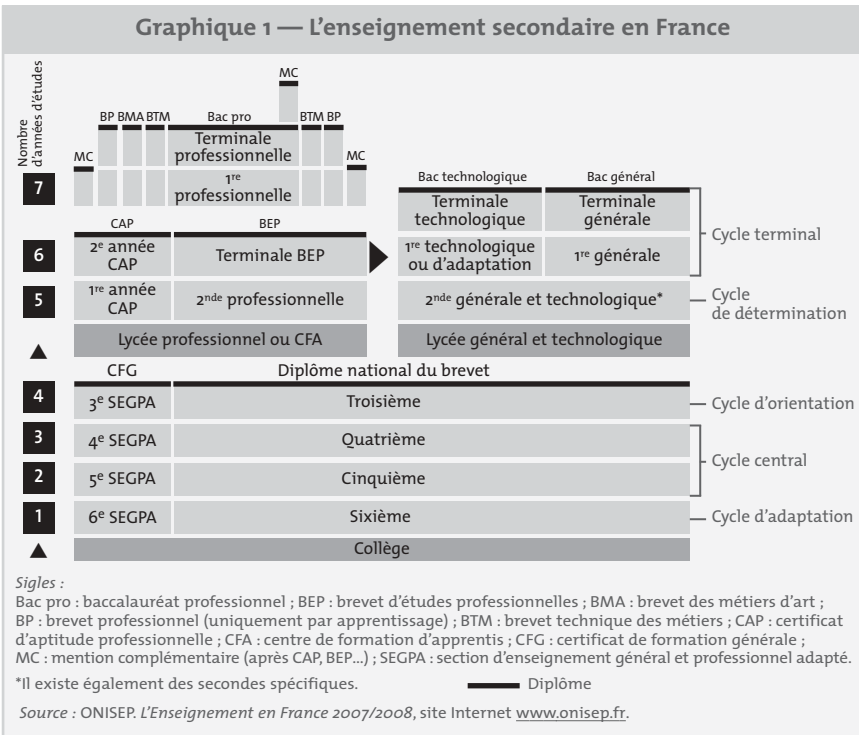
domaine économique par le mouvement incessant des changements technologiques et des effets de la mondialisation, dans le domaine social par la prolongation de la durée de la vie et le vieillissement de la population, chaque individu devra s'orienter ou se réorienter plusieurs fois dans sa carrière. Ses choix exigeront information, avis et conseils. De nouvelles institutions devront être créées pour une « orientation continue » tout au long de la vie, permettant éventuellement des retours dans le système éducatif pour des formations de culture générale. Le recours à cette technique de l'orientation étendue aux adultes sera l'un des moyens de garantir la sécurisation des parcours professionnels, grâce à une réflexion menée régulièrement avec les travailleurs concernés sur leurs capacités, leurs attentes, les difficultés d'adaptation et les opportunités nouvelles qui se présenteront à eux.

## État des lieux

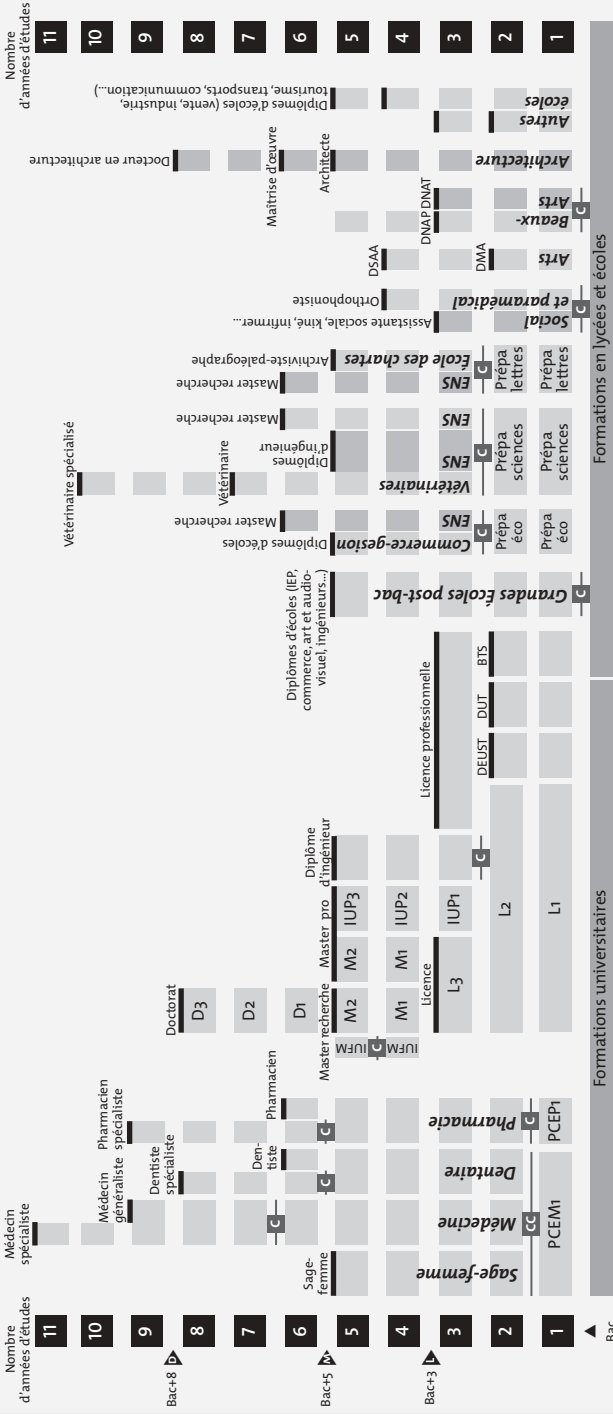
### Les dysfonctionnements du système français

Le système éducatif français est particulièrement complexe (graphiques 1 et 2). L'enseignement du second degré comprend quatre années de « collège unique », puis trois années effectuées dans un lycée général et technologique, menant à des baccalauréats du même type, ou de deux à trois voire quatre années dans un lycée professionnel ou un centre de formation d'apprentis, qui permettent d'accéder à des diplômes professionnels de niveaux différents pouvant aller jusqu'au baccalauréat professionnel. Les filières d'enseignement supérieur distinguent des enseignements en université normalisés à l'échelon européen (LMD : licence, master, doctorat), des enseignements de haut niveau dans les « Grandes Écoles » et des poursuites d'études de durée plus courte et moins prestigieuses dans des établissements spécialisés, autonomes ou dépendant de lycées (STS, section de technicien supérieur) ou d'universités (IUT, institut universitaire de technologie).

La classe de troisième, dernière année du collège avant l'entrée au lycée dans l'enseignement général, technologique ou professionnel, constitue le principal palier d'orientation dans le système éducatif français. La procédure



Graphique 2 — L'enseignement supérieur en France



**Signes :** ▲ licence ; ▴ master ; ▷ doctorat ; PCEM1 : première année du premier cycle des études médicales ; PCEP1 : première année du premier cycle des études pharmaceutiques ; IUFM : institut universitaire de formation des maîtres ; BTS : brevet de technicien supérieur ; DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ; DUT : diplôme universitaire de technologie ; IUP : institut universitaire professionnalisé ; ENS : Ecole normale supérieure ; IEP : institut d'études politiques ; DMA : diplôme des métiers d'art ; DNAP : diplôme national d'arts plastiques ; DNAT : diplôme national d'art et technique ; DNSSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique ; DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués ; — C — accès sur concours ; — CC — concours commun. — Diplôme

N.B. : BTS, DEUST et DUT permettent une insertion professionnelle ; l'ENS prépare en quatre ans au master recherche et à l'agrégation.

Source : ONISEP. *L'Enseignement en France 2007/2008*, site Internet [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr).

est définie avec une très grande précision. Y participent non seulement les personnels spécialisés, les conseillers d'orientation, mais aussi les enseignants, les représentants des parents d'élèves et ceux des élèves dans les conseils de classe. Des procédures complexes d'appel peuvent être utilisées par les parents des élèves concernés. Malgré une réelle diversification des choix possibles grâce à l'instauration de cycles différents d'enseignement technologique et professionnel à la sortie de la classe de seconde, qui module éventuellement le choix fait l'année d'avant, l'étape essentielle de la sortie du collège prend l'aspect d'un « couperet » pour trop d'élèves. La formule souvent entendue de la part des jeunes qui n'ont pas eu accès aux voies d'enseignement général, « j'ai été orienté », montre à la fois la rancœur née d'une décision qui, à leurs yeux, leur a fermé les portes du système éducatif à la française tel qu'ils le conçoivent, la filière générale, et la profondeur de la coupure qui s'établit à ce moment décisif entre plusieurs catégories de jeunes dans la société.

De façon paradoxale, la même procédure d'orientation n'est pas appliquée à la fin de l'enseignement secondaire, si ce n'est pour exclure quasi définitivement, de fait, de toute poursuite d'études dans l'immédiat et dans le long terme, les élèves qui n'obtiennent pas le baccalauréat. En revanche, en application d'une réglementation datant du XIX<sup>e</sup> siècle, le baccalauréat étant le premier grade de l'enseignement supérieur, tout titulaire de ce diplôme a librement accès à l'Université. Ce n'est pour lui qu'une poursuite d'études dans un niveau d'enseignement où il a été admis. Il n'existe pas de « couperet » portant atteinte au libre choix du jeune devenu, de droit, un étudiant, sauf dans un nombre de cas très limité, la médecine notamment et une catégorie particulière d'établissements universitaires (qui, paradoxalement, n'offraient à l'origine que des études courtes de deux années), les IUT. Des exceptions qui confirment la règle... Le récent débat sur l'institution d'une sélection dans le cours de l'enseignement supérieur long a entraîné très vite l'abandon de la mesure envisagée.

En revanche, des institutions d'enseignement supérieur extra-universitaires ont recours à des procédures de sélection souvent drastiques, qui attirent un grand nombre de jeunes, leur avenir professionnel leur paraissant mieux garanti par le recours à de tels moyens. Un étudiant passant par cette voie entre, en effet, en général sans difficulté dans la vie active après cinq ans d'études. C'est la voie royale reconnue dans la société française, qui donne un grand sentiment de sécurité à ces jeunes dès le début de leur vie active. Mais on dit couramment d'un étudiant d'université qui a suivi des cycles d'enseignement successifs d'une durée totale allant jusqu'à sept ans, parfois plus, lorsqu'il trouve un emploi : « il a fini par s'en tirer ».

Une telle organisation de l'orientation a un double effet : elle fige prématurément les carrières des jeunes qu'elle a exclus dès l'entrée au lycée ; elle pousse à la prolongation d'études supérieures à l'université des jeunes qui n'ont ni les moyens intellectuels ni l'encadrement nécessaires pour leur per-

## À PROPOS DES GRANDES ÉCOLES

« Nos écoles sont certes ouvertes sur le monde. Mais l'air culturel qu'on y respire n'en reste pas moins confiné. Or il faut que les foyers d'innovation où s'inventent de nouvelles techniques soient aussi des lieux anticonformistes où s'inventent de nouvelles façons de travailler, de vivre en société et en nature. »

« La France est le seul pays au monde où le fait d'être doué en mathématiques et de passer, à 18 ans, des concours très difficiles dans lesquels les mathématiques sont décisives constitue un passeport privilégié et quasiment garanti — du moins jusqu'ici, car les choses pourraient changer — pour accéder à l'élite dirigeante. [...] Aujourd'hui, cette machine de promotion est en panne. L'hypersélection par les mathématiques produit une discrimination sociale aussi forte, voire davantage, que les autres modes de sélection. [...] Il n'est pas sain que des jeunes gens pensent avoir acquis à 20 ans une sorte de rente qui leur ouvrirait définitivement l'accès à des postes importants, ce qui risque d'ailleurs de se révéler de plus en plus illusoire dans un monde où la concurrence est de moins en moins nationale, et où les exigences de performance des cadres s'aiguisent. »



« Les universitaires ont absorbé seuls le choc considérable de l'explosion numérique des étudiants : de 300 000 en 1960, plus de deux millions aujourd'hui. [...] Les promotions d'entrée de l'X (Polytechnique), elles, sont passées de 229 en 1936 à 400 aujourd'hui. Celles des Mines ou des Ponts plafonnent autour de la centaine. [...] Belle illustration d'une caractéristique bien française : d'un côté l'égalitarisme de façade le plus radical, de l'autre les hiérarchies les plus affirmées.

« Un jeune issu d'un "milieu supérieur" a aujourd'hui 20 fois plus de chances d'entrer dans une grande école qu'un jeune issu d'un "milieu populaire". [...] Le nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles est passé de 8 600 en 1947 à 37 000 en 1985 et à 58 000 environ en 1995, niveau à peu près constant depuis lors. (Les prépas scientifiques représentent les deux tiers des effectifs.) [...] Il n'est donc pas étonnant de voir, dans ces "têtes d'épingle" du système que sont Polytechnique (400 recrutés par an), les Mines, les Ponts (100 à 120), Centrale (400), les taux de filles ou fils de cadres supérieurs atteindre 85 à 90 % ! »

*Futuribles*

Extraits de : VELTZ Pierre. *Faut-il sauver les grandes écoles ? De la culture de la sélection à la culture de l'innovation*. Paris : Presses de Sciences Po (coll. Nouveaux débats), 2007, 155 p.

mettre de réussir, surtout s'ils viennent d'un milieu modeste. Ceux-ci en font la dure expérience dès leurs premières années d'études. C'est ce qui explique le taux d'échec de 42 % en fin de premier cycle des universités et le coût excessif de telles études, même si la dépense par étudiant est, elle, trop faible.

Ainsi présenté, le système d'orientation au sein de l'enseignement du second degré, comme son absence au sein de l'enseignement supérieur, paraît aberrant et générateur d'échecs successifs à des niveaux d'études élevés.

## Éléments de comparaisons internationales

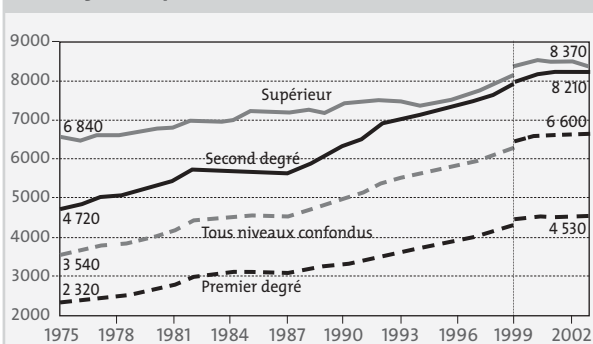
Les différences ressortent clairement des comparaisons internationales établies par le Haut Comité éducation-économie-emploi (HCEEE), à partir du rapport *Regards sur l'éducation* établi par l'OCDE (Organisation de coopération et développement économiques) en collaboration avec le CERI (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement) en 2005<sup>2</sup>.

Il faut noter d'abord que, contrairement à ce que pense en général l'opinion publique française, l'effort global de la France pour son système éducatif n'a pas été aussi important qu'elle le croit dans les années passées : pour la durée globale des études à partir de l'enseignement primaire, le pays n'était en 2003 que 24<sup>e</sup> sur les 30 pays de l'OCDE. Cependant, la dépense d'éducation avait fortement augmenté entre 1980 et 1996 pendant la période de scolarité de cette génération jusqu'à atteindre un plafond de 7,6 % du produit intérieur brut dans les années 1992 à 1996. La France a dépensé beaucoup pour des résultats globaux faibles.

Les espérances de durée de scolarisation dans l'enseignement supérieur en France étaient proches de la moyenne de l'OCDE en 2003 : 2,71 ans pour une moyenne de l'OCDE à 2,78. Mais le taux d'obtention d'un diplôme dans l'enseignement supérieur long (à partir du niveau de la licence) plaçait la France en très mauvaise position : 14<sup>e</sup> sur 20 pays de l'OCDE pris en compte dans le calcul. Seule, parmi les grands pays, l'Allemagne avait un résultat encore plus faible que la France, mais elle bénéficie par ailleurs des bons résultats de son système dual d'apprentissage, qui se trouve à la base des performances économiques de ses entreprises.

Les pays les plus en avance dans le développement de leur enseignement

**Graphique 3 — Évolution 1975-2003 de la dépense moyenne par élève en France (en euros 2003)**



En 1999, il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre, revalorisation des charges sociales liées...). À partir de 1999, la série du second degré inclut l'apprentissage.

Source : DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective), ministère de l'Éducation nationale.

2. « Accès à l'enseignement supérieur et dépenses d'éducation : l'apport des comparaisons internationales ». In *Objectif 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur*. Paris : La documentation Française, 2006, chapitre 4.

supérieur, dont les pays scandinaves, avaient un taux de réussite en moyenne double du taux français. Les diplômés de l'enseignement supérieur de ces pays se plaçaient plus facilement que les diplômés français. Ils avaient un taux de chômage entre 2 % et moins de 4 %, contre 6 % pour leurs homologues français, en 2003, d'après l'OCDE.

Le HCEEE avait conclu son étude en déclarant que « dans quasiment tous les pays de l'OCDE, le taux d'emploi augmente avec le niveau de formation. Cela est également vrai pour la France, mais dans des proportions moindres pour les diplômés de l'enseignement supérieur que dans les autres pays. On peut donc dire que, comparée aux autres pays de l'OCDE, la France utilise relativement mal ses diplômés de l'enseignement supérieur. »

L'édition 2007 du rapport *Regards sur l'éducation de l'OCDE*<sup>3</sup> montre que dans les années récentes, la France rattrape son retard grâce au développement de formations plus techniques et plus courtes, notamment celles de type IUT et STS. Mais, d'après les données de ce dernier rapport, il faut noter que « sur 100 élèves commençant une formation universitaire, 64 obtiendront un diplôme au moins équivalent à la licence et 15 se réorienteront vers une formation du supérieur plus technique de type IUT ou STS, et obtiendront un diplôme tandis que 21 sortiront du système sans obtenir un diplôme du supérieur ».

Ces analyses tempèrent l'optimisme sur les avantages de la poursuite d'études supérieures en France, que montre l'étude récente d'Éric Maurin sur la démocratisation du système éducatif français, qui reste plus théorique que réelle, car elle s'accompagne d'un taux d'échec élevé aux dépens des étudiants issus des milieux sociaux les plus modestes<sup>4</sup>. Par ailleurs, les observations récentes ne changent pas l'importance des difficultés de réussite dans l'enseignement supérieur universitaire traditionnel long et le plus faible avantage sur le taux de placement des diplômés du supérieur en France par rapport aux autres pays développés (cf. *Regards sur l'éducation 2007*, de l'OCDE, qui confirme le décalage de la France par rapport à la moyenne de l'Union européenne). On doit se demander si des parcours universitaires mieux étudiés au départ n'auraient pas été préférables pour des étudiants mal conseillés au commencement de leurs études supérieures.

L'une des raisons qui expliquent ces situations était soulignée dans le rapport de l'OCDE pour 2005 et dans l'analyse faite par le HCEEE. Elle se trouve dans un calendrier démographique différent des étudiants selon leur pays : l'âge des étudiants français est principalement compris entre 20 et 25 ans ; 85 % des étudiants français ont moins de 25 ans, ils sont très majoritairement

---

3. *Regards sur l'éducation 2007. Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE, 2007.

4. MAURIN Éric. *La Nouvelle Question scolaire. Les bénéfices de la démocratisation*. Paris : Le Seuil, 2007.

## **POURQUOI LES DISPOSITIFS D'ORIENTATION DES JEUNES EN FRANCE SONT-ILS SI SOUVENT CRITIQUÉS ?**

Malgré un important réseau de centres d'information et d'orientation (CIO) présents sur tout le territoire et l'abondance des moyens d'information de qualité (brochures, produits multimédias, etc.) élaborés et largement diffusés par l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), malgré aussi l'existence des services communs d'information et d'orientation universitaires et l'implication des conseillers d'orientation psychologues (COP) qui tiennent régulièrement des permanences au sein des établissements scolaires, parents et élèves sont une majorité à considérer, en France, que les dispositifs mis en place ne rendent pas tous les services escomptés. Un tel constat, confirmé par les évaluations de l'enseignement, dans les académies, conduites par les inspections générales au cours de ces dernières années, requiert quelques explications.

En premier lieu, il faut reconnaître que le système éducatif français se caractérise par une grande complexité du fait de la multitude des voies ou filières de formation (générale, technologique et professionnelle), chaque voie étant elle-même divisée en séries. Dans la filière professionnelle, on ne compte pas moins de 500 diplômes dont les référentiels sont renouvelés en moyenne tous les cinq ans par les commissions professionnelles consultatives (CPC) au sein desquelles siègent des enseignants et des représentants d'entreprises des secteurs économiques concernés. Donc, quel que soit l'effort des COP pour actualiser leurs connaissances et pour simplifier, la réalité des formations reste complexe à appréhender.

Ensuite, il convient de remarquer que le métier de COP requiert une double compétence : une bonne connaissance de l'évolution des formations et des métiers et compétences requises en situation professionnelle d'une part,

une aptitude à apprécier les capacités réelles et les appétences des jeunes venus les consulter d'autre part. Si la formation de psychologue des COP leur permet d'assurer relativement bien cette dernière fonction, leur connaissance pratique de la réalité de l'évolution des métiers est en revanche limitée. À cet égard, rien ne peut remplacer un contact avec des professionnels des divers secteurs ou, mieux, des stages courts ou des visites en entreprise. Les dispositifs « découverte professionnelle 3 heures et 6 heures » mis en place récemment pour les élèves de collège visent précisément à compléter l'information des jeunes pour les aider à faire des choix.

Un autre aspect qui mérite d'être souligné est la trop grande méconnaissance des réalités des formations professionnelles et des métiers par les professeurs de collège qui sont censés aider les élèves à construire un projet de parcours de formation. C'est en particulier le cas des professeurs principaux qui ont explicitement une mission d'aide à l'orientation et qui perçoivent à cet effet une prime annuelle (relativement modeste il est vrai) intitulée « indemnité de suivi et d'orientation », mais qui assument cette tâche de manière très variable.

Surtout, la principale critique sous-jacente aux dispositifs d'information est liée au fait que le système éducatif français, fondé sur la méritocratie et le principe de l'élitisme républicain, est une énorme machine de sélection qui répartit les élèves entre filières et séries très hiérarchisées, la série S (scientifique) de la voie générale étant considérée comme le *nec plus ultra* et, à l'autre extrême, la voie professionnelle étant perçue, avec la complicité des enseignants de collège, comme une voie de relégation. Si l'on ajoute les 20 % de jeunes d'une cohorte qui sortent du système sans réelle qualification re-

connue, l'École, en France, est une immense source de frustration pour plus d'un tiers d'une classe d'âge, frustration qui explique en partie le sentiment négatif à l'égard des dispositifs d'orientation.

Sans nier les insuffisances propres aux dispositifs actuels d'information et d'orientation, et la marge importante de progrès possible dans ce domaine, il importe surtout de réduire la part des sorties sans qualification — qui stagne depuis 10 ans après la période des « Vingt Glorieuses » (1975-1995) caractérisée par une réduction soutenue de ces sorties — et de réhabiliter l'image de la filière professionnelle. C'est une tâche ardue, car les gouvernements successifs ont affirmé une égale dignité des filières sans parvenir à modifier la perception hiérarchisée qu'en ont les jeunes et les familles. Un autre moyen de réduire les frustrations de l'orientation est de mieux prendre en compte des compétences non traditionnellement scolaires ou moins intellectuelles. Le paradigme actuel de l'École et les critères d'évaluation des élèves désavantagent les enfants issus de milieux culturellement défavorisés,

et cela a d'autant plus de conséquences que le niveau de sortie de la formation initiale conditionne, en France plus qu'ailleurs, très largement les parcours professionnels. On pourrait même dire que le diplôme initial en France est très souvent une véritable rente viagère.

Deux importantes réformes récentes permettent néanmoins d'envisager de nouvelles perspectives. D'une part, en amont du cursus de formation, l'adoption d'un « socle commun de connaissances et de compétences » pour la scolarité obligatoire conduit à repenser les programmes scolaires et devrait aboutir à diversifier les critères d'évaluation des acquis des élèves. D'autre part, en aval du parcours, la généralisation progressive de la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit rendre beaucoup moins irréversibles les choix (parfois contraints) d'orientation opérés à la fin de l'adolescence. Dans ce contexte général rénové, l'amélioration des dispositifs d'orientation aurait plus de chances d'être effective.

*Alain Michel,  
Futuribles*

à plein temps. Les Français restent dans une tradition où l'on fait toutes ses études en une seule fois avec des barrages très faibles, facilitant le passage d'un cycle d'études à un autre. La pratique est très différente dans les pays qui ont le mieux réussi : on y observe un âge médian plus élevé (l'âge médian au Danemark est de 25 ans contre 20,6 ans en France), ce qui veut dire un emploi préalable le plus souvent, et plus d'études à temps partiel. Celles-ci durent en moyenne deux ans aux États-Unis, trois ans en Suède, cinq ans en Grande-Bretagne, d'après l'OCDE <sup>5</sup>.

Des procédures d'orientation des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur et en cours d'études permettraient de mieux moduler les parcours des étudiants français, en leur évitant les cursus fondés sur la seule poursuite d'études de cycle en cycle, enfermés au sein de leur université. Elles devraient nécessairement conduire à une augmentation de la dépense par étudiant dans

5. Objectif 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur. *Op. cit.*

l'enseignement supérieur, qui était en 2004 de 10 668 dollars US, un chiffre très inférieur à ceux des autres grands pays développés (environ 14 000 dollars US) et aux 21 000 dollars US dépensés aux États-Unis <sup>6</sup>. Le dysfonctionnement du système français d'enseignement supérieur est ainsi clairement mis en évidence.

## ***Une orientation continue dans un système plus efficace et une société plus mobile***

Les Français doivent renoncer à l'idée que leur pays a le meilleur système éducatif du monde. Ils doivent comprendre que ce système vit sur des échecs depuis le début de l'enseignement primaire, dont les effets sont cumulatifs dans le cours de cycles d'enseignement successifs. Trop d'élèves n'ont pas le niveau requis pour entrer au collège. Ils gênent la progression des élèves qui sont meilleurs qu'eux. Le niveau insuffisant de formation des nouveaux bacheliers crée l'échec à la fin du premier cycle des universités. Une orientation scolaire à ces phases essentielles de la formation d'un jeune doit permettre d'éviter de telles situations. La réforme de la pédagogie dans chaque cycle d'études ne pourra y suffire dans les prochaines années, compte tenu des délais à prévoir pour la mettre en place et la généraliser à tous les établissements concernés. En tout état de cause, on ne peut pas pénaliser l'ensemble des élèves d'une classe d'âge par le retard de certains d'entre eux.

Mais, pour devenir efficace dans la société française future, l'orientation ne doit pas se limiter aux seules phases de la vie scolaire et universitaire. Elle doit accompagner non seulement le jeune tout au long de sa scolarité, mais aussi l'adulte tout au long de sa carrière. C'est pourquoi sa réforme est un enjeu de société. Il faut définir sa place dans le cadre d'une société fondée sur la mobilité des individus tout au long de leur vie. C'est un état d'esprit qu'il faut créer, aux antipodes de la conception traditionnelle de la société française, qui privilégie la recherche de la stabilité du corps social. Des mesures d'organisation de cette « orientation en continu » doivent être proposées pour toutes les phases de la vie. Les modes d'orientation des jeunes, des adultes et même ceux des *seniors* relèvent de la même démarche d'organisation d'une société nouvelle.

## ***Revoir les temps d'orientation au long de la vie***

Le Haut Conseil de l'éducation a évalué le taux particulièrement élevé, en France, des élèves sortant de l'enseignement primaire en situation de difficultés sévères ou très sévères (15 %), avec des « acquis fragiles » (25 %) <sup>7</sup>. La

---

6. *Regards sur l'éducation 2007. Op. cit.*

7. *L'École primaire. Bilan des résultats de l'École 2007*. Paris : La documentation Française, 2007 (rapport du Haut Conseil de l'éducation).

baisse de niveau de l'enseignement au collège en est la conséquence. Relever le niveau de formation dans les écoles relève pour le principal d'une réforme profonde de la pédagogie qui demandera près de 10 ans pour produire ses effets, puisqu'elle doit commencer dès le début du primaire et qu'à chaque niveau de classe, le changement de pédagogie ne sera pas instantané dans toutes les classes de France.

Cependant, il ne peut être question de rétablir une procédure de sélection à l'entrée en sixième, laissant de côté ceux qui ne seront pas admis. Ce serait une régression insupportable, coupant la jeunesse française en deux catégories, comme elle l'était avant l'institution du collège unique. Il sera nécessaire de recourir à des procédures d'orientation plutôt qu'à une sélection sous forme de couperet à l'entrée au collège, avec des procédures de rattrapage dans le temps au cours des quatre années passées dans ce type d'établissement. Une sélection brutale n'est pas la réponse adéquate à un âge aussi jeune.

La même nécessité d'un temps d'orientation s'impose à l'entrée comme au cours de l'enseignement supérieur dans les universités. À ces niveaux, la sélection n'est pas non plus la panacée à la crise existant s'agissant des premiers cycles. Il faut autant s'intéresser à ceux qui réussissent le mieux qu'à ceux dont il faut prévoir les modalités alternatives de formation et d'emploi auxquelles ils peuvent accéder. La démocratisation de l'enseignement supérieur ne consiste pas à laisser monter tous les étudiants au niveau de formation le plus élevé pour qu'en définitive ils échouent dans ce parcours. Il faut aussi traiter le cas des échecs des bacheliers titulaires d'un bac d'enseignement technologique et encore plus ceux qui n'ont eu qu'un bac d'enseignement professionnel, qui sont entrés librement dans un premier cycle d'université, après s'être vu refuser l'accès à des études menant à un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un DUT (diplôme universitaire de technologie), alors que certains d'entre eux les auraient préférées. Il aurait mieux valu qu'on les aide auparavant à définir un autre projet plus conforme à leurs possibilités et à leurs désirs.

La société dans laquelle les jeunes entreront dans les années à venir, sera dominée par deux contraintes nouvelles : l'incertitude économique et une durée de vie active plus longue, que les heureux *baby-boomers* qui partent actuellement en retraite n'auront pas connues.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les effets des changements incessants des technologies dans la vie professionnelle comme dans la vie de tous les jours, ni sur les effets positifs et négatifs d'une mondialisation, auxquels nous ne pouvons pas échapper. La formation initiale ne sera qu'une étape d'un processus beaucoup plus complexe de formation tout au long de la vie ; une organisation nouvelle de la vie professionnelle supposera une réflexion régulière sur l'avenir de chacun, seul moyen d'en assurer la sécurité ; les *seniors*, eux-mêmes, auront des choix de vie à faire pour déterminer les conditions

dans lesquelles ils passeront leur troisième âge d'une durée de plus en plus longue, en partie en travaillant, en partie à la retraite.

La mise en œuvre de cette société exigera une condition préalable fondamentale : un degré de responsabilité de chaque individu plus élevé que pendant les périodes de croissance continue des Trente Glorieuses, comme durant les longues années de crise qui ont suivi et qui ont été traitées par la voie de l'assistanat. Les Français ont alors vécu dans l'espoir, aujourd'hui disparu, de revenir aux modes de développement anciens qu'ils avaient connus. C'est dans cette perspective que les nouvelles techniques de l'orientation en continu doivent être envisagées.

Mais cette responsabilité ne peut s'exercer que si des parcours de formation et de reconversion sont définis avec précision d'avance et présentés à ceux qui vont y recourir dans des conditions telles qu'elles leur donnent confiance en leurs chances de succès dans cette voie. C'est ainsi que le système de flexi-sécurité danois ou celui des « jobs-centers plus » britanniques fonctionnent : le chômeur danois sait d'avance qu'il va être pris en charge par les services de l'emploi, les possibilités de reconversion qu'il peut espérer et les contraintes d'acceptation des solutions proposées qu'il devra accepter. À un moindre niveau d'engagement de la part des institutions de l'emploi, les services britanniques accompagnent le chômeur dans la reprise d'un emploi, non seulement en ajustant sa recherche d'emploi aux mieux de ses possibilités réelles, mais en lui fournissant une formation exactement adaptée à l'emploi dans lequel il va entrer, quitte à payer l'entreprise recrutante pour qu'elle mène elle-même cette formation. Dans les deux cas, les politiques suivies visent à créer un sentiment de confiance dans des solutions alternatives dès la prise en charge du travailleur.

La règle d'or d'une société de ce type est de : « toujours proposer une solution immédiatement disponible ». Par ces mesures concrètes, la sécurité professionnelle peut être effectivement organisée, mieux que par des engagements juridiques de maintien dans l'emploi, non suivis d'effets dans la pratique, le licenciement ayant lieu en définitive. Des situations qui risquent de mener à un assistanat prolongé découragent le travailleur concerné.

Des techniques d'orientation au sein des services de l'emploi sont parmi les instruments les plus importants du succès des opérations à engager dans cette voie. De la qualité de ces techniques dépendent les choix pertinents de reconversion que les services de l'emploi auront à faire pour les chômeurs qui sont à leur charge.

La prolongation de la durée de la vie a, elle-même, des conséquences indirectes sur la nécessité d'une orientation vécue « en continu » par les travailleurs, dont les carrières seront plus longues. Le financement de la charge des retraités entraînera la nécessité d'une élévation progressive de l'âge de départ de la vie active. L'amélioration de l'état de santé des travailleurs vieillissants amènera une prolongation d'activité de nombre d'entre eux. Elle sera d'au-

tant plus forte que le volume total de la population active baissera, les départs des *baby-boomers* n'étant pas compensés par les entrées de jeunes dans la vie active. Une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, inconnue encore à l'heure actuelle en France, pourrait s'établir progressivement, comme c'est déjà le cas en Allemagne.

La seconde partie de carrière a été écourtée en France par les préretraites, pour certains dès 55 ans. Il n'en sera pas de même pour les 55-64 ans des années à venir. À 45 ans, les travailleurs en cours d'emploi auront encore près de 20 ans de carrière à effectuer. Comment devront-ils envisager cette seconde partie de vie active ? Cette question posera pour beaucoup d'entre eux un problème de réorientation. Des techniques nouvelles d'évaluation de leurs compétences et de recherche éventuelle d'emploi devront être mises au point. Les *seniors* au-delà de 65 ans seront aussi concernés, certains souhaitant continuer à travailler dans des conditions adaptées à leur âge. L'orientation sera donc également un enjeu de société pour cette catégorie d'âges.

### ***Une vision nouvelle des procédures d'orientation***

Au sein de l'Éducation nationale, les procédures d'orientation doivent prendre en compte la totalité de chaque tranche d'âge en cours de scolarité, à chacune des phases essentielles du parcours scolaire et universitaire des élèves et étudiants, en leur donnant une vision concrète et complète des voies de formation qui peuvent leur être offertes.

Les formules scolaires actuelles d'orientation : le couperet à la sortie de la troisième ou, au contraire, l'absence de toute procédure d'orientation dans les universités, n'ont plus de sens dans la perspective d'évolution de la société que nous venons de décrire. Il est exclu de penser que le couperet soit définitif, sans possibilité de formation professionnelle ou même de reprise d'études à caractère général, au moins à terme. Mais il est aussi exclu qu'un étudiant puisse faire cinq à sept années d'études en université, sans s'être posé le problème de la finalité de ce parcours qui peut être éventuellement incohérent.

Certaines mesures permettraient de dépasser le cadre actuel trop étroit de l'orientation dans le système éducatif. Ainsi, la filière de l'apprentissage devrait devenir une voie de formation autonome, menant les apprentis à progresser dans leur carrière au-delà de leur première formation d'ouvrier ou d'employé qualifié, tout en restant sous ce statut. À cet effet, des sas de formation générale complémentaire seraient institués pour permettre aux meilleurs apprentis de poursuivre leurs études à un niveau supérieur de formation au moins jusqu'au métier de technicien supérieur. L'apprentissage deviendrait ainsi une perspective attractive envisageable dans le cadre d'un processus d'orientation en continu. Ce serait une « école de l'employabilité

## LE CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE

Le conseiller d'orientation-psychologue (diplôme d'État créé en 1991) est un spécialiste du conseil individuel en orientation. Il est recruté sur concours après une licence de psychologie et formé deux ans dans un centre de formation. Il aide l'élève et l'étudiant, également les adultes, à mieux se connaître, à mieux se situer, à repérer les informations utiles, à s'organiser dans son choix. Il intervient auprès des jeunes du collège, du lycée ou des universités, et auprès d'un public plus large dans les centres d'information et d'orientation (CIO).

Le CIO est le lieu de rattachement administratif du conseiller d'orientation-psychologue (COP). Cet espace dispose d'une documentation complète et à jour. Le COP l'utilise pour accompagner les consultants : élèves des établissements scolaires et leurs parents, jeunes sortis prématurément du système scolaire, adultes en demande de reconversion, jeunes nouvellement arrivés en France... La réception peut se limiter à une recherche documentaire tandis que les entretiens permettent de faire plus largement le point en intégrant les différentes dimensions des projets d'avenir.

Au CIO, le COP facilite l'accès et le traitement d'informations sur les enseignements et les diplômes (en établissements ou par alternance), et sur le monde professionnel (métiers et secteurs professionnels). Il aide à l'élaboration et la réalisation des projets d'études et professionnels des jeunes (scolarisés ou non) et des adultes. Il réalise des entretiens de conseil ou de bilan pouvant faire appel à des questionnaires d'intérêts et / ou d'aptitudes. Le COP respecte le code de déontologie des psychologues. Il est donc tenu à la confidentialité.

Dans les établissements scolaires et universitaires, le COP contribue à l'observation continue des élèves et des étudiants, et à la mise en œuvre de leur réussite. Il assure une fonction spécifique de conseil individuel des élèves, des étudiants et des parents, et réalise des activités d'évaluation des élèves et des étudiants. Il aide ces derniers à la réalisation de projets scolaires et professionnels. Le COP joue aussi un rôle de conseiller technique auprès des équipes éducatives, concernant l'élaboration des interventions et des actions éducatives d'orientation.

*Futuribles*

---

Sources : Wikipédia France et ACOP (Association des conseillers d'orientation-psychologues de France), site Internet <http://acop.asso.fr>.

en continu », avec des périodes d'exercice d'une profession et des périodes de formation générale, s'inscrivant dans une dynamique de carrière adaptée à la mise en œuvre de parcours professionnels sécurisés<sup>8</sup>.

Les nombreuses mesures très précises prévues par le rapport Hetzel, *De l'université à l'emploi*<sup>9</sup>, faciliteraient une meilleure orientation des étudiants.

---

8. VIMONT Claude (sous la dir. de). *Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité*. Paris : Institut Montaigne, juin 2006.

9. HETZEL Patrick (sous la dir. de). *De l'université à l'emploi*. Paris : La documentation Française, octobre 2006 (rapport de la Commission du débat national université-emploi).

Citons notamment une « organisation plus intégrée de tous les choix post-bac », la création d'un « observatoire des parcours des étudiants et de leur insertion professionnelle » dans chaque université, la définition de « projets professionnels personnalisés » par les étudiants, un partenariat « universités-employeurs pour la croissance ».

Deux mesures complémentaires permettraient d'aller encore plus loin dans cette voie :

— Instituer un entretien de réorientation pour les lycéens en fin d'études secondaires et les étudiants en situation d'échec, comprenant des enseignants de lycée et d'université, des conseillers d'orientation et des représentants des services de l'emploi. Cet entretien, à l'initiative du jeune en cours d'études, aurait pour but d'examiner avec lui ses perspectives de poursuite d'études ou, au contraire d'entrée directe dans l'emploi.

— Instituer un établissement public autonome d'information et d'orientation, travaillant en partenariat avec les services publics et privés de l'emploi et avec les entreprises. Cet établissement serait chargé de réunir la documentation nécessaire aux actions d'information et de conseil des élèves et étudiants, mais aussi de former les personnels spécialisés chargés de les mettre en œuvre dans les lycées et universités. Ce serait une fusion de deux organismes existants : l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) et l'INETOP (Institut national d'étude du travail et de l'orientation professionnelle).

La mise en œuvre de ces différentes mesures est désormais possible grâce à la loi récente sur les « libertés et responsabilités des universités », qui prévoit l'établissement d'une « orientation active » au sein de ces établissements.

Dans le domaine de l'orientation des adultes, tout reste à inventer pour qu'elle devienne un outil opérationnel. La législation sur la formation continue, définie une première fois en 1971, comme la dernière loi de 2004 sur les nouveaux droits en ce domaine, porte sur l'aval, c'est-à-dire l'accès à des actions de formation sans traiter spécifiquement de l'amont : comment choisir une nouvelle voie ? Des techniques nouvelles doivent être mises au point à cette fin et coordonnées avec les mécanismes de formation existants ou à créer.

Les techniques d'évaluation régulière des personnels en entreprise, les bilans de compétences dans l'hypothèse d'une reconversion, la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont de premières mesures, qui s'inscrivent dans cette perspective. Mais elles sont isolées d'un processus d'orientation en continu. Elles ne peuvent pas permettre, à elles seules, de bâtir les parcours de sécurité professionnelle actuellement demandés par les partenaires sociaux pour les travailleurs en cours de carrière. Ceux-ci supposent la « transférabilité » d'acquis professionnels déjà validés et de droits à la formation

## INETOP ET ONISEP

Deux structures dominent le monde de l'orientation scolaire et professionnelle en France : l'INETOP (Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle) et l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions).

L'INETOP a vu le jour en 1928 sous le nom d'INOP (Institut national d'orientation professionnelle) et a pris son nom actuel en 1939. Initialement rattaché au ministère français de l'Instruction, il est, depuis 1941, un institut du Conservatoire national des arts et métiers et, à titre principal, le centre de formation des conseillers d'orientation-psychologues. Mais l'INETOP se veut aussi un institut international de formation initiale et continue aux métiers de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle ; un observatoire et conservatoire des pratiques en orientation ; un centre de ressources (ouvrages, tests, site Internet [www.cnam.fr/instituts/inetop/accueil inetop1.html](http://www.cnam.fr/instituts/inetop/accueil inetop1.html)) et de recherche dans le domaine de l'orientation (publication d'ouvrages, rapports et articles). Il édite deux publications régulières : *L'Orientation scolaire et professionnelle* et *INETOP Orientations*. Enfin, il exerce aussi des activités d'expertise et de réflexion à la demande d'entreprises ou d'institutions publiques, françaises ou non.

L'ONISEP est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, créé en 1971. Éditeur public, il élabore et diffuse une grande part de l'information sur les études, les formations et les métiers auprès des élèves, des parents et des équipes éducatives. Il est chargé de recueillir, traiter, produire et diffuser l'information dans ce domaine. Comptant 28 délégations régionales, il a son siège en région parisienne, et entretient une liaison directe et constante avec le monde scolaire et l'environnement professionnel. Son public est constitué des élèves scolarisés en France de la sixième au baccalauréat, des étudiants, mais également des parents d'élèves, des professionnels de l'information et de l'orientation, des équipes éducatives des collèges et des lycées, et des partenaires socioprofessionnels. Outre de multiples publications écrites (*cf.* les collections *Parcours*, *Infosup*, les *fiches métiers*, la collection *Diplômes*, la revue et la collection *Réadaptation...*), l'ONISEP développe des productions audiovisuelles et multimédias (*Planète métiers*, *Atlas de la formation initiale*, *Fiches métiers*, *Déclic métiers...*) et dispose de deux sites Internet : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr).

*Futuribles*

accumulés par le travailleur qui quitte son entreprise. Encore faut-il qu'ils aient été d'abord créés et qu'ils soient effectivement reconnus par celle-ci, ce qui est peu répandu actuellement dans les entreprises.

À cette fin, celles-ci devraient pouvoir prendre des engagements individuels de formation à l'égard de leurs salariés grâce à des « contrats de travail finalisés », fondés sur le principe gagnant-gagnant de l'amélioration de l'employabilité du salarié au cours de son contrat grâce à une formation reçue et validée dans l'entreprise, en échange de l'acceptation d'une plus grande flexibilité. Dans cette perspective, le processus recherché de transférabilité de la formation et de la mobilité des salariés est engagé.

Les travailleurs en cours de carrière devraient être systématiquement incités à prendre un temps de réflexion, donc d'orientation, à mi-carrière, c'est-à-dire à 45 ans, âge où il leur restera jusqu'à 20 ans de carrière à effectuer, soit autant qu'ils en auront fait à cet âge. La formule du *mature worker* prenant en mains sa carrière, telle qu'elle a été définie aux États-Unis par le National Bureau of Economic Research est un modèle à cet égard<sup>10</sup>. Appliquée en France, elle permettrait au travailleur concerné de prendre sa propre responsabilité dans la définition de son avenir, en recourant éventuellement dans cet esprit aux techniques françaises de réorientation, que nous venons de décrire.

Ainsi s'orienterait-on vers la formule nouvelle de « gestion anticipée des carrières », remplaçant la technique dépassée de « gestion prévisionnelle des emplois », rendue particulièrement difficile dans le monde économique incertain d'aujourd'hui. Celle-ci serait mise en œuvre à la fois par les entreprises et par les travailleurs eux-mêmes.

Toutefois, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur ne devraient pas être absents de ce processus. L'Éducation nationale doit conserver un rôle majeur tout au long du dispositif que nous venons de décrire. Si le niveau réel de formation générale des jeunes n'est pas relevé dans l'avenir, dès la période de formation initiale, comment des travailleurs adultes pourraient-ils mener une réflexion personnelle sur leur avenir au cours de leur carrière et poser les moyens nécessaires pour s'adapter dans leur emploi ou se reconverter ?

Quel niveau de culture générale est nécessaire pour réussir dans cette voie ? Les pays anciennement développés comme la France ne s'imposeront dans le monde que s'ils disposent d'une main-d'œuvre qualifiée de haut niveau, capable d'appliquer des technologies nouvelles. Ce sont les travailleurs les plus qualifiés qui créeront l'emploi des moins qualifiés dans le secteur des services à la personne, par l'organisation de leur travail et un meilleur encadrement. L'élévation du niveau de formation au sein de l'Éducation nationale est donc une nécessité. Tous les pays développés comme les pays émergents se sont engagés dans cette voie, comme le montre le rapport 2007 de l'OCDE<sup>11</sup>.

Mais il faudra aussi que les travailleurs les moins qualifiés soient incités à reprendre des cycles de formation de culture générale, adaptés à leur niveau d'expérience et leurs formes de pensée, comme Bertrand Schwartz les avait décrits<sup>12</sup>. Les services spécialisés de l'Éducation nationale, les GRETA (groupements d'établissements publics locaux d'enseignement), ont acquis une expérience en ce domaine, qui doit être valorisée et devenir une préocupa-

10. PARKINSON Deborah. *Voices of Experience: Mature Workers in the Future Workforce* ; et MUSON Howard. *Valuing Experience: How to Motivate and Retain Mature Workers*. New York : The Conference Board, respectivement 2002 et 2003.

11. *Regards sur l'éducation 2007*. Op. cit.

12. SCHWARTZ Bertrand. *Moderniser sans exclure*. Paris: La Découverte, 1994.

tion centrale du ministère, actuellement trop tourné vers la formation initiale. Il doit en être de même au sein des universités.

Il faudrait recourir à cet instrument nouveau non utilisé jusqu'à maintenant, la possibilité de se voir reconnaître un « socle de connaissances et de compétences », tel qu'il a été défini par la loi du 23 avril 2006 et son texte d'application, que l'on peut obtenir sans avoir nécessairement suivi une filière traditionnelle de l'enseignement du second degré.

\* \* \*

La vision ainsi intégrée d'un processus d'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie sera un enjeu essentiel à la création d'une société de progrès et de mobilité, fondée sur une adaptation continue des Français à la transformation du monde. Elle sera un moyen privilégié d'assurer dans la réalité des faits la démocratisation récente du système éducatif français décrite par les nouveaux indicateurs de l'OCDE et par Éric Maurin <sup>13</sup>.

Sa mise en œuvre supposera la volonté de travailler activement en ce sens de la part des enseignants, mais aussi de la part de tous ceux qui participeront à la vie économique dans les années à venir, entreprises et administrations comme salariés.

Pour que ce processus nouveau soit un moteur essentiel de la transformation de la société française, il faut que son système éducatif sorte de son isolement, qu'il ne considère plus son action comme une fin en soi, mais comme une étape dans une série de choix successifs, que chacun devra effectuer dans sa vie et dont il sera responsable. Il faut que l'Éducation nationale s'intègre à cette société nouvelle, qu'elle en accepte les règles de fonctionnement et apporte à ses élèves et étudiants le niveau de connaissances et de culture qui leur sera nécessaire, en coopération étroite avec les acteurs économiques.

---

13. *Op. cit.*

Laurent et Daniel Bouchacourt <sup>1</sup>

# L'Afrique du Sud, entre laboratoire et exemple

*Après plus de 40 ans d'un régime de ségrégation, l'apartheid a pris fin, en Afrique du Sud, en juin 1991. Trois ans plus tard, les premières élections multiraciales ont officiellement ouvert la période dite « post-apartheid », qui voit la société sud-africaine se remodeler pour effacer les traces du passé. Comment s'opère ce remodelage, comment les Noirs reprennent-ils place dans l'économie, quel rôle joue l'État dans ce ré-équilibre ? Telles sont les questions étudiées par Laurent et Daniel Bouchacourt dans cet article.*

*Après une présentation des principales caractéristiques socio-économiques de ce pays, les auteurs examinent en détail la stratégie de discrimination positive qui a servi de fil conducteur au gouvernement sud-africain pour rendre à la population noire la place qui lui revient dans l'économie nationale, et faire en sorte de réduire les inégalités sociales. Comme ils le soulignent, les deux instruments de cette politique volontariste, le Black Economic Empowerment suivi du Broad-Based Black Economic Empowerment, sont utilisés de manière très pragmatique, à partir de moyens d'action immédiats, rapidement remis en question s'ils se révèlent impropres à répondre aux objectifs de long terme qui ont été fixés. Et selon les auteurs, ce pragmatisme, la maturité politique avec laquelle le gouvernement sud-africain fait évoluer le pays, et la forte imbrication des sphères politique et économique constituent des éléments exemplaires qui font de l'Afrique du Sud à la fois un laboratoire et un modèle pour les pays émergents, mais aussi pour des pays développés qui, comme la France, tendent à s'enliser.*

S.D.

---

1. Laurent Bouchacourt est actuellement directeur « Strategic Planning and Business Development » dans un groupe industriel sud-africain ; Daniel Bouchacourt a travaillé pendant 25 ans au sein du groupe Lafarge et est actuellement chargé d'enseignement à l'Institut d'administration des entreprises de Paris. Les coauteurs s'expriment ici à titre personnel.

**L'**Afrique du Sud est un pays fascinant par son histoire et la manière dont elle a géré la transition entre *apartheid* et démocratie. C'est un pays peu et mal connu. Tout comme le Brésil qui couvre bien autre chose que les plages de Copacabana et le football, l'Afrique du Sud ne se résume pas à la guerre des Boers, aux mines d'or et à l'*apartheid*.

C'est un pays bien singulier où l'action de l'ANC (African National Congress) depuis 1994 se structure autour de la recherche d'actions correctives *postapartheid* (mesures d'équité, de redistribution, de discrimination positive, etc.) et de la volonté d'assurer la prospérité économique et la paix sociale dans le long terme (combinant politiques de croissance, d'investissements et de rigueur macroéconomique).

Il existe un lien très fort entre le politique et l'économique. La politique économique est marquée par le pragmatisme et la maturité, nourris d'une conscience aiguë des enjeux sociaux du pays. L'Afrique du Sud est un des pays qui préfigurent le futur tant par la nature des problèmes auxquels le pays est confronté (et qui deviennent universels dans une très grande mesure) que par la valeur d'exemples que représentent les solutions qui y sont conceptualisées et mises en œuvre.

L'Afrique du Sud, pays d'avenir, doit donc être vue à la fois comme un laboratoire et un exemple pour

les pays émergents, mais également pour nombre de pays développés.

## Un pays bien singulier

L'Afrique du Sud est une nation « arc-en-ciel » que synthétise l'actuel drapeau né en 1994, dont la diversité des couleurs est en soi tout un symbole.



Le drapeau sud-africain

Les singularités sud-africaines sont nombreuses. Sa population tout d'abord (47 millions d'habitants auxquels il faut ajouter probablement plus de cinq millions d'immigrés clandestins), où se côtoient notamment Noirs (79 % de la population), Blancs, métis, Asiatiques et 11 langues officielles (l'anglais, l'afrikaans, l'isiNdebele, l'isiXhosa, l'isiZulu, le sepedi, etc.). Viennent ensuite des richesses naturelles qui occupent le premier rang mondial (platine, or, vanadium, chrome) ou les tout premiers rangs (titane, manganèse, diamants, uranium, fer, cuivre, charbon...). Des positions également fortes sur la scène internationale en fruits, pâte de bois, maïs, vin, sucre, etc.

Johannesburg est la 13<sup>e</sup> place mondiale par la capitalisation boursière ; le tourisme (plus de 5 % du produit intérieur brut) est en plein développement avec près de cinq millions de visiteurs par an. Six

**Tableau 1 — Estimations de la structure de la population sud-africaine à la mi-2007 par groupes de population (%)**

Noirs	79,5
Blancs	9,1
Métis	8,9
Asiatiques	2,5
Total	100,0

Source : Statistics South Africa, Pretoria, 3 juillet 2007.

**Tableau 2 — Comparaisons démographiques : Afrique du Sud, Brésil, Inde, Botswana, France (données estimées à la mi-2007)**

Indicateurs	Afrique du Sud	Brésil	Inde	Botswana	France
Superficie (1 000 km <sup>2</sup> )	1 221	8 515	3 287	582	552
Population (millions)	47,9	189,3	1 131,9	1,8	61,7
Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	39,2	22	344	3,1	112
Taux de natalité (‰)	24	21	24	26	13
Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme)	2,7	2,3	2,9	3,1	2,0
Part des moins de 15 ans dans la population (%)	32	28	33	38	18
Espérance de vie des hommes à la naissance (ans)	49	68	63	35	77
Part de la population urbanisée* (%)	57	84	28	52	75
Part des 15-49 ans infectés par le VIH (%)	18,8	0,5	0,4	24,1	0,4

\*Données de la division Population des Nations unies, *World Urbanization Prospects 2001*. New York : Nations unies, 2001.

Source : toutes les données (sauf celles sur l'urbanisation) sont extraites de PISON Gilles. « Tous les pays du monde 2007 ». *Population & sociétés*, n° 436, juillet-août 2007, Institut national d'études démographiques, Paris.

ports accueillent plus de 14 000 navires par an et, *last but not least*, l'économie est loin d'être « primaire » puisque plus de 57 % de la richesse nationale proviennent du secteur tertiaire, 30 % environ du secondaire et 13 % du primaire (dont 8 % dus aux mines). Le pays jouit d'un climat plus tempéré que d'autres pays de même latitude grâce à l'altitude du plateau intérieur et aux courants océaniques. Son climat varié présente globalement peu de caractéristiques africaines.

Mais il est également d'autres spécificités. L'espérance de vie qui était de 65 ans en 1996 est tombée, avec les ravages du sida, à 51 ans en

2001 ; elle se situe au-dessous de 50 ans aujourd'hui et pourrait atteindre 48 ans en 2015 ! Le nombre de décès dus au sida est supérieur actuellement à 300 000 par an <sup>2</sup>. Les impacts économiques et sociétaux de tels chiffres sont considérables. De nombreux foyers sont monoparentaux et nombre de grands-parents élèvent leurs petits-enfants. Près du quart de la population vit d'aides et de pensions, sans doute le prix à payer pour la paix sociale (seuls 10 % de la population payent l'impôt sur le revenu).

Coexistent en Afrique du Sud deux économies : une économie moderne et dynamique, essentielle-

2. « Impact of HIV/AIDS on Mortality and the Structure of South Africa's Population ». Pretoria : Human Sciences Research Council, International Conference AIDS, 11-16 juillet 2004 ; et DORRINGTON Rob, JOHNSON Leigh, BRADSHAW Debbie, DANIEL Timothy-John. *The Demographic Impact of HIV/AIDS in South Africa: National and Provincial Indicators for 2006*. Le Cap : Centre for Actuarial Research, South African Medical Research Council, 2006, 116 p.

ment tertiaire (57 % du produit intérieur brut sud-africain) qui n'a rien à envier aux pays développés, et une économie traditionnelle, héritage des années d'autarcie (sanctions économiques de 1986 à 1994) mais également constituée de nombreuses petites entreprises d'auto-subsistance, appartenant principalement à des Noirs et qu'il faut progressivement faire évoluer.

L'Afrique du Sud est ce pays qui a su réaliser, avec pragmatisme et maturité, le passage de l'*apartheid* à la démocratie par une transition exemplaire, avec un vecteur stratégique : le *Black Economic Empowerment* (BEE), visant à rendre du pouvoir économique aux Noirs à partir de composantes de court terme et avec des objectifs de long terme. Le politique et l'économique sont étroitement liés, sous l'effet combiné de l'action de l'ANC, de ses dirigeants historiques et de ses nouvelles élites.

Si la transition entre l'*apartheid* et la démocratie s'est réalisée depuis bientôt 15 ans sans soubresauts majeurs, l'Afrique du Sud va aborder, dans les deux ans qui viennent, un nouveau tournant politique avec en novembre 2007 l'élection du nouveau président de l'ANC (qui jusqu'alors devenait ensuite le président de la République) et en 2009 les élections législatives et celle du nouveau président de la République

## REPÈRES ÉLECTORAUX

Avril 1994 : premières élections multiraciales

9 mai 1994 : élection de Nelson Mandela à la présidence de l'Afrique du Sud

1999 : élection de Thabo Mbeki à la présidence de l'Afrique du Sud

2004 : réélection de Thabo Mbeki à la présidence de l'Afrique du Sud

Novembre 2007 : élection du nouveau président de l'ANC

Avril 2009 : élections de l'Assemblée nationale (400 députés élus pour cinq ans) suivies de celle du chef de l'État pour un mandat de cinq ans également

(élu par les 400 représentants de l'Assemblée nationale)<sup>3</sup>. C'est le début non seulement de l'après-Mandela mais aussi de l'après-Mbeki qui, après deux mandats présidentiels, doit normalement passer la main à une nouvelle génération. La manière dont cette nouvelle transition se négociera aura sans doute valeur d'exemple et de singularité. Aujourd'hui, aucun candidat ne s'impose comme successeur, mais une bonne demi-douzaine de candidats de valeur commencent à afficher leurs ambitions<sup>4</sup>.

3. Le Parlement sud-africain est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale (400 députés élus à la proportionnelle au suffrage universel) et le Conseil national des provinces (90 membres : 10 membres élus par chacune des neuf assemblées provinciales pour un mandat de cinq ans). Le chef de l'État est élu par l'Assemblée nationale ; c'est Thabo Mbeki qui occupe actuellement cette fonction.

4. « Plan B for ANC Factions? » *The Weekender*, 23-24 décembre 2006, Johannesburg, p. 2 ; et CALLAND Richard. *Anatomy of South Africa: Who Holds the Power?* Le Cap : Zebra Press, 2006, 310 p.

Tableau 3 — La *scorecard* du BBEE

Critères	Pondération	Indicateurs
Détention du capital	20 %	% du capital détenu par des personnes noires
Management	10 %	% de personnes noires dans le Conseil d'administration
Emploi	10 %	% de personnes noires à différents niveaux hiérarchiques
Formation	20 %	Dépenses de formation en % des salaires annuels
Achats et fournisseurs	20 %	% des achats et marchés passés avec des entreprises détenues par des Noirs
PME et PMI*	10 %	% des investissements réalisés pour aider les PME/PMI
Autres	10 %	À définir (par exemple, aide à des programmes et investissements sociaux)

*Lecture* : si le total du score atteint ou dépasse 65 % = bonne contribution (*good*) au BBEE ; si le total est compris entre 40 % et 64,9 % = contribution satisfaisante (*satisfactory*) ; si le total est au-dessous de 40 % = contribution faible (*limited*).

\*PME : petites et moyennes entreprises ; PMI : petites et moyennes industries.

### **Discrimination positive : du BEE au BBEE**

L'Afrique du Sud *postapartheid* doit répondre aux besoins et aspirations socio-économiques de la majorité noire du pays. Le *Black Economic Empowerment* (BEE) constitue le pilier économique et social de la politique d'émancipation voulue par le gouvernement sud-africain dont les buts, parfois contradictoires, sont de corriger les inégalités du passé, et assurer le développement et la paix sociale de manière durable.

Un certain nombre de normes, lois-cadres et chartes ont été édictées pour promouvoir la participation des populations « historiquement désavantagées » (noires, indiennes, métissées) à l'activité économique,

elles constituent le BEE. Ce n'est que fin 2006, après trois ans de débats et de consultations que le gouvernement sud-africain a publié les règles et les textes sur un sujet qui domine le monde des affaires depuis 1994<sup>5</sup>. Jusqu'alors, l'accroissement du pouvoir économique des Noirs a surtout été concentré sur l'entrée d'actionnaires noirs (l'objectif fixé étant 25 %) dans les sociétés contrôlées par des Blancs. C'est une nouvelle phase du BEE qui s'ouvre avec la définition d'une *scorecard* : celle du BBEE, le *Broad-Based Black Economic Empowerment*<sup>6</sup>. À partir de principes généraux, chaque branche industrielle va déterminer les pondérations de différents critères qui permettront de mesurer pour chaque entreprise le *score* obtenu pour le BBEE.

5. « The Way to BEE ». *The Economist*, 23 décembre 2006, p. 105.

6. « In Need of a Road Map ». *The Financial Times*, 14 juillet 2006, p. 25.

De quoi s'agit-il ? Un certain nombre d'éléments composent le BBEE. On peut en distinguer sept (tableau 3). Actuellement, pour prendre un exemple concret et précis, le projet en cours de discussion au sein du secteur de la construction retient les objectifs suivants (à l'horizon de décembre 2013) :

— La détention du capital (*ownership*) : 30 % du capital et 30 % des droits de vote devront être détenus par des Noirs ; 10 % devront être détenus par des femmes noires et 10 % par des « groupes spécifiques » (c'est-à-dire spécialement par les salariés et employés noirs).

— La représentation au Conseil d'administration (*control*) : le Conseil d'administration devra comporter 40 % d'administrateurs noirs, 20 % de femmes noires. Au niveau du management, celui-ci devra également compter 40 % de Noirs et 16 % de femmes noires.

— L'emploi (*employment equity*) : outre les pourcentages indiqués ci-dessus concernant le haut management (*senior management*), le management intermédiaire (*middle management*) devra compter 40 % de Noirs et 16 % de femmes noires également ; dans le management des nouveaux embauchés (*junior management*) ce sont 65 % des effectifs qui devront être noirs et la part de femmes noires de 27 %.

— La formation (*skills development*) : l'entreprise devra consacrer 1,5 % de sa masse salariale par an pour le développement de la formation, dont 70 % devront être consacrés à la formation du personnel noir et 25 % des dépenses faites pour des Noirs devront concerner des femmes.

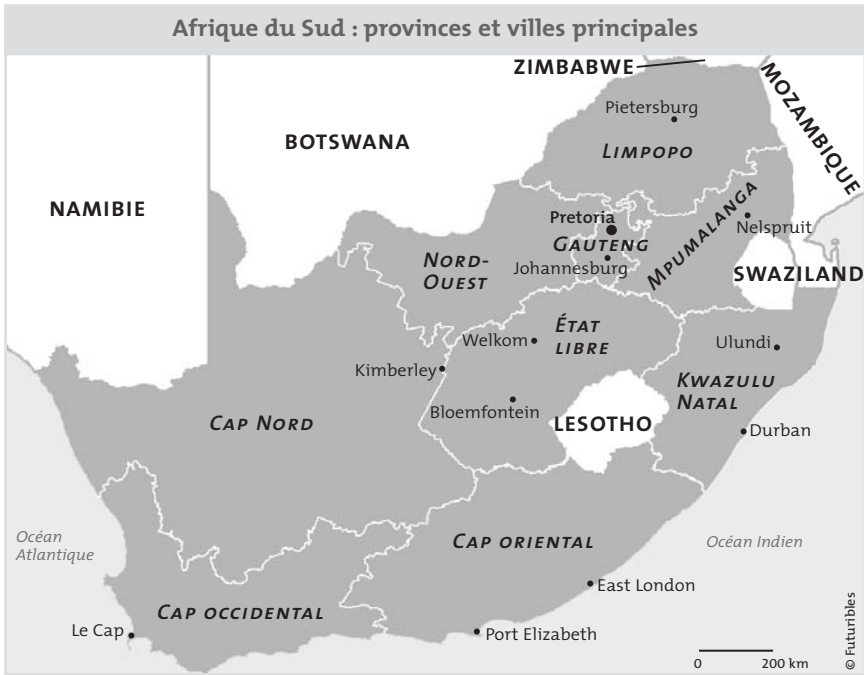
— Les achats et les fournisseurs (*procurement*) : toujours avec la même échéance (2013), 70 % des fournisseurs devront être des entreprises détenues par des Noirs.

— Développement des PME/PMI (*enterprise development*) : des mesures d'aide sont prévues pour aider au développement des petites et moyennes entreprises, souvent sous forme de *joint-ventures*.

— Programmes et investissements sociaux (*corporate social investment*) : 0,25 % de la masse salariale devra être consacré à des projets sociaux (exemples : cliniques, écoles, logements, etc.).

Ces sept critères sont affectés chacun d'une pondération et chaque entreprise est évaluée, pour chaque critère, par une note. La combinaison des pondérations et des notes aboutit à une note globale traduisant la position de l'entreprise vis-à-vis du BBEE. Il est prévu que, comme les éléments financiers de l'entreprise, les éléments du BBEE fassent, chaque année, l'objet d'un audit par un organisme extérieur. La *scorecard* revêtera une importance lors de la mise en compétition de marchés publics.

Trois catégories d'entreprises sont, en fait, distinguées pour la *scorecard*. Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 35 millions de rands (3,5 millions d'euros), la *scorecard* s'applique dans sa totalité. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 35 millions de rands (0,5 et 3,5 millions d'euros) relèveront d'une *scorecard* allégée (pas de critère en matière de détention du capital). Enfin, les micro-entreprises (moins de cinq



millions de rands de chiffre d'affaires) seront toutes considérées comme « noires ».

On voit donc que la mise en œuvre de l'*affirmative action* est extrêmement détaillée et qu'elle est définie au niveau de chaque branche (en assurant une homogénéité pour l'évaluation des entreprises de chaque branche). Le risque, on le voit bien dans l'exemple cité, est de tomber dans la bureaucratie.

L'originalité de la démarche sud-africaine est d'affirmer que pour réduire les inégalités nées de l'*apartheid*, il faut d'une part faire jouer, sans états d'âme, la discrimination positive en faveur des Noirs qui ont

été les plus brimés dans cette période, et d'autre part décliner cette discrimination dans différents domaines économiques, avec une vision de moyen-long terme (1994-2006, le BEE, et 2007-2013, le BBBEE).

Ainsi, pour corriger le passé, le BEE continue de s'appuyer sur une segmentation raciale de la société sud-africaine (qu'avait introduite l'*apartheid*) avec une obsession de la couleur des actionnaires, des fournisseurs et des employés <sup>7</sup>.

Cette situation créée par le BEE et le BBBEE n'empêche pas le pays de progresser économiquement ; au contraire, elle est sans doute le cata-

7. McDONALD Michael. *Why Race Matters in South Africa*. Scottsville / Cambridge (Mass.) : University of Kwazulu-Natal Press / Harvard University Press, 2006.

lyseur qu'il fallait pour assurer une évolution structurelle indispensable mais sans rupture ni révolution.

## ***Une politique économique empreinte de pragmatisme et de maturité***

Héritage des années d'isolement politique et d'autarcie économique, mais également reflet de la structure de la société sud-africaine — et de nombreux pays en développement — où les élites appartiennent au monde tant politique que des affaires, le gouvernement sud-africain croit en la portée des politiques publiques et de la politique économique pour remodeler l'Afrique du Sud.

Quelques couples, faisant partie des nouvelles élites, ont l'un un pied dans la politique et l'autre dans l'économie, ainsi que le soulignait un magazine sud-africain<sup>8</sup>. Les *leaders* sont pratiquement tous issus de l'ANC. Ces élites ont une volonté farouche de développer leur pays avec pragmatisme.

À quelques exceptions près, l'action gouvernementale se caractérise par la capacité à évaluer, à poser des diagnostics dérangeants et à arbitrer. Il n'y a pas d'antinomie fondamentale pour le gouvernement à « discriminer » de manière discrétionnaire, mais temporaire et ciblée, en matière de politiques publiques, fiscales et économiques, pour autant que la recherche du bien-être et de

l'intérêt général prévale dans le long terme. Une manière de dire qu'il faut « casser quelques œufs »...

Ainsi, la coexistence de deux économies<sup>9</sup>, l'une digne du « premier-monde », l'autre informelle ou vivrière ou marquée par les années d'*apartheid*, est pleinement reconnue et débattue. Elle donne lieu à des mesures ciblées qui conduisent à subventionner certaines catégories de personnes ou de secteurs, au lieu de créer les conditions d'une explosion sociale ou d'externalités négatives ayant, à terme, un coût social et budgétaire exorbitant. Le gouvernement sait qu'il y a une ou deux générations sacrifiées, à faible employabilité, qui ont besoin de soutien de l'État. Il faudra du temps pour que la deuxième économie (intense en facteur travail peu qualifié) soit tirée vers le haut par la première économie (intense en capital financier et humain). Il y a là un pari que l'économie moderne sera la locomotive, à terme, de l'ensemble. Formidable croyance en l'avenir que nombre de pays développés empreints de sinistrose et de déclin feraient bien de prendre comme modèle<sup>10</sup>.

Le ministre du Budget et des Finances, Trevor Manuel (en poste depuis 1997 et dont le record de longévité, pour un pays démocratique, aura permis une incontestable cohérence de l'action publique), souligne ainsi qu'il préfère payer des pensions aux invalides et aux chômeurs

---

8. « Hand in Hand ». *Financial Mail*, 22 décembre 2006, Johannesburg, pp. 26-33.

9. « L'Afrique du Sud, à double vitesse ». *Le Monde*, 14 avril 2004, p. 7.

10. « Nous avons l'impression d'être condamnés par l'Histoire », Marcel Gauchet in *Le Monde*, 25 février 2006.

de longue durée ou aux « inemployables » plutôt que de payer des intérêts de la dette publique. En 2006, le budget de l'État a de nouveau été excédentaire, donnant encore plus de marge de manœuvre à l'État pour redistribuer et mener des politiques publiques actives.

Un autre signe de la volonté des pouvoirs publics dans le remodelage urbain et l'intégration sociale est l'octroi de subventions aux projets de type partenariats publics-privés (PPP) visant à développer des ensembles urbains socialement mixtes où la loi, qui a pris effet en avril 2007, impose pour tous les programmes immobiliers 20 % de logements pour les personnes gagnant environ l'équivalent de 350 euros par mois.

Les défis de la société sud-africaine sont nombreux. Les deux principaux sont la santé (avec le lancinant problème du sida et ses conséquences économiques) et l'éducation. Des efforts ont été faits. Bien que 65 % des lycéens aient obtenu, en 2006, l'équivalent du baccalauréat (*Matric* selon la terminologie sud-africaine), seuls 20 % d'entre eux entreront véritablement à l'université (chaque université décide de ses propres règles de sélection). S'il existe quelques universités publiques, la plupart d'entre elles sont privées et l'université coûte cher (au minimum 4 000 à 5 000 euros par an). N'oublions pas qu'aujourd'hui, il s'agit de la première génération accédant aux études supérieures, phénomène qu'a connu la France au milieu des années 1960.

Ce qui frappe aujourd'hui c'est que face aux nombreux défis (santé,

éducation, chômage, sécurité...), il y a une volonté d'action publique. Tous les acteurs, fussent ceux laissés sur le bas-côté du chemin, ont le sentiment que demain sera meilleur et que chacun sera gagnant. Le pragmatisme prévaut face à l'urgence des situations : on n'attend pas, on agit. Bel exemple dont certains pays devraient se nourrir !

Politique de redistribution, développement de zones industrielles et de services avec notamment trois pôles : le Cap oriental, le Kwazulu Natal et le Gauteng (tableau 4, page suivante). Dans chacun de ces cas, la politique économique et les entreprises structurent et tirent partie des atouts de l'Afrique du Sud : les ressources naturelles qu'il s'agit d'enrichir par de la valeur ajoutée, le tourisme, la main-d'œuvre abondante, flexible et bon marché et des positions mondiales attractives sur les grandes routes maritimes.

Le Kwazulu Natal mise sur le tourisme et les flux maritimes, le Cap oriental sur les exportations et l'industrie, le Gauteng sur les services et la technologie. Trois exemples de développement volontariste avec un souci de rééquilibrage régional. Autres exemples de volontarisme, l'Afrique du Sud est en train de réinvestir dans les chemins de fer (*cf.* transport du charbon), dans les barrages, dans l'assainissement, dans l'énergie (centrales à charbon, centrales atomiques, centrales thermiques).

Mais si l'État oriente et définit des priorités, l'État est loin de tout faire. Le Sud-Africain reste un Anglo-Saxon qui doit se prendre en main et s'assumer s'agissant de sa couverture médicale, de l'éducation de

Tableau 4 — Les trois pôles de développement sud-africains		
	Caractéristiques	Pour en savoir plus, sites Internet...
Cap oriental	Zone industrielle de Coega à 20 km à l'est de Port Elisabeth. Métaux, textiles, chimie, automobiles, services, énergies, etc. + port en eaux profondes	<a href="http://www.coega.co.za">www.coega.co.za</a>
Kwazulu Natal	King Shaka Airport sur la zone industrielle de La Mercy, à 25 km au nord de Durban : nœud logistique + nouvel aéroport international (passagers + fret) Travaux démarrés en mars 2007 Fin programmée pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	<a href="http://www.kzn.org.za">www.kzn.org.za</a> <a href="http://www.dubetradeport.co.za">www.dubetradeport.co.za</a>
Gauteng	Gautrain, liaison ferroviaire rapide entre l'aéroport, le centre-ville de Johannesburg et Pretoria + archétype d'un nouveau mode de transport collectif	<a href="http://www.gautrain.co.za">www.gautrain.co.za</a>

ses enfants et du financement de sa retraite.

Le système économique sud-africain permet la mobilité verticale avec peu d'amortisseurs. Il est en quelque sorte aux antipodes du système français qui a désormais peu de mobilité verticale mais beaucoup d'amortisseurs !

Dernière illustration du volontarisme politique et économique de l'Afrique du Sud, la diplomatie économique poursuivie par le président Thabo Mbeki et le ministre du Commerce sur le continent africain (et via le mouvement des non-alignés) est une manifestation supplémentaire de l'émancipation intellectuelle, culturelle et politique de l'Afrique du Sud vis-à-vis des vieilles puissances coloniales. Au-delà d'une marque de volonté de puissance, cette action diplomatique, largement précédée par le secteur privé (mines, banques, distribution, etc.), illustre à nouveau l'interaction entre le politique et l'économique en Afrique du Sud, la croissance des uns (les entreprises)

servant les objectifs (politiques de redistribution et de partage) des autres (l'État).

### ***Un pays laboratoire exemplaire***

La manière dont l'Afrique du Sud a géré la transition entre l'*apartheid* et la démocratie est en elle-même exemplaire, digne de respect et d'admiration. Dans un monde qui s'entre-déchire (sunnites / chiites, Rwanda, l'Irlande il y a encore quelques années, etc.), l'Afrique du Sud donne un exemple d'optimisme et de pragmatisme en allant de l'avant.

Bien sûr, la question raciale demeure, mais de plus en plus elle est remplacée par la question sociale. Les parents, quelle que soit la couleur de leur peau ou leur appartenance ethnique, sont davantage préoccupés par l'avenir de leurs enfants ; tous sont confrontés aux mêmes problèmes. Il faudra encore du temps, mais la question raciale deviendra progressivement « secondaire ».

L'Afrique du Sud fournit également un exemple de l'importance croissante des communautés qui se substituent souvent, dans l'éducation, à l'État ou aux parents (*cf.* les nombreux orphelins dus au sida).

Le gouvernement sud-africain et, au-delà, la société sud-africaine tout entière fournissent l'exemple le plus concret et visible, au niveau mondial, d'application d'une discrimination positive qui, en Afrique du Sud, concerne non une minorité mais la majorité des citoyens (plus des trois quarts de la population), ce qui sans doute d'ailleurs en facilite la mise en œuvre. Malgré des critiques, des difficultés, il y a une volonté politique qui s'inscrit dans le long terme. Entre 1994 et 2013 (objectif temporel du BBBEE), il se sera écoulé 20 ans, une génération. Quel autre gouvernement dans le monde peut donner l'exemple d'une telle détermination dans l'affichage d'un objectif et dans sa mise en œuvre ?

Le corps politique et économique de l'Afrique du Sud reste marqué par des élites issues de l'ANC (à cet égard, faut-il faire un parallèle avec ce qui se passe actuellement en Chine où les élites sont issues du parti communiste chinois ?) et les deux ou trois années qui viennent seront cruciales pour la « seconde » transition, où les « éléphants » historiques devraient laisser place à la nouvelle génération. Dans celle-ci, il y a de nombreux hommes et femmes de qualité qui ont pour la plupart acquis une expérience de dirigeants d'entreprise et qui s'orientent vers des res-

ponsabilités politiques. Là encore, l'Afrique du Sud donne un exemple de flexibilité et d'ouverture que n'apporte pas toujours le « pantouflage ».

Les élections présidentielles de 2009 devraient vraisemblablement amener au poste suprême une personnalité d'expérience (économique et politique), relativement jeune. Les présidents ayant jusqu'ici été réélus pour un second mandat, on peut être confiant sur l'avenir du pays jusqu'aux environs de 2020.

La tâche à accomplir est immense. Compte tenu de l'importance des besoins en matière d'emploi, de chômage, d'éducation, de santé, de renouvellement des infrastructures, de lutte contre l'insécurité et les communautarismes, l'Afrique du Sud (État et secteur privé confondus) tente d'apporter des réponses concrètes à court terme et le pouvoir de remodeler le pays en profondeur dans le long terme. De nombreuses politiques volontaristes sont conceptualisées et mises en œuvre. L'État et les entreprises se singularisent par leur capacité à agir vite et de manière ciblée, tout en abandonnant rapidement ces politiques ou mesures si elles se révèlent inefficaces ; une flexibilité dans l'approche souvent caractéristique des pays anglo-saxons.

L'Afrique du Sud, comme d'ailleurs le Brésil ou l'Inde <sup>11</sup>, est un pays émergent qui également commence à compter politiquement sur la scène internationale. Elle joue un rôle actif en matière de diplomatie africaine et « non-alignés » : diplo-

11. Le premier sommet tripartite Inde / Brésil / Afrique du Sud s'est tenu à Brasilia le 13 septembre 2006.

matie économique à l'échelle africaine et aide à la résolution des conflits en république démocratique du Congo, obtention en octobre 2006 d'un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies... Là encore, l'Afrique du Sud préfigure sans doute le rôle croissant de nouveaux pays.

Atout incontestable dans le contexte africain, l'Afrique du Sud compte de nombreux champions internationaux dans le monde des affaires, avec des groupes majeurs dans des secteurs stratégiques (mines, banques, industrie chimique, boissons, transport, fret, etc.) et très présents à l'international. Et dans un contexte marqué par l'envol de la Chine et de l'Inde, ce pays tire parti de sa position géographique, longtemps excentrée, et de ses richesses naturelles et minérales.

L'Afrique du Sud est un pays dans lequel le gouvernement allie une vision de long terme avec des actions de court terme, relayées par une classe d'entrepreneurs. La majorité de la population a le sentiment que le présent est meilleur que le passé, et que le futur est porteur d'espoir et de bien-être.

Bon nombre des problèmes sud-africains se retrouvent, avec des intensités parfois différentes, dans des pays en développement mais aussi dans les sociétés occidentales : communautarisme, métissage, pragmatisme de court terme, sans oublier les objectifs de long terme, la question de la discrimination positive ou des quotas, l'exclusion, l'intégration sociale, le logement social, etc. Dans un *benchmarking* politique et social, l'Afrique du Sud a déjà valeur d'exemple.

## FUTURIBLES INTERNATIONAL

## Table ronde

**Mardi 20 novembre 2007, de 17h30 à 19h30** — « L'économie du quaternaire : vers un nouveau type de produits », avec **Michèle Debonneuil**, économiste, membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre, professeur à HEC, aujourd'hui inspectrice générale des finances, auteur d'un ouvrage intitulé *L'Espoir économique. Vers la révolution du quaternaire* (Paris : Bourin Éditeur, 2007).

*Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Des frais de participation de 50 euros sont demandés aux personnes non membres.*

*Vous pouvez recevoir les invitations aux tables rondes par courrier électronique, en nous communiquant vos nom et adresse électronique, le plus lisiblement possible, à l'adresse ci-dessous.*

---

Inscriptions et renseignements : Annie Palmantier • Futuribles International  
47, rue de Babylone • 75007 Paris • Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54  
E-mail : [forum@futuribles.com](mailto:forum@futuribles.com) • Site Internet : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

Julie Bouchard <sup>1</sup>

# Le retard, un refrain français

UNE ANALYSE DE LA RHÉTORIQUE  
DU RETARD À PROPOS DE LA SCIENCE  
ET DE LA TECHNOLOGIE

*Depuis plusieurs années, la thèse du déclin de la France (loin d'être nouvelle) connaît un regain à la faveur de la sortie de divers ouvrages alarmistes. De Nicolas Baverez à Alain Minc ou Jacques Julliard, pour ne citer qu'eux, les « déclinologues » (ou « déclinistes ») reviennent régulièrement à la une de l'actualité française, mettant en exergue le « retard » de la France par rapport aux autres pays développés. Mais qu'est-ce que le « retard » ? Par rapport à quoi peut-on parler de retard ?*

*Julie Bouchard, qui a consacré sa thèse à cette question, nous en livre ici les principales conclusions. Ayant analysé soigneusement le discours sur le retard français dans le domaine de la science et la technologie, elle montre combien la référence au retard varie dans l'espace et le temps, et véhicule des représentations particulières.*

*Elle dégage ainsi quatre grands « régimes de normativité » dans la rhétorique autour du retard français dans le domaine de la science et de la technologie : le premier reposant sur le principe du progrès de la science pour lui-même (et donc la lutte systématique contre le retard en la matière) ; le deuxième fondé sur l'interdépendance, dans lequel les retards sont définis selon l'interdépendance entre disciplines ou entre la science et la société ; le troisième basé sur les comparaisons internationales ; et le dernier consistant à se référer à des objectifs*

---

1. Enseignant-chercheur à l'université Paris VIII / Institut universitaire de technologie de Montreuil, et à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ; chercheur associé au laboratoire « Communication et politique » du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ; auteur de *Comment le retard vient aux Français. Portrait d'un terme et analyse de sa contribution à l'élaboration des discours sur la recherche, l'innovation et la compétitivité*. Lille : Presses universitaires du Septentrion, janvier 2008 (à paraître).

***administratifs ou managériaux. Ces quatre régimes coexistent dans l'espace et le temps, conclut Julie Bouchard, mais ces dernières décennies font plutôt la part belle aux deux derniers : les comparaisons internationales et la référence à un objectif prédéfini.***

S.D.

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et le XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, le retard comme rhétorique de l'insuffisance et du changement a envahi l'espace public hexagonal, imprimant son imaginaire à un ensemble d'actions et de transformations. Le terme ne plaisait guère aux lexicographes du XVII<sup>e</sup> siècle qui décourageaient l'usage d'un mot, dont le sens était principalement, et de manière très pragmatique, celui d'un délai par rapport à un programme attendu ou prévu d'événements touchant en gros, dans la sphère privée, au voyage, au paiement, au procès, au courrier. « Retard : son usage est fort borné et il n'est pas fort beau », écrivait Richelet dans son dictionnaire en 1693 <sup>2</sup>.

Il n'a pas fallu moins que les philosophes du progrès comme Turgot et Rousseau, par exemple, pour employer le mot au XVIII<sup>e</sup> siècle pour stigmatiser une réalité et, implicitement ou explicitement, agir sur sa transformation au nom du bien de l'humanité. « Ce n'est point l'erreur qui s'oppose au progrès de la vérité, ce ne sont point les guerres et les révolutions qui retardent les progrès du gouvernement, c'est la mollesse, l'entêtement, l'esprit de routine et tout ce qui porte à l'inaction <sup>3</sup> », écrivait Turgot en 1748 adjoignant ainsi l'idée de retard à l'historiographie des progrès. C'est encore avec Rousseau, au sein d'un *Émile* dont la progression constitue l'objectif présenté comme un mouvement naturel, que le retard est assimilé à un stigmate sur lequel, au nom des progrès de l'enfant, la méthode cherche à intervenir. Rousseau raille ainsi la pratique de l'emmaillement, au motif qu'elle retarde les progrès de l'enfant : « L'impulsion des parties internes d'un corps qui tend à l'accroissement trouve un obstacle insurmontable aux mouvements qu'elle lui demande. L'enfant fait continuellement des efforts inutiles qui épuisent ses forces ou retardent leur progrès. Il était moins à l'étroit, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios qu'il n'est dans ses langes ; je ne vois pas ce qu'il a gagné de naître <sup>4</sup>. »

Le retard est devenu en somme le revers de l'idéologie du progrès qui s'est propagée du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'autre face d'une seule et même so-

---

2. RICHELET César-Pierre. *Dictionnaire français augmenté*. Nîmes : C. Lacour (coll. Rediviva), 1995 (1693).

3. TURGOT Anne Robert Jacques. « Recherche sur les causes des progrès et de la décadence des sciences et des Arts ou réflexions sur l'histoire des progrès de l'esprit humain » (1748), in SCHELLE Gustave. *Œuvres de Turgot et documents le concernant*. Paris : Librairie Félix Alcan, tome 1, 1913-1923, p. 133.

4. ROUSSEAU Jean-Jacques. *Émile ou De l'éducation*. La Haye : Jean Néaulme, 1762. Disponible en texte intégral sur le site Internet [www.bnf.fr](http://www.bnf.fr).

ciété pour laquelle la quête continue d'amélioration s'accompagne, entre autres, de l'énonciation et de la dénonciation de déficiences à combler dans l'espace public<sup>5</sup>. Pour les pouvoirs publics, mais aussi pour les médias, les universitaires, les organisations internationales, les membres de la société civile, etc., le recours à la rhétorique du retard consiste non seulement à énoncer, mais aussi à dénoncer un état de fait pour justifier un ensemble d'actions, de décisions, de revendications.

Le domaine de la science et de la technologie, comme d'autres, a évolué et évolue encore aujourd'hui en France non simplement malgré mais bien avec la rhétorique du retard. Claude Bernard appelait avec ce discours d'escorte<sup>6</sup> l'avènement de la médecine expérimentale. Le Front populaire créa le Centre national de la recherche scientifique appliquée (CNRSA), ancêtre du CNRS, au nom, entre autres, des retards à rattraper. Les pouvoirs publics français, dans les années 1960, ont conduit des politiques de rattrapage pour la recherche fondamentale et les technologies de pointe, tandis qu'ils s'engagent aujourd'hui à rattraper le retard de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) et à faire entrer le pays dans « l'économie de la connaissance ». Que dire de la grogne de certains biologistes qui, dans le mouvement pour « sauver » la recherche, ont dénoncé le retard de leur discipline en France, des médias qui s'enquêtent régulièrement du sujet, des projets de recherche en quête de financement qui ne cessent d'évoquer l'argument du retard, etc. ? L'exhaustivité des exemples fait forcément défaut tant la petite musique du retard se joue continuellement et en divers contextes.

Mais, aussi récurrente soit-elle depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, aussi contenue soit-elle dans la gangue idéologique du progrès, la rhétorique du retard dans la politique française de la science et de la technologie ne joue pas une partition unique, et l'interrogation systématique sur l'usage de la notion de progrès, qu'a préconisée Philippe Pignarre<sup>7</sup> dans l'optique du débat démocratique, peut s'appliquer avec la même pertinence à la notion de retard, à condition de dépasser l'alternative simpliste du pour et du contre, du vrai et du faux. Le discours sur le retard, comme la notion de progrès, intègre des représentations et des croyances multiples sur la science et sur les rapports entre science et société, qui interdisent qu'on les traite comme allant de soi.

Cet article s'attache à montrer plus particulièrement que ce par rapport à quoi les retards sont établis varie dans l'espace et dans le temps, et véhicule

5. Sur l'histoire du mot « retard » comme rhétorique de l'insuffisance et du changement, voir BOUCHARD Julie. « L'invention du retard comme rhétorique de l'insuffisance et du changement ». *Mots. Les langages du politique*, n° 80, mars 2006, pp. 93-104.

6. Selon le terme utilisé en analyse littéraire pour désigner le discours qui accompagne et promeut le développement et l'usage des sciences et des techniques. Voir SOUCHIER Emmanuel. *Discours d'escorte ; matérialité de l'objet technique et de l'écriture informatique*, 2001. Site Internet [www.text-e.org/debats/rightFrame/index.cfm?fa=view&ConfText\\_ID=5&Parent=0&Type=view&Intervention\\_ID=41](http://www.text-e.org/debats/rightFrame/index.cfm?fa=view&ConfText_ID=5&Parent=0&Type=view&Intervention_ID=41).

7. PIGNARRE Philippe. *Comment sauver vraiment la Sécu*. Paris : La Découverte, 2004, p. 21.

des représentations spécifiques. Plus précisément, il entend proposer que la rhétorique du retard dans le champ de la science et de la technologie a évolué au cours du dernier demi-siècle autour de quatre grands « régimes de normativité » dont la permanence et les formes renouvelées ont de quoi frapper :

- 1) Un régime de normativité fondé sur l'idée du progrès de la science pour lui-même et associé à une conception traditionnelle ou « internaliste » de la science. Un tel régime entend ou sous-entend que du soutien des avancées scientifiques, et inversement de la lutte contre les retards, découlent automatiquement les progrès de la société.
- 2) Un régime fondé sur l'idée d'interdépendance associée à la science moderne. Les retards sont définis dans l'optique de l'interdépendance des différentes disciplines scientifiques ou, plus rarement, de la science et de la société.
- 3) Un régime fondé sur la comparaison géographique et dominé par les représentations politico-économiques. Les retards sont conçus comme des écarts entre des entités géographiques et politiques, assimilées aux participants d'une compétition qui se doivent de réduire l'écart sous peine de n'être plus dans la course.
- 4) Enfin, un régime de normativité fondé sur la règle administrative ou managériale. D'autres retards sont établis et dénoncés par rapport à des objectifs fixés dans un cadre administratif.

Ces différents régimes de normativité coexistent, non sans porosité, dans le temps et dans l'espace suivant des équilibres variables, et la tendance au cours des dernières décennies a été marquée par l'importante montée en puissance du régime géocomparatiste. C'est là du moins le résultat d'une étude empirique partielle du retard en tant que fait de discours dans la politique scientifique et technologique française au cours du dernier demi-siècle. Elle porte plus particulièrement sur la planification de la recherche en France et s'appuie, sans s'interdire quelques débordements, sur l'étude systématique d'un corpus de 10 rapports produits par le Commissariat général du Plan entre 1953 et 1993 traitant de la recherche et de l'innovation, destinés à orienter l'action des pouvoirs publics et des acteurs concernés par ces questions (tableau 1).

Un tel corpus portant sur une durée longue permet de suivre les permanences et les transformations de ce discours au cours du temps, et de capter la relative diversité non pas du mais des discours sur le retard, des raisons et des passions qu'ils impliquent et ce, depuis que l'initiateur du Commissariat général du Plan et son premier Commissaire, Jean Monnet, a inscrit en 1945 le retard <sup>8</sup>, en particulier le retard fondé sur la comparaison géographique,

---

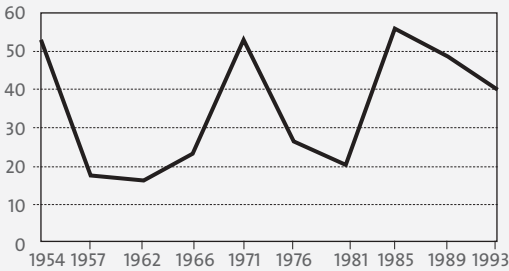
8. MONNET Jean. *Propositions au sujet du Plan de modernisation et d'équipement adressées au général de Gaulle*, 4 décembre 1945, in MIOCHE Philippe. *Le Plan Monnet. Genèse et élaboration. 1941-1947*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1987, pp. 114-117.

Tableau 1 — Les 10 rapports des Commissions de la recherche (1953-1993). Corpus	
Plan	Rapport de la Commission de la recherche
Commission du I <sup>er</sup> Plan 1947-1952	Pas de rapport.
Commission du II <sup>e</sup> Plan 1953-1957	Présidence du Conseil. Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement. II <sup>e</sup> Plan. Commission de la recherche scientifique et technique, 1954, 209 p.
Commission du III <sup>e</sup> Plan 1958-1961	Présidence du Conseil. Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique. <i>La Recherche scientifique et le progrès technique</i> . Rapport au Président du Conseil des ministres et au Commissaire général du Plan en vue de la préparation du III <sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement. Paris : imprimerie G. Lang, 1957, 189 p.
Commission du IV <sup>e</sup> Plan 1962-1965	Délégation générale à la recherche scientifique et technique. Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. <i>IV<sup>e</sup> Plan, 1962-1965</i> . <i>La recherche scientifique et technique</i> . Rapport du Délégué général délibéré avec le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique. Paris : La documentation Française, 1962, 365 p.
Commission du V <sup>e</sup> Plan 1966-1970	Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. Délégation générale à la recherche scientifique et technique. <i>V<sup>e</sup> Plan, 1966-1970</i> . <i>La recherche scientifique et technique</i> . Paris : La documentation Française, 1966, tome 1 (411 p.), tome 2 (420 p.).
Commission du VI <sup>e</sup> Plan 1971-1975	Délégation générale à la recherche scientifique et technique. Commissariat général du Plan. Rapport des Commissions du VI <sup>e</sup> Plan. 1971-1975. <i>Recherche</i> . Paris : La documentation Française, 1971, tome 1, 136 p., tome 2, 336 p.
Commission du VII <sup>e</sup> Plan 1976-1980	Commissariat général du Plan. Rapport de la Commission recherche. <i>Préparation du VII<sup>e</sup> Plan</i> . Paris : La documentation Française, 1976, 345 p.
Commission du VIII <sup>e</sup> Plan 1981-1985	Commissariat général du Plan. Rapport du Comité recherche. <i>Préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, 1981-1985</i> . Paris : La documentation Française, 1980, 143 p.
Commission du IX <sup>e</sup> Plan 1985-1989	<i>Recherche et développement technologique. Réflexions pour un Plan triennal</i> . Rapport d'une commission de la recherche et du développement technologique réunie sous l'égide du ministre d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, et du ministre de la Recherche et de la Technologie. Paris : La documentation Française, 1985, 111 p.
Commission du X <sup>e</sup> Plan 1989-1992	Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé du Plan. Commissariat général du Plan. <i>La Science, la technologie, l'innovation : une politique globale</i> . Rapport de l'intergroupe Recherche et développement technologique. Paris : La documentation Française, 1989, 194 p.
Commission du XI <sup>e</sup> Plan 1993-1998	Commissariat général du Plan. <i>Recherche et innovation, le temps des réseaux</i> . Rapport du groupe recherche, technologie et compétitivité. Paris : La documentation Française, 1993, 159 p.

comme un produit et un stimulant de la planification, en incitant les membres des commissions à s'y intéresser à propos de la productivité : « La notion essentielle sur laquelle les Commissions devront guider tout leur travail sera celle de la productivité du travail. Elles devront déterminer celle-ci d'une façon aussi précise que possible et la comparer à la productivité du travail, dans la même industrie à l'étranger, de façon à déterminer le retard à rattraper. Quand ce retard apparaîtra important, elles devront en rechercher les

causes et proposer les moyens d'y mettre fin : formation technique de la main-d'œuvre, mécanisation, remplacement de l'outillage existant, amélioration de l'organisation, concentration technique et décentralisation géographique, développement des services de recherches. »

**Graphique 1 — Nombre moyen de pages entre deux occurrences du mot « retard » dans les rapports des Commissions de la recherche scientifique et technique du Plan entre 1954 et 1993**



Source : Rapports des Commissions de la recherche scientifique et technique, 1954, 1957, 1962, 1966, 1971, 1976, 1981, 1985, 1989, 1993. Paris : Commissariat général du Plan. Dépouillement manuel, comptage d'occurrences.

Le comptage des occurrences du mot « retard » dans le corpus des rapports des Commissions de la recherche donne un aperçu quantitatif de l'usage réel du discours sur le retard entre 1953 et 1993 (graphique 1). Si la rhétorique du retard a toujours été à l'œuvre au cours du dernier demi-siècle, sa présence varie dans le temps : les périodes d'usage relativement peu intense de la rhétorique (1954, 1971 et 1985) alternent avec les périodes d'usage relative-

ment concentré (1957, 1962, 1966, 1976, 1981) ou moyennement concentré (1989 et 1993).

## ***Le progrès de la science pour lui-même***

La rhétorique du retard est historiquement et profondément indissociable de l'idéologie du progrès depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, on l'a dit. Traditionnellement, dans son exercice mais aussi dans son histoire et dans ses réflexions épistémologiques, le domaine de la science a été et est encore conçu par certains comme un champ plus ou moins autonome, qui procède d'une logique interne de l'avancement continu. Très souvent, les scientifiques évoluent dans une discipline en aspirant contribuer à l'évolution ou à l'avancement d'un domaine<sup>9</sup> et la référence à un certain « état » d'une discipline scientifique à un moment donné constitue un point fixe dans des recherches appelées à dépasser les précédentes. Hors de l'avancée scientifique, point de salut !

Ainsi Claude Bernard, par exemple, invitait-il, au XIX<sup>e</sup> siècle, ses élèves sur la voie de la médecine expérimentale en déployant la rhétorique du retard

9. Qu'on me pardonne de laisser ici de côté la question primordiale des critères de l'avancée scientifique. Voir BERTHELOT Jean-Michel, MARTIN Olivier et COLLINET Cécile. *Savoirs et savants. Les études sur la science en France*. Paris : Presses universitaires de France, 2005.

dans l'idée d'une évolution déterminée, autonome et heureuse de la science qui n'est et ne peut être que dans son état le plus avancé — ou n'est pas. « Je ne peux m'adresser qu'aux jeunes, qui n'ont pas de parti pris d'avance, écrit Claude Bernard. Je leur montre la voie nouvelle et je leur dis : suivez-là, car sans cela vous serez en retard. Le progrès est une roue immense, qui élève ceux qui la poussent et qui écrase ceux qui veulent l'arrêter. Cette médecine expérimentale, dont je vous parle, arrivera malgré vous, malgré moi, malgré tous ceux qui ne veulent pas en entendre parler, parce qu'elle est le résultat nécessaire et fatal de l'évolution même de la science. En résumé, en vous disant de diriger vos regards vers la médecine de l'avenir, je ne vous nuis en aucune façon et je ne vous égare d'aucune manière. Ce sont ceux qui, au contraire, vous disent que le microscope et les sciences auxiliaires ne servent à rien qui vous nuisent et vous égarent, parce qu'ils vous détournent d'acquérir des connaissances qui vous seront plus utiles au cours de l'avenir que dans le présent. Mais, quand vous verrez que vous êtes en retard sur votre temps, il sera trop tard pour revenir sur vos pas et apprendre ce qui vous manque <sup>10</sup>. »

En d'autres termes, un décalage négatif par rapport à l'état avancé d'une science peut être pensé et vécu comme une atteinte à la science elle-même, comme une anomalie dans le fonctionnement régulier de la science. Dans cette perspective, le retard est conçu comme un écart négatif entre l'état donné d'une science et son état considéré comme le plus avancé dans l'évolution interne de cette science — qu'il s'agisse du progrès des connaissances, de l'organisation, de l'équipement, etc. — étant entendu qu'une discipline scientifique se doit d'atteindre, de tendre ou de se maintenir, sous peine de ne plus exister, vers ce qui est considéré comme son état le plus avancé, un état supérieur.

Jusqu'en 1981, année où les planificateurs s'exemptent de la conjoncture scientifique en estimant qu'il existe dorénavant, en-dehors du Plan, de bons mécanismes de définition de thèmes et d'objectifs de recherche, les réflexions planificatrices ont été élaborées pour partie sur la base de l'état de certaines disciplines scientifiques. Des années 1950 jusqu'au début des années 1980, les rapports des commissions comportent en effet une section qui dresse, discipline par discipline, un état de la situation et qui établit pour les années à venir un ensemble d'objectifs et d'actions. Prennent place, dans ces conjonctures scientifiques, des retards mentionnés pour eux-mêmes à propos de telle ou telle discipline où le retard d'une discipline par rapport à son état le plus avancé en lui-même pose problème.

En sciences humaines où il faut « réparer le retard ou [...] combler les lacunes de collections importantes », mais aussi en médecine, en biologie moléculaire, en palynologie et en paléobotanique, etc., le constat du retard en soi impose l'action : « [l]a recherche médicale [...], parce qu'elle a du retard, a besoin d'être

---

10. BERNARD Claude. *Principes de médecine expérimentale*. Paris : Quadrige / Presses universitaires de France, 1987 (1865).

concentrée rapidement en éléments efficaces suffisamment puissants » ; « [n]ous sommes très en retard dans des domaines comme celui des pollutions industrielles, de l'hygiène du travail, de la protection contre les radiations » ; « les gros retards dont souffre encore notre recherche, en particulier dans le domaine de la biologie moléculaire et cellulaire » ; « le retard de la palynologie et de la paléobotanique en France rend nécessaire la création d'un centre » ; « Au point de vue gîtologique, il s'agit de favoriser l'étude des mécanismes de formation des gisements et de rechercher leurs lois de distribution dans l'espace, de façon à dégager des guides de prospection, en particulier pour la mise en évidence des gîtes profonds (ou cachés) pour lesquels il n'existe pratiquement pas d'indices en surface. La France a pris un retard considérable dans ce domaine, les études devront être pluridisciplinaires et un important effort de formation sera nécessaire, d'où l'importance des actions incitatives », « L'activité de recherche et d'enseignement en géophysique minière devra viser à combler un retard important et permettra un certain redéploiement de géophysiciens de la profondeur vers la subsurface ou la surface », etc.

Depuis l'intérieur même du monde scientifique jusqu'à l'extérieur, dans l'espace public, le régime de normativité du progrès de la science pour lui-même prend racine dans la représentation traditionnelle d'une science autonome fondée sur l'avancée et le progrès des connaissances, dont le retard constitue l'indissociable revers négatif, et vers laquelle convergent, depuis les lumières voire avant, et les intérêts de la science et des scientifiques, et les intérêts de la politique et de la société<sup>11</sup>. Le retard de la science en lui-même est dénoncé et « dénonçable » non seulement en tant qu'il contrevient au mouvement « naturel » de la science vers le progrès, mais aussi dans la mesure où ce mouvement est soutenu à la fois par les scientifiques et par la société qui lie, pour partie et implicitement, les progrès autonomes de la science au progrès de la société tout entière, en termes de bonheur, de richesse, de santé publique, etc. En somme, dans le régime de normativité du progrès de la science pour lui-même, l'énonciation et la dénonciation des retards renvoient la croyance dans une dynamique interne du progrès scientifique profitable à la fois à la science et à la société.

## **L'interdépendance**

Progrès et retard peuvent être aussi des dérivés de l'idée d'une « science moderne », plus spécifiquement de la notion d'interdépendance qui l'accompagne, interdépendance étroite dès lors qu'elle est confinée à l'univers scientifique ou interdépendance élargie dès lors qu'elle porte jusqu'à l'exté-

---

11. SALOMON Jean-Jacques. *Science et politique*. Paris : Le Seuil, 1970, 401 p. ; NOWOTNY Helga. « The Changing Nature of Public Science ». In NOWOTNY Helga, PESTRE Dominique et alii. *The Public Nature of Science Under Assault: Politics, Markets, Science and the Law*. Berlin : Springer, 2005, pp. 1-27.

rieur de la science elle-même. Dans ce que l'on appelle le régime de normativité de l'interdépendance, le retard de la science ou d'un aspect quelconque de la science est entendu comme un écart négatif entre cette science ou un aspect quelconque de la science, et un autre domaine scientifique ou un autre aspect extérieur à la science. La science, ou l'un de ses aspects, est alors affublée du diagnostic de retard au motif que les éléments en cause sont interdépendants, ce qui implique l'adaptation des éléments les uns par rapport aux autres.

L'interdépendance entre les disciplines scientifiques (l'interdisciplinarité) est, depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans l'industrie américaine et de manière plus répandue depuis la Seconde Guerre mondiale, à la fois un attribut de la modernité scientifique, un objectif à poursuivre au nom de l'efficacité (et de la productivité), et un des motifs de la pensée et de l'action sur les sciences et les techniques<sup>12</sup>. L'interdépendance de plus en plus étroite entre les disciplines scientifiques est identifiée dans les réflexions planificatrices comme une des caractéristiques de la science moderne qui justifie l'idée d'un nécessaire soutien, même minimum, à chacune des disciplines scientifiques supposées agir sur l'ensemble.

« [L']interdépendance des disciplines s'accroît sans cesse, est-il écrit dans le III<sup>e</sup> Plan, et tend à effacer les anciennes divisions : ainsi la recherche nucléaire ne peut être isolée des recherches en mathématiques, en physique expérimentale, en électronique, en thermodynamique, en mécanique, en chimie et en technologie ; de même les progrès de la recherche médicale sont liés à ceux de la biologie, de la physique, de la chimie, de l'électronique, etc. Il en résulte que, s'il peut et doit être fait un choix entre les objectifs à poursuivre, chacun de ceux-ci postule l'existence d'une infrastructure prête suivant les circonstances des moyens de recherche dans tous les domaines scientifiques et techniques, quitte seulement à ce que ces moyens soient différenciés dans leur puissance relative. »

Dans un texte à peine modifié, le IV<sup>e</sup> Plan suit les conclusions de son prédécesseur tandis que le V<sup>e</sup> Plan entend, dans un même esprit, « [r]éaliser un ensemble cohérent tenant compte à la fois de l'équilibre des sciences et du fait qu'il existe de plus en plus de secteurs dont l'apport (et donc la progression) est essentiel à l'avancement de toutes les disciplines ».

On voit alors l'interdépendance étroite, c'est-à-dire le rattachement d'une discipline donnée à d'autres disciplines ou domaines scientifiques, intervenir dans la présentation et la mise en valeur des disciplines scientifiques comme les parties d'un tout aussi cohérentes en elles-mêmes que solidaires et faisant en quelque sorte système.

---

12. PESTRE Dominique. « L'évolution des champs de savoir, interdisciplinarité et noyaux durs ». *Natures Sciences Sociétés*, vol. 12, 2004, pp. 191-196.

Les exemples sont nombreux. La science mathématique, fondamentale et appliquée « prend une importance chaque jour croissante dans l'ensemble des travaux scientifiques et industriels » ; la recherche biologique est « à la base des études sur la nutrition, la pathologie médicale, la bioclimatologie, la physiologie du travail ou des environnements, [...] de la découverte des moyens d'actions biologiques dont dépendent les conditions de vie et d'importants aspects du développement économique : agronomie, océanographie, technologie des industries animales et végétales » ; les sciences humaines contribuent « aux décisions économiques, sociales ou politiques [...] [et] les progrès de chaque discipline sont conditionnés, non seulement par les progrès parallèles des autres disciplines, mais par une synthèse permanente des données et connaissances apportées par chacune » ; la physique doit conserver un « équilibre raisonnable [...] entre les recherches visant à repousser les frontières extrêmes du connu : astronomie, physique des particules élémentaires et les recherches concernant les autres domaines de la physique, dont les résultats conditionnent de plus en plus le progrès des connaissances dans d'autres disciplines, chimie, biologie, médecine, géologie, et le progrès de la technologie industrielle ».

Cet usage positif de l'interdépendance s'accompagne d'un usage négatif qu'incarnent des énoncés sur le retard établi par la référence à d'autres disciplines. D'une manière générale, on argue, pour le IV<sup>e</sup> Plan, que « [l']interaction des différentes branches de [la science] est, en effet, telle que tout retard, dans l'évolution de l'une d'elle est préjudiciable à l'ensemble des autres<sup>13</sup> ». Aussi, en vertu des caractéristiques des conditions modernes de la recherche, on affirme que « [t]out progrès nouveau accompli dans une direction doit en effet, pouvoir bénéficier aux autres secteurs : de même tout retard constaté dans une branche doit rapidement être comblé, si l'on ne veut pas tôt ou tard gêner la progression de l'ensemble ». Ainsi, convoiter l'équilibre dans le progrès des connaissances expose-t-il à la dénonciation des déséquilibres entre les différents domaines. Les discours sur le retard apparaissent alors comme le rappel des entraves à l'accomplissement de cette morale pour l'action que constitue l'idée d'un progrès de l'ensemble par l'harmonieuse évolution de parties interdépendantes.

Les discours sur le retard légitiment ainsi le développement de certains pans de la recherche, avec pour argument que l'insuffisance en question, si elle n'est pas corrigée, constitue une menace pour la progression de l'ensemble. On trouve quelques traces très explicites de ce type d'argumentaire à propos de la biologie, par exemple, en particulier de la biologie macromoléculaire : autant importe le « [d]éveloppement des recherches de biochimie, biophysique et biologie cellulaire, essentiellement axées sur l'étude des macromolécules

---

13. « Le plan de développement de la recherche scientifique et technique (1962-1965) ». *Le Progrès scientifique*, n° 13, 1<sup>er</sup> octobre 1961, p. 3.

biologiques et de synthèses enzymatiques [que t]out retard en ce domaine compromettrait, en effet, l'ensemble des recherches biologiques fondamentales et appliquées » ; ou encore, par exemple, à propos du développement de toutes les disciplines des sciences sociales : si « toutes [les disciplines des sciences sociales] concourent à améliorer nos connaissances des phénomènes humains, [...] [le] retard de disciplines moins directement utilisables constitue, au contraire, un grave handicap dans notre compréhension des faits, qui limite fortement, en bien des domaines, nos possibilités d'action rationnelles ou nous expose à de lourdes erreurs dans nos décisions économiques ou sociales ».

En outre, c'est dans la définition même des retards que l'interdépendance intervient : pour la recherche agronomique, par exemple, est évoqué le « retard par rapport à l'ensemble de nos recherches », le « retard particulier que certains secteurs ont par rapport à l'ensemble » ; en sciences humaines, encore : « Dans la situation actuelle [des sciences humaines], cependant, concepts et moyens sont incontestablement très en retard par rapport à ceux des sciences exactes et naturelles » ; « Cette constatation, vraie en sciences physiques et biologiques, l'est également ici : dans l'hypothèse où la recherche fondamentale serait sacrifiée à un souci d'utilité, la recherche appliquée en ressentirait tôt ou tard les effets, et souffrirait du retard pris au niveau des concepts et des méthodes ; si les travaux individuels étaient systématiquement entravés en vertu d'un impératif, par ailleurs très réel, de concentration de l'effort de recherche, des voies nouvelles pourraient rester fermées, alors qu'elles seraient chargées de promesses. »

À ces retards, fruits d'une science moderne aux disciplines en interrelations, les « dures » comme les « douces », s'ajoutent d'autres énoncés, où l'interdépendance étend ses tentacules au-delà même des disciplines scientifiques. Du rôle conféré à la science dans la société découle un ensemble de retards, rares cependant, apparaissant comme des inadaptations de la science par rapport aux caractéristiques, aux besoins ou aux attentes de la société. « Il s'agit de rattraper ce retard, de combler des lacunes et, d'une façon générale, de donner à la science française les moyens intellectuels et matériels nécessaires pour lui permettre de faire face à ses responsabilités envers l'économie et la défense nationale. »

Cette conception large et ouverte de l'interdépendance s'est manifestée notamment dans les années 1950 à propos de la formation du personnel scientifique et technique. La demande croissante de l'industrie en ingénieurs, chercheurs et techniciens qui a accompagné sa modernisation, les difficultés de recrutement des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur, la diminution souhaitée du nombre d'étudiants par enseignant et, partant, la croissance des effectifs scientifiques enseignants, la faible quantité de bacheliers scientifiques, l'augmentation de la proportion des aides techniques dont le rôle dans une recherche moderne apparaît comme

primordial, l'estimation à 3 % d'un taux de croissance annuel de la main-d'œuvre scientifique et technique devant accompagner l'expansion industrielle à venir, etc., sont autant d'éléments qui interviennent dans la définition de la pénurie, du retard, du manque de personnel scientifique et technique. Le retard est une notion qui trouve ici, avant tout, sa pertinence par rapport à l'expansion souhaitée de la recherche, aux besoins de l'industrie en chercheurs, techniciens et ingénieurs, à la diminution envisagée du *ratio* du nombre d'étudiants par professeur, etc. Ainsi, dit-on à ce propos : le « retard est plus accentué » entre les effectifs réels scientifiques et techniques, et les besoins en personnel scientifique et technique ; le « retard subsiste sur les deux plans de l'adaptation aux effectifs croissants et de l'adaptation aux progrès scientifiques et techniques » ; « le retard [c'est-à-dire] le manque d'hommes formés et l'urgence absolue d'une réadaptation rapide des organismes de formation aux besoins de l'expansion technique et économique ».

## ***La comparaison géographique***

L'analyse de Nicholas Thomas à propos du discours évolutionniste classique convient bien au discours sur le retard : laissant croire à un processus temporel par le mot lui-même, il est en fait élaboré sur des différences géographiques <sup>14</sup>. Il existe en effet une série d'énoncés sur le retard fondés sur la comparaison géographique, où le retard est défini comme un écart négatif d'une science ou d'un aspect d'une science dans le cadre de la comparaison géographique (pays, régions, villes, etc.). La comparaison entre des espaces géopolitiques apparaît comme une modalité légitime de l'action et de la décision, et il est entendu qu'un écart négatif observé entre régions ou nations doit être atténué. L'importance de ce régime aujourd'hui est évidente si l'on considère avec quelle spontanéité retard et comparaison géographique vont de pair dans les esprits. L'analyse des régimes précédents invite à relativiser cette relation conçue comme allant de soi. Reste encore à en décrire le contenu dans les réflexions planificatrices et à comprendre la diffusion au cours du dernier demi-siècle de la comparaison géographique associée au discours sur le retard.

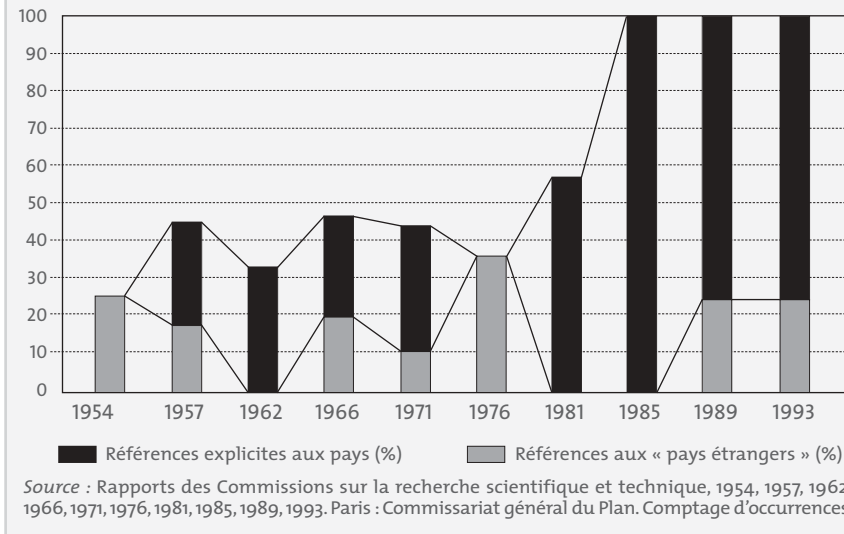
Bien que la référence étrangère intervienne depuis longtemps dans les débats, notamment dans les débats sur l'Université tels que les a analysés Christophe Charle <sup>15</sup>, une des caractéristiques du dernier demi-siècle est la montée en puissance du retard géographique. On l'a souligné, Jean Monnet a inscrit dès 1945 le retard géocomparatiste comme une source et un produit de la planification. L'intérêt des premiers planificateurs pour la comparaison

---

14. THOMAS Nicholas. *Hors du temps. Histoire et évolutionnisme dans le discours anthropologique*. Paris : Belin, 1998, p. 63.

15. CHARLE Christophe. « Les références étrangères des universitaires. Essai de comparaison entre la France et l'Allemagne, 1870-1970 ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 148, juin 2003, pp. 8-19.

Graphique 2 — Explosion de l'usage géocomparatiste du retard entre 1954 et 1993



géographique est cependant assez peu perceptible lorsqu'on observe les usages effectifs du « retard » dans les premiers rapports des Commissions de la recherche. C'est en fait au cours des années 1960, en plein essor de la pratique de la comparaison internationale, dans le champ politique et dans le champ des sciences sociales aussi <sup>16</sup>, que le retard devient une notion de plus en plus étroitement liée à la comparaison géographique, comme l'illustre le graphique 2, au point d'y être exclusivement associé depuis les années 1980 dans notre corpus.

Au début des années 1950, seuls quelques énoncés sur le retard font explicitement référence à l'espace géographique. Depuis la fin des années 1950 jusqu'à la fin des années 1970, la comparaison géographique monte en puissance, puisque la moitié d'entre eux environ y recourent. Depuis le rapport de 1985, tous les énoncés sont explicitement élaborés sur la base de la comparaison géographique. Le comparatisme géographique, de sa forme la plus allusive à sa forme la plus explicite, connaît une véritable embellie dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle : en 1954, il est à l'œuvre dans 25 % des énoncés sur le retard ; en 1957, il concerne 45 % de ceux-ci ; en 1962, 33 % ; en 1966, 47 % ; en 1971, 44 % ; en 1976, 36 % ; en 1981, 57 % ; en 1985, 1989 et 1993, 100 %. De plus, si l'on distingue les références « aux pays étrangers » de celles des pays explicitement nommés, il apparaît que la fréquence

16. LALLEMENT Michel et SPURK Jan. *Stratégies de la comparaison internationale*. Paris : CNRS Éditions, 2003.

de la seconde tend à augmenter tandis que la première tend au contraire à diminuer.

L'analyse des énoncés dans les rapports des commissions au cours du dernier demi-siècle révèle tant la géopolitique qui, à un moment donné, infléchit la comparaison que les changements dans le dispositif, dans l'outillage ou dans la « technologie intellectuelle », pour reprendre le terme de Jack Goody <sup>17</sup>, contribuant à la transformation et à la diffusion du retard géocomparatiste. Au cours des années 1950, la référence aux autres pays dans les énoncés sur le retard est strictement qualitative et répartie dans trois énoncés entre la référence aux États-Unis, aux pays anglo-saxons et à l'Union soviétique. La décennie suivante est marquée par l'essor de la comparaison géographique au sens où les références aux pays eux-mêmes dans les énoncés sur le retard sont à la fois plus nombreuses dans un même énoncé, plus diversifiées et surtout dominées par les États-Unis.

Dans les six énoncés de la commission de 1962 et dans les huit énoncés de celle de 1966 qui font mention explicite de pays, la plupart font référence à deux pays au moins : « La France a un retard considérable dans ce domaine sur les États-Unis et l'URSS où l'automatique figure au premier rang des préoccupations. » « Des moyens 25 fois plus faibles qu'aux États-Unis, six fois plus faibles qu'en Grande-Bretagne créent un retard beaucoup plus marqué que celui que l'on peut constater dans l'ensemble de la recherche scientifique », etc. De plus, les références sont plus diversifiées : 14 espaces géographiques différents sont mentionnés. Enfin, la référence aux États-Unis est dominante : 79 % des énoncés (11 sur 14) y font allusion. En comparaison avec le nombre total de mentions des pays, les États-Unis représentent le tiers des occurrences ; le trio « États-Unis, Grande-Bretagne et pays anglo-saxons » compte pour près de la moitié des occurrences (48 %). Le pôle européen (pays scandinaves, Suisse, Pays-Bas, pays européens et pays européens les plus avancés, Belgique, Allemagne) totalise environ 36 % des mentions. Enfin, le pôle des pays de l'Est (URSS, pays de l'Est, Pologne, Tchécoslovaquie) rassemble 15 % des mentions.

La géocomparaison dans les réflexions planificatrices renvoie aux grandes représentations géopolitiques du moment, analysées dans un autre domaine par Luc Boltanski et Ève Chiapello <sup>18</sup> : d'une part, un monde libre et capitaliste, incarné par les États-Unis d'une façon largement prépondérante et par les pays d'Europe occidentale ; d'autre part, le bloc de pays communistes. La prépondérance de la référence aux États-Unis témoigne non seulement de la domination objective et indéniable de la puissance scientifique américaine, mais aussi d'un changement, à une échelle très générale, des relations dans

---

17. GOODY Jack. *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris : éd. de Minuit, 1979 (1977).

18. BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève. *Le Nouvel Esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard, 1999.

un monde bipolaire. Au cours des années 1960, comme l'a analysé Robert Gilpin<sup>19</sup>, la France et les pays d'Europe occidentale changent de discours en effet : l'exemple soviétique (discours d'avant-guerre) ou la menace militaire soviétique (discours d'après-guerre) ne sont plus en ligne de mire (comme l'illustre d'ailleurs l'usage relativement faible de la référence à l'Union soviétique dans les années 1960) ; dorénavant, la recherche française est évaluée et pensée, en grande partie, à l'aune de l'exemple et de la menace économique américaine. Les travaux de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur les écarts technologiques, repris avec quel succès dans *Le Défi américain*<sup>20</sup>, définissent, comme on le verra plus loin, un espace nouveau de concurrence et de compétition au cœur même du monde occidental.

De fait, si dans la pratique de la comparaison avec les pays étrangers, la référence aux États-Unis apparaît comme une constante des réflexions planificatrices, dans le passage des années 1950 aux années 1960, elle change de signification. Dans les années 1950, l'évocation de l'Amérique est diluée dans un géocomparatisme bon teint. En général, elle émane de scientifiques et d'industriels qui ont une connaissance de terrain, et qui ont incorporé celle-ci de manière plus ou moins explicite dans leurs réflexions. Au cours des années 1960, avec l'ouverture de la concurrence économique, la référence aux États-Unis est non seulement manifestement plus importante, mais elle change de valeur.

Une dialectique de l'exemple, du modèle et de la menace se met en effet en place, qui épouse les contours d'un discours économique sur la recherche qu'incarnent les travaux du service du Plan à la DGRST (Délégation générale à la recherche scientifique et technique)<sup>21</sup>. Le discours sur l'exemple et la menace américaine lie l'adoption de certains traits de la société américaine vue comme plus efficace et plus démocratique, à un enjeu de survie ou de résistance à la puissance économique d'outre-Atlantique<sup>22</sup>. L'augmentation des investissements américains en Europe, qui a été le point de départ<sup>23</sup> de cette dialectique, a été vécue sous la V<sup>e</sup> République, celle de la politique d'indépendance et de grandeur du général de Gaulle, et d'ouverture au commerce international, comme un « défi » plutôt que comme un bénéfice, comme ce fut le cas dans les autres pays européens<sup>24</sup>.

19. GILPIN Robert. *La Science et l'État en France*. Paris : Gallimard, 1970 (trad. *France in the Age of the Scientific State*. Princeton : Princeton University Press, 1968).

20. SERVAN-SCHREIBER Jean-Jacques. *Le Défi américain*. Paris : Denoël, 1967.

21. Voir COGNARD Pierre. « Le service du Plan à la DGRST ». In CHATRIOT Alain et DUCLERT Vincent. *Le Gouvernement de la recherche*. Paris : La Découverte, 2006, pp. 269-274.

22. BOLTANSKI Luc et CHIAPPELLO Ève. *Op. cit.*, pp. 108-109.

23. SALOMON Jean-Jacques (sous pseudo : SOREL). « Le retard technologique de l'Europe (I) » ; et « Le retard technologique de l'Europe (II) ». *Esprit*, respectivement vol. II, n° 365, novembre 1967, p. 762, et vol. 12, n° 366, décembre 1967, pp. 902-919.

24. KUISEL Richard. *Le Miroir américain. 50 ans de regard français sur l'Amérique*. Paris : J.-C. Lattès, 1996, p. 257.

Le terme de « défi » a été utilisé par Pierre Cognard, chef du service du Plan à la DGRST, un des principaux protagonistes du *science gap*, dans une de ses publications intitulée *Le Défi scientifique et technologique américain* <sup>25</sup>. En outre, ce sont ses écrits qui ont inspiré à Jean-Jacques Servan-Schreiber le titre et le contenu du premier essai *best-seller* français, *Le Défi américain* <sup>26</sup>. L'expression « *science gap* » apparaît sous la plume de Pierre Cognard en 1964, dans un éditorial du *Progrès scientifique* (1<sup>er</sup> septembre). L'auteur soutient alors que les données économiques classiques de la production ne doivent plus rassurer les pays d'Europe sur leur puissance relative face à l'Amérique ; ce sont les données sur la science et la technologie qui doivent au contraire rendre inquiétante la puissance américaine. Le thème du *science gap* relève alors d'un argumentaire magnétisé, d'un côté, par le « dynamisme » américain érigé en « exemple » et, d'un autre côté, par la « menace » de la « colonisation économique » de l'Europe par l'Amérique.

Dans l'augmentation des dépenses de l'État fédéral américain, stimulée en particulier par la concurrence spatiale depuis le lancement du *Sputnik* en 1957, pour le domaine de la recherche scientifique et technique, Pierre Cognard <sup>27</sup> voit le risque d'une « rupture d'équilibre », d'une perte de « liberté d'action économique » pour les pays du Vieux Continent. S'ils ne réagissent pas devant la puissance scientifique et technologique américaine, les pays d'Europe sont condamnés à être des « suiveurs », des nations « sous dépendance » d'un pays « pionnier » et « dominateur ». Ni le *statu quo* ni l'élévation des barrières protectionnistes ne sont souhaitables selon lui, cependant que l'adoption de certains traits de l'Amérique scientifique et technologique s'impose, ceux-ci étant interprétés comme des changements dans les « règles du jeu ».

Pierre Cognard voit un « leurre » dans l'idée que le progrès puisse être acheté à d'autres car « dans le dédale sinueux mais rapide de la progression des connaissances, seul peut désormais “appliquer” celui qui a conçu ». De plus, analyse-t-il, l'investissement massif et concentré du gouvernement fédéral américain dans les « industries nouvelles ou de pointe » préfigure un clivage entre les activités industrielles traditionnelles fondées sur les matières premières et sur les capitaux, et ces industries nouvelles fondées sur la science et l'innovation. « Seule, sans doute, conclut alors Pierre Cognard, une puis-

---

25. COGNARD Pierre. *Le Défi scientifique et technologique américain*. Lausanne : Fondation Jean-Monnet (Cahiers rouges), 1967, 48 p.

26. SIRITZKY Serge et ROTH Françoise. *Le Roman de L'Express, 1953-1978*. Paris : atelier Marcel Jullian, 1979 — en particulier le chapitre « Le défi américain », pp. 388-398.

27. « Recherche et planification », *Nouvelle Frontière*, n° 8, octobre novembre 1964, pp. 44-48 ; et « Recherche scientifique et indépendance » ; « Notes de voyage aux États-Unis » ; « Les disparités technologiques entre l'Europe et les États-Unis. La prise de conscience du problème. Sa dimension. Ses causes » ; « Les disparités technologiques entre l'Europe et les États-Unis (2<sup>e</sup> partie) ». *Le Progrès scientifique*, respectivement n° 76, 1<sup>er</sup> septembre 1964, pp. 1-15 ; n° 101, octobre 1966, pp. 2-18 ; n° 107, avril 1967, pp. 15-26 ; n° 114, décembre 1967, pp. 2-22 ; enfin, *Le Défi scientifique et technologique américain*. *Op. cit.*

sance industrielle fortement concentrée, appuyée sur un potentiel scientifique non moins tonique, pourra mener le jeu ou le soutenir ». Engagés dans des « batailles pour l'innovation », les pays « pionniers » seront ceux qui s'appuieront sur « une utilisation systématique des progrès de la science dans l'industrie » de même que sur une industrie dont l'ampleur d'échelle et de moyens permettra « des débouchés et des perspectives d'application insoupçonnés ».

Vécue à l'aune du « défi américain » d'une époque, la comparaison géographique est en même temps promue par les administrateurs et les planificateurs comme un outil de saine planification dans une économie ouverte. Selon Pierre Massé, Commissaire au Plan de 1959 à 1966 et responsable de l'élaboration des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans, la comparaison géographique, et plus particulièrement l'observation des écarts par rapport aux autres pays étrangers, doit être un élément constitutif de la planification dans le cadre d'une économie ouverte. Pierre Massé évoque deux types d'arguments. Premièrement, dans la réflexion intellectuelle sur la prospective et sur la décision publique éclairée — centrale chez ce Commissaire au Plan —, l'Autre est considéré comme une des sources d'aléas de l'économie d'une nation et doit à ce titre être pris en considération dans la préparation de l'avenir. Deuxièmement, dans la perspective politique de la construction économique européenne, l'analyse des écarts par rapport aux autres pays rejoint la volonté d'harmonisation ou de convergence des politiques économiques. « [...] dans une économie ouverte sur le monde comme est désormais la nôtre, écrit Pierre Massé, l'étranger constitue symboliquement un centre de décision de plus en plus important. Il y a là une source d'aléas au moins égale aux précédentes. En particulier, il est difficile de penser qu'une véritable Communauté économique européenne puisse se créer et s'affermir s'il n'y a pas un rapprochement des conceptions des différents partenaires sur les instruments de la politique économique à moyen terme <sup>28</sup>. »

La comparaison géographique ou plus précisément une de ses modalités, le *benchmarking*, est plus encore que dans l'après-guerre encouragée, tout à la fois en tant qu'un instrument nécessaire de la planification et en tant que philosophie de « réaction » pour l'action : « Dans ces circonstances, le Plan ne peut plus se contenter de dessiner à l'avance une ligne d'avenir considérée comme *ne varietur*. Il doit comporter des moyens d'observation des écarts. Si ceux-ci sont importants et défavorables, et s'ils ne se compensent pas dans l'ensemble, le programme initial doit être complété par une stratégie de réaction à l'événement, qui "accepte les faits, mais non les fatalités" <sup>29</sup>. » Le domaine de la science et de la technologie est lui-même appelé à évoluer à cette enseigne, comme le rappelle une note de la DGRST aux rapporteurs du Plan scientifique, afin de guider leurs réflexions sur la recherche scientifique et

28. MASSÉ Pierre. *Le Plan ou l'anti-hasard*. Paris : Gallimard, 1965, p. 37.

29. *Ibidem*.

technique du IV<sup>e</sup> Plan. Pour chaque domaine scientifique, la DGRST demande notamment de « [d]onner une vue générale de l'aspect des travaux effectués en France par rapport aux études effectuées à l'étranger et situer autant que possible la place qu'occupe le pays dans les recherches en cours », d'« [e]xpliciter l'étendue des nouvelles tâches à entreprendre et les objectifs à réaliser », de « [j]ustifier les nouvelles implantations et les agrandissements des unités », de « [p]réciser [...] la faiblesse des investissements proposés par rapport aux besoins », etc.<sup>30</sup> C'est encore principalement dans le cadre de la conjoncture scientifique que les retards par rapport aux autres pays sont formulés dans les années 1960 et 1970.

L'essor du régime de la comparaison géographique et sa pérennité s'appuient en outre sur la mise en place, dans les années 1960, d'un dispositif de surveillance dont le nerf réside dans la production de statistiques sur la science et la technologie. Les rapports des commissions du Plan, progressivement au cours du dernier demi-siècle et comme la plupart des documents ayant trait à la politique nationale de la science et de la technologie, ainsi que l'a analysé Benoît Godin<sup>31</sup>, vont comporter une image souvent quantitative du contexte international ou des principaux compétiteurs. La production et l'utilisation de statistiques sur la science et la technologie s'est systématisée dans la plupart des pays industrialisés à partir des années 1960 sous l'impulsion de l'OCDE, qui promeut un instrument permettant tout à la fois de conduire des enquêtes économiques sur la science et la technologie, d'informer la décision politique et de comparer les politiques nationales<sup>32</sup>.

On voit dans les énoncés eux-mêmes comment la statistique participe à la montée en puissance du régime de la comparaison géographique et à son inflexion économique. Le chiffre, dans le discours sur le retard, ne vient pas seul, en effet, et est souvent associé à un pays, mariage répété plus ou moins plusieurs fois dans un énoncé, comme le montrent les exemples suivants produits dans les années 1960 : « Des moyens 25 fois plus faibles qu'aux États-Unis, six fois plus faibles qu'en Grande-Bretagne, créent un retard beaucoup plus marqué que celui que l'on peut constater dans l'ensemble de la recherche scientifique à laquelle la Grande-Bretagne consacre des dépenses par habitant une fois et demie à deux fois supérieures aux nôtres, et les États-Unis deux à quatre fois supérieurs. Sur bien des points cependant ce retard n'est pas insurmontable, car le champ d'investigation de cette recherche demeure im-

---

30. DGRST. *Note pour messieurs les rapporteurs du Plan scientifique*, 77 321, article 637 (archives du service inventaire et statistiques), non datée, non paginée.

31. GODIN Benoît. *Technological Gaps: Quantitative Evidence and Qualitative Arguments*. Montréal : Project on the History and Sociology of Science and Technology Statistics, *working papers*, n° 23, 2003, p. 1.

32. Pour une histoire des statistiques sur la science et la technologie, et une analyse de l'action de l'OCDE, voir GODIN Benoît. *The Measurement and Statistics on Science and Technology. 1920 to the Present*. Londres / New York : Routledge, 2005.

mense. » « Or si la France fut un des premiers pays du monde à avoir organisé sa recherche forestière, elle ne l'a malheureusement pas adaptée aux besoins nouveaux. On peut avoir une idée de cette insuffisance de la recherche forestière en France en comparant les moyens qui lui étaient affectés en 1957 par différents pays. États-Unis, 1 chercheur pour 250 000 ha de forêts exploitables ; Suisse, 1 chercheur pour 100 000 ha de forêts exploitables ; Pays-Bas, 1 chercheur pour 30 000 ha de forêts exploitables ; France, 1 chercheur pour 500 000 ha de forêts exploitables. Il est donc nécessaire de réorganiser et de développer au cours des années qui viennent la recherche forestière, afin de rattraper, dans la mesure du possible, le retard qui vient d'être constaté » ; « Le chiffre total ainsi obtenu paraît d'environ moitié moindre que le chiffre équivalent pour la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Pour porter remède à ce retard, il est prévu qu'au cours du IV<sup>e</sup> Plan les investissements de recherche du secteur public civil, base fondamentale pour les autres, seront doublés. » Cette démultiplication de la référence géographique, indissociable de la démultiplication des nombres, imprègne de références économiques le discours sur le retard dans la mesure où les chiffres correspondent aussi à des catégories économiques comme les « moyens » et les « dépenses », selon les exemples que nous venons de citer.

À partir des années 1980, avec l'abandon de la conjoncture scientifique, le régime de la comparaison géographique, quasi constamment lié au nombre et au discours économique sur la science et la technologie, domine les réflexions planificatrices. Le discours sur le retard chemine alors au gré de paysages statistiques économiques peuplés de tableaux et de graphiques qui situent l'état de la France par rapport à un ensemble de pays.

Le rapport de 1981-1985 s'ouvre sur des comparaisons statistiques internationales qui débouchent sur une sous-section intitulée « Les composantes du retard français », conçu en termes économiques comme l'illustrent les énoncés suivants : « Les structures de financement et d'exécution de la recherche révèlent les composantes du retard français » ; « Le constat qui précède montre très clairement que la France consacre annuellement à la recherche et au développement des moyens insuffisants. Depuis une dizaine d'années, un écart s'est creusé avec les principales nations scientifiques et industrielles et le retard s'accumule » ; « Si l'on se réfère au *ratio* financement industriel de la recherche / produit intérieur brut (PIB) des branches industrielles, les chiffres montrent un net retard de la France » ; « L'ampleur du retard quantitatif que la France doit combler invite à rechercher des solutions simples, générales, susceptibles d'inciter à la recherche un nombre croissant d'entreprises. Les aides fiscales semblent particulièrement intéressantes à ce point de vue. »

Les énoncés sur le retard consignés dans les rapports suivants perpétuent de la même manière la comparaison géographique : « On compte en France, 3,7 chercheurs pour 1 000 actifs alors que ce *ratio* est de 4,7 en RFA [répu-

blique fédérale d'Allemagne], et même de 6,2 aux États-Unis. Mais cette analyse globale doit être nuancée : ce retard se fait sentir surtout dans l'industrie » ; « Cette priorité se conjugue avec l'ensemble des propositions de ce rapport, qui visent à accroître l'effort de recherche et de développement technologique de la France afin de le porter à 3 % du PIB en 1995 alors que la prolongation des tendances du passé ne le porterait qu'à 2,65 %, accentuant encore le retard de notre pays par rapport à ses principaux partenaires industriels » ; « Il n'en demeure pas moins que certains écarts quantitatifs doivent aussi être interprétés en termes de retard à combler. À cet égard, il convient de rappeler que tous nos concurrents, à l'exception du Royaume-Uni, maintiennent leur effort global de R&D qui croît plus vite que leur PIB. Toute pause ou tout relâchement de notre part aurait donc rapidement des répercussions néfastes sur notre compétitivité nationale, à l'exemple de ce qui a été observé au Royaume-Uni » ; « Cette évolution de la longue durée traduit l'implication progressive des entreprises dans la recherche. Ainsi, de 1972 à 1980, les entreprises ont augmenté de 44 % le volume de leur contribution de financement de la recherche industrielle, soit une croissance annuelle moyenne de 4,7 %. Cette évolution a permis à la France de soutenir le rythme imposé par ses concurrents allemands et japonais, mais pas de combler son retard par rapport à eux » ; « Le retard de la France sur les principaux pays industriels, en termes de nombre de personnels de recherche rapportés à la population totale, reste sensible mais tend à se réduire. »

Une nouvelle géopolitique de la comparaison distingue les années 1980-1990 des années 1960. L'Union soviétique et les pays de l'Est sont absents du décor et ont laissé place à la triade États-Unis / Japon / Europe (principalement Royaume-Uni, Allemagne et France, auxquels s'ajoutent parfois l'Italie et la Suède). Les principales données quantifiées, les tableaux et les graphiques, le plus souvent empruntés à l'OCDE, sont associés de manière presque systématique à ces pays et tandis que le rapport de la Commission du Plan de 1962-1965 consacre un passage spécifique à la « situation de la recherche aux États-Unis », le rapport de 1985 destine une annexe à la « forte croissance de l'avantage du Japon et des États-Unis » dans le domaine de la recherche industrielle. Le retard de la France est pensé par rapport aux premiers pays européens, en particulier par rapport à l'Allemagne qui devient d'autant le pays de référence qu'il est progressivement associé à la construction d'une Europe de la recherche, nouvelle entité politico-géographique et prétendante légitime en taille à la compétition avec les États-Unis et le Japon.

Manière parmi d'autres de concevoir et de définir les retards dans la politique de la science et de la technologie, la comparaison géographique a connu au cours du dernier demi-siècle une véritable montée en puissance qui lie aujourd'hui de manière étroite retard et comparaison géographique aux autres nations. L'ouverture des frontières économiques à l'échelle internationale mais aussi le développement d'une pensée administrative érigeant la com-

paraison géographique en norme pour la décision et l'action, en fonction du développement des statistiques sur la science et la technologie dans la plupart des pays industrialisés, ont participé à la construction et à la diffusion de ce régime de discours où domine une conception de plus en plus étroitement économique de la science et de la technologie.

## ***Le régime de normativité managérial***

Continuité du discours de dénonciation, constance des figures du retard, il existe un autre type de retard, très peu représenté dans le corpus de la planification analysé plus haut, mais qui a gagné ses galons dans la construction d'un Espace européen de la recherche et qui met le paysage français de la recherche aujourd'hui sous tension. Conçu comme un écart négatif entre la réalité et les objectifs fixés dans un cadre administratif ou managérial, le retard prend comme norme la règle politico-administrative. C'est ainsi, par exemple, que les syndicats, s'opposant aux orientations du V<sup>e</sup> Plan (1966-1970) dans le domaine de la recherche, ont dénoncé : « le retard considérable pris dès le départ par le V<sup>e</sup> Plan du fait des insuffisances du budget 1966 (825 millions de crédits de fonctionnement pour l'enveloppe au lieu des 900 millions prévus, ce qui fait descendre les taux d'expansion à 8,5 % [...] au lieu des 15 % prévus) <sup>33</sup> ». Dans la mesure où le Plan fait figure de prescripteur d'objectifs, d'année en année ou de plan en plan, la vérification de l'atteinte des objectifs a lieu et avec elle, la dénonciation des retards dus aux carences gouvernementales.

De la même manière et plus encore aujourd'hui, l'Union européenne (UE), loin de rendre l'idée de retard français caduque, engendre au contraire un renouvellement du discours sur les retards. Intervenant de longue date par le biais d'une action indirecte qui consiste à inciter les États membres à engager une série d'actions dans le domaine de la science et de la technologie, comme l'a noté Philippe Larédo, l'UE, depuis la déclaration de Lisbonne de 2000, a fait évoluer le dispositif de coordination des politiques nationales dans le but de favoriser, sur le mode *bottom-up*, la coordination entre les pays membres. Une « méthode ouverte de coordination », ainsi désignée, en plus du soutien financier des projets nationaux s'attache, dans sa dimension cognitive, à la comparaison des politiques nationales et à l'exercice permanent du *benchmarking* <sup>34</sup> érigé en véritable outil de management.

33. Déclaration commune des syndicats CFTD (Confédération française démocratique du travail), CGC (Confédération générale des cadres), CGT (Confédération générale du travail), CGT-FO (Force ouvrière) et FEN (Fédération de l'éducation nationale), présentée par D. Lahalle, secrétaire général du Syndicat des chercheurs scientifiques, à la Commission plénière de la recherche scientifique et technique pour le V<sup>e</sup> Plan, annexe 2 du rapport de la Commission du V<sup>e</sup> Plan.

34. LARÉDO Philippe. « Vers un espace européen de la recherche et de l'innovation ». In MUSTAR Philippe et PENAN Hervé (sous la dir. de). *Encyclopédie de l'innovation*. Paris : Economica, 2003, pp. 665-691.

La crise de la recherche française de 2004 a dévoilé le nouvel épicerie que constitue la norme européenne dans le discours sur le retard. Quatre ans après que le conseil européen de Lisbonne ait fixé pour objectif à ses pays membres d'atteindre en 2010 une dépense nationale de recherche et développement de l'ordre de 3 % du PIB, pour concurrencer les États-Unis, une partie de la tension s'est concentrée sur les « retards » par rapport à cette norme, qui revient, elle aussi, comme une figure ou un symbole mythique des objectifs répétitifs du rocher de Sisyphe des politiques de recherche.

On ne donnera ici que quelques exemples de l'incontournable place prise par l'UE dans le discours sur le retard. Dans une lettre ouverte au collectif Sauvons la recherche, le président de la République a lié les retards et les défis qui l'accompagnent aux objectifs et de la France et de l'Europe : « Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis car la France et l'Europe ont pris du retard. C'est pourquoi j'ai souhaité en janvier dernier que la politique de recherche de notre pays soit relancée à travers une nouvelle loi d'orientation et de programmation <sup>35</sup>. » La sphère médiatique n'est pas en reste et intègre les objectifs européens dans ses analyses de la situation nationale : « Mais ce ballon d'oxygène ne suffit pas à sortir de l'asphyxie financière. Et encore moins à rapprocher la France de l'objectif — qui est celui de toute l'Europe — de consacrer 3 % de son PIB à la recherche et au développement, afin de combler son retard sur les États-Unis et le Japon, mais aussi sur d'autres pays comme l'Allemagne <sup>36</sup>. » Le secrétaire national de la CFDT a évoqué le retard de la France : « L'objectif des 3 % "est vital" », souligne-t-il en confiant que la France « a un retard important à rattraper <sup>37</sup> ».

L'adoption de directives et de normes communes européennes qui représentent autant d'objectifs pour lesquels les États membres s'engagent juridiquement, aussi bien que moralement et politiquement, à la conformité dans un délai imparti, se traduit en outre en termes de retard par le suivi périodique de la transposition et des « retards de transposition » des directives européennes de chaque pays de l'Union. Le « tableau d'affichage du marché intérieur de l'UE » est publié à cet effet tous les six mois depuis 1997 et regroupe environ 70 % des directives européennes, en faisant le bilan des transpositions et des « retards de transposition » qui sont sanctionnés par l'UE <sup>38</sup>. À l'aune de ce dispositif de surveillance des retards de transposition, la rhéto-

---

35. CHIRAC Jacques. *Réponse du Président de la République à « Sauvons la Recherche »*, 18 mars 2004, site Internet de « Sauvons la recherche », [http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id\\_article=714](http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=714).

36. LE HIR Pierre. « Des chercheurs mobilisés contre la politique d'abandon de l'État ». *Le Monde*, 11 janvier 2004.

37. PRENÉ Séverin. « L'objectif vital des "3 % du PIB" pour la recherche », 12 février 2004, site Internet [www.cfdt.fr/actualite/economie/eco\\_budget/archives/eco\\_0004.htm](http://www.cfdt.fr/actualite/economie/eco_budget/archives/eco_0004.htm).

38. PHILIP Christian. *Rapport d'information déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la transposition des directives européennes*. Paris : Assemblée nationale, juillet 2006.

rique du retard, à l'échelle nationale, a été mobilisée dans différents domaines dans la presse, par exemple, ou par les pouvoirs publics (biocarburants, assainissement des eaux et, de manière plus controversée, les organismes génétiquement modifiés, par exemple).

## ***Des significations relativement multiples***

Non seulement il n'y a pas de fatalité au retard comme l'a noté Jean-Jacques Salomon<sup>39</sup>, mais le discours sur le retard lui-même renferme, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et l'idéologie du progrès, son propre programme de lutte ou d'action. Depuis trois siècles en effet, le discours sur le retard occupe l'espace public comme moyen à la fois de stigmatiser une réalité et de justifier le changement. En cela, en tant qu'il constitue un discours, comme tout discours, inscrit dans l'histoire, il convient précisément de procéder à son historicisation, c'est-à-dire de s'intéresser à ses conditions de production et de circulation, aux imaginaires et aux représentations qui le façonnent, aux raisons que les acteurs y investissent, aux permanences et aux transformations du discours dans le temps, à ses effets aussi.

De fait, avec l'idéologie du progrès, le retard est devenu une rhétorique de l'insuffisance et du changement tout en conservant sa polysémie. En particulier, la question du retard-par-rapport-à-quoi qui a été ici étudiée, en laissant de côté la question du retard-de-quoi, montre les différents types de normes à l'œuvre dans la définition des retards dans la politique française de la science et de la technologie.

Quatre régimes de normativité ont été proposés et distingués. Un régime du progrès de la science pour lui-même, où le retard se conçoit dans l'optique d'une avancée naturelle, nécessaire et autonome des connaissances scientifiques. Un régime d'interdépendance, où le retard découle de l'idée d'une science moderne aux disciplines en interactions, interactions qui peuvent s'étendre à des domaines extrascientifiques. Un régime fondé sur la comparaison géographique où le retard épouse souvent les contours d'un discours politico-économique sur la science et la technologie dans la compétition entre nations. Enfin, un régime managérial où le retard est défini par rapport à des objectifs administratifs ou managériaux.

Produits de la philosophie du progrès, ces régimes de normativité coexistent dans le temps et dans l'espace suivant des équilibres variables. Le dernier demi-siècle a vu la montée en puissance du régime de la comparaison géographique dont ne s'éloigne pas, loin de là, le régime managérial lorsque le

---

39. SALOMON Jean-Jacques. « La capacité d'innovation ». In LÉVY-LEBOYER Maurice et CASANOVA Jean-Claude (sous la dir. de). *Entre l'État et le marché. L'économie française des années 1980 à nos jours*. Paris : Gallimard, 1991, pp. 15-58.

*benchmarking* est intégré dans un dispositif formel d'observation, de surveillance et d'action. Ainsi, le discours du retard se répète-t-il comme signalement d'une œuvre toujours à accomplir (ou d'un trou grandissant toujours davantage à combler ou d'un objectif mythique à atteindre). Pourtant, si le « retard-par-rapport-à-quoi » se nourrit d'imaginaires et de représentations relativement multiples, il ne donne d'aucune façon la mesure du « retard-de-quoi », que tant d'autres données peuvent encore inciter à relativiser.

### **SUR LES DIFFICULTÉS DE LA FRANCE, LES COMPARAISONS INTERNATIONALES, VOIR NOTAMMENT DANS *FUTURIBLES***

« La stratégie de Lisbonne à mi-parcours ». Dossier spécial. N° 310, juillet-août 2005, pp. 31-82

« Productivité, croissance, emploi. Le déclin de l'Europe ». Dossier spécial. N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-44

BECK Ulrich. « L'Allemagne face à son déclin. À propos du livre de Frank Schirrmacher, *Das Methusalem-Komplott* ». N° 306, mars 2005, pp. 41-45

BELLON Bertrand. « Les classements mondiaux des universités ». N° 330, mai 2007, pp. 25-41

BONNAURE Pierre. « Chronique d'un déclin français annoncé ». N° 311, septembre 2005, pp. 67-72

CAZES Gilles vs. DRANCOURT Michel. « Débat autour des risques de déclin français : le rapport Camdessus ». N° 305, février 2005, pp. 70-75

DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent, MUL DUR Ugur. « À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

DURANCE Philippe, GODET Michel, MARTINEZ Michel. « Démographie, activité, croissance. Comment expliquer les écarts de croissance entre les États-Unis et les pays européens ? » N° 316, février 2006, pp. 5-20

MICHAUX François. « Compétitivité : comment font les Allemands ? » N° 328, mars 2007, pp. 5-21

PAPON Pierre. « L'Europe de la recherche et de l'innovation. La trop longue marche vers Lisbonne ». N° 327, février 2007, pp. 5-21 ; et « La recherche française face à de nouveaux enjeux. Le colloque de Caen n'aura pas lieu ». N° 301, octobre 2004, pp. 23-40

SALOMON Jean-Jacques. « L'assassinat des universités françaises ». N° 329, avril 2007, pp. 45-66 ; et « Misère de la recherche. Pour une politique de la science et de la technologie : voies et moyens à la mesure des nouveaux enjeux ». N° 298, juin 2004, pp. 5-29

---

*Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de *Futuribles* : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com), ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71*

# De quelques métamorphoses du XX<sup>e</sup> siècle (1965-66) <sup>1</sup>

JEAN FOURASTIÉ <sup>2</sup>

*À l'occasion, en cette année 2007, du centenaire de la naissance du célèbre économiste Jean Fourastié, Futuribles s'associe au Comité Jean Fourastié en publiant, dans ce numéro, divers extraits de recueils publiés en 1965 et 1966. Rédigés en pleine maturité de l'auteur, ces textes illustrent à la fois les axes de la pensée « fourastienne » — notamment en matière économique et sociale — et le lien qu'il s'est toujours efforcé de maintenir entre éthique personnelle, morale sociale et savoir scientifique. Nous les avons choisis parce qu'ils sont une synthèse faite par Jean Fourastié de sa propre œuvre, mais aussi parce qu'ils témoignent fort bien de son aptitude à projeter vers l'avenir des tendances révélées par l'histoire des hommes et des idées. Ainsi en est-il, par exemple, de l'annonce de ce qu'il considère comme un changement majeur du XX<sup>e</sup> siècle : la perte de prépondérance de l'économie (en particulier du temps consacré au travail) dans la vie des hommes, au profit du loisir et des occupations individuelles.*

Futuribles,  
avec Michel Drancourt et Jean-Pierre Chamoux

1. Ce texte est extrait de deux recueils de Jean Fourastié : *Les 40 000 Heures*. Paris : Laffont-Gonthier (coll. Inventaire de l'avenir, n° 1), 1965, 247 p., © éd. de l'Aube 2007, et *Idées majeures. Pour un humanisme de la société scientifique*. Paris : Gonthier (coll. Médiations n° 47), 1966, 252 p., © éd. Denoël 1966 (qui reprend la plupart des textes de *La Grande Métamorphose du XX<sup>e</sup> siècle. Essais sur quelques problèmes de l'humanité d'aujourd'hui*. Paris : Presses universitaires de France, 1961, 224 p.).

2. Économiste français (1907-1990), à l'origine notamment de l'expression « Trente Glorieuses » pour qualifier la période de prospérité connue par la France entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le premier choc pétrolier en 1973. Ses travaux empiriques, étalés sur plus d'un demi-siècle, ont démontré l'importance du progrès technique et de la productivité pour expliquer la croissance économique contemporaine, la profonde transformation des modes de vie engendrée par le développement industriel et la maîtrise de la nature, et la révolution que ces changements imposent pour exploiter le progrès matériel dans la perspective d'une société plus juste et plus responsable.

### **Besoin d'un savoir économique** <sup>3</sup>

Le phénomène propre à l'économie n'est pas que la science économique soit récente ; il est que le *besoin* de cette science soit aujourd'hui ressenti par le moindre citoyen.

[...] Ceci n'est pas le fait du hasard. Une même cause accroît le besoin de connaissances et la difficulté de constituer la science. Cette cause est l'instabilité des conditions économiques, c'est-à-dire la variation trop rapide, à l'échelle de la durée de la vie humaine, des facteurs fondamentaux de la vie économique.

[...] L'homme moyen cesse de comprendre. Même s'il continue le métier de ses ancêtres, il se ruine ; il est chassé de la terre, déraciné, dépaycé, prolétarisé ; il cesse de percevoir le lien concret qui existe entre sa production et sa consommation, et ne voit plus que le rapport salaire / consommation, de sorte que son objectif n'est plus de produire, mais de gagner de l'argent. [...] ne comprenant plus la règle du jeu où il se trouve engagé malgré lui, il se tourne avec angoisse vers l'économiste.

Mais l'homme de l'art est lui-même le jouet de ce jeu terrible. Penché sur d'innombrables statistiques, dessinant d'innombrables graphiques, le statisticien ne fait qu'enregistrer des mouvements puissants, rapides et désordonnés. [...] Ni l'empiriste ni le théoricien ne peuvent dégager du tourbillon prodigieux des innombrables réalités économiques la règle du jeu nécessaire à l'homme moyen et dont le caractère décisif serait de *permettre la prévision*.

Ainsi, au moment où la science économique était facile à édifier, elle était presque inutile ; mais aujourd'hui où elle serait nécessaire, il semble impossible de la relever de ses ruines : les faits économiques fondamentaux évoluent trop vite pour que nous puissions prendre conscience de leurs lois ; à peine avons-nous mis en évidence un phénomène important, qu'il se trouve supplanté par un autre, antérieurement négligeable, comme, dans un beau ciel des tropiques, se creuse en quelques heures une dépression cyclonale. [...]

En définitive, si l'indice général des prix, base 100 en 1913, se trouve en 1965 à quelque 24 000 en France, cela tient à un si grand nombre de causes que personne n'a jamais pu les inventorier et, à plus forte raison, en prévoir suffisamment l'évolution pour en déduire une prévision de l'indice lui-même. [...]

### **Comment et que prévoir ?**

Ces caractères des faits économiques et humains interdisent-ils à l'homme leur connaissance scientifique ? La prévision est-elle objective-

---

3. Les intertitres sont, pour l'essentiel, de la rédaction qui remercie Jean-Pierre Chamoux et Michel Drancourt de leur aimable collaboration.

ment impossible ? La science économique est-elle condamnée à stagner dans les théories vaines et les descriptions périmées ?

Nous ne le croyons pas. D'abord, parce que nous croyons qu'un grand progrès est possible de par la prise de conscience même que nous venons de suggérer. Ensuite, parce qu'une science utile à l'homme peut se développer largement, en dehors des exigences en vérité primaires du déterminisme classique.

D'abord, il faut chercher le déterminisme là où il est. Il n'est pas dans les synthèses, dans les agrégats, dans les généralités, dans les mélanges. Il est dans l'*autonomie*. Tant que la chimie a étudié les mélanges, elle a erré. Lavoisier en identifiant les corps purs, puis les corps simples, a créé une science féconde. Nous devons *identifier les corps purs de l'économie*. Ce ne sont pas les Prix, les Crises, la Concurrence, la Production... (avec des majuscules, c'est-à-dire *in abstracto*) ; c'est le prix de tel produit, la mévente de tel article, la fabrication de telle marchandise ; c'est le prix du blé sur le marché de Rozay-en-Brie, les prix du tilleul dans les achats de l'intendance à Paris, le prix du fleuret d'escrime, modèle numéro 13 de la Manufacture d'armes de Saint-Étienne..., la technique de fabrication et le marché de l'usine de chaussures X..., à Fougères ou à Denver, pour tel modèle, à telle date. Après avoir isolé les corps purs, nous observerons le comportement propre à chacun ; nous pourrions ensuite peut-être, mais seulement ensuite, les grouper en classes de comportements analogues.

La seconde règle est de renoncer à une exactitude que la nature des choses interdit à notre cerveau en l'état actuel de l'humanité. La précision est hors de notre *durée*. La certitude est hors de notre atteinte. Nous serons donc approximatifs et probabilistes. C'est-à-dire qu'au lieu de rechercher des prévisions qui se réalisent toujours, et à 1 % près, nous rechercherons des prévisions qui se vérifieront sept, huit ou neuf fois sur dix, à 1, 5, 10 et même 20 % près (% ici, et non ‰).

Alors le problème de la prévision devient soluble en matière de sciences humaines, car, ainsi posé, il autorise à ne plus rechercher tous les facteurs de tous les phénomènes mais seulement les facteurs et les phénomènes *prépondérants*. [...]

### **Le progrès technique, facteur prépondérant**

Poser la question ainsi, n'est-ce pas dicter la réponse ? Le progrès technique a transformé le monde. Mais il ne suffit pas d'une réponse vague et générale ; il faut une réponse scientifique ; il faut donc faire intervenir des grandeurs non seulement mesurables mais mesurées.

Si le progrès technique est un facteur prépondérant dans notre problème, il faut le mesurer. Nous nous référerons donc sans cesse à cette mesure du progrès technique qu'est *la productivité* (rapport du volume physique de la production au nombre total d'heures de travail, direct ou non, nécessaire pour obtenir cette production à partir de la nature vierge).

Le volume physique de la production obtenue en un an par un travailleur agricole est passé de 1, aux États-Unis vers 1750, à 10 vers 1950 ; en France, de 1 à 6. Nous tenons une clef de notre problème ; le progrès, très irrégulier d'une nation à l'autre, a pu engendrer les différences que nous observons aujourd'hui : l'Inde dont la productivité n'a que peu progressé, se trouve avoir presque la même proportion d'agriculteurs en 1950 qu'en 1800.

### **La consommation, autre phénomène prépondérant**

Mais il nous manque une autre clef : la population agricole n'aurait pas décréu, même aux États-Unis, si la consommation s'était accrue dans la même mesure que la productivité, c'est-à-dire si la population avait accru sa consommation dans le rapport de 1 à 10.

L'homme moyen de 1750 mangeait mal ; l'Américain moyen d'aujourd'hui mange beaucoup mieux ; il mange 2 au lieu de 1 ; mais non 10 ; car il n'a qu'une seule bouche, qu'un seul estomac surtout. Si 80 hommes sur 100 étaient restés à la terre, ils produiraient  $80 \times 10 = 800$ , alors que la consommation n'absorbe que 160 (le double de ce qu'elle absorbait en 1750, c'est-à-dire  $2 \times 80$ ). Il a donc fallu que 64 des 80 agriculteurs ( $640 = 800 - 160$ ) quittent la terre. Ils ne l'ont fait que contraints et forcés par les crises ; ils ont été *chassés de la terre* par le progrès technique, parce que, au fur et à mesure que la productivité augmentait, leur production devenait inutile à la nourriture de la population. Les 16 travailleurs qui restent suffisent à nourrir la population totale.

On voit ici comment le phénomène des crises économiques, si mal compris jusqu'à maintenant, est lié à la répartition de la population active selon les professions. On voit aussi comment progrès technique, d'une part, et consommation, d'autre part, sont les deux facteurs prépondérants qui commandent l'emploi dans la profession agricole.

Dès lors, nous pouvons expliquer le passé et prévoir les tendances fondamentales de l'avenir. Si, en France, par exemple, le progrès technique s'accroît sans que la consommation alimentaire s'accroisse, nous aurons peu à peu la même évolution qu'aux États-Unis. Mais si, comme aux Indes par exemple, la croissance démographique vient sans cesse gonfler la consommation et absorber la production croissante, nous aurons un autre type d'évolution, à niveau de vie stagnant et à population stable. [...]

### **Primaire, secondaire, tertiaire**

Ainsi, deux phénomènes nous sont apparus prépondérants dans la prévision des faits agricoles et alimentaires :

- a) *la croissance de la production*, sous l'influence du progrès technique mesuré par la productivité ;
- b) *la croissance de la consommation*, sous l'influence de la croissance de la production ; cette croissance de la production est mesurée par les statistiques de consommation.

Mais ce que nous venons d'esquisser pour l'agriculture et l'alimentation, ne pouvons-nous le faire également pour toute production et pour toute consommation ?

[...]

Nous sommes donc en présence d'un nombre presque indéfini de *produits* ayant leur *comportement propre*. La méconnaissance de cette *autonomie* des faits économiques conduit à des échecs aussi absolus qu'en chimie l'étude des mélanges avant Lavoisier : l'homme ne peut trouver de lois simples dans les mélanges variables.

Pour mettre un peu de clarté dans cette forêt de faits objectivement hétérogènes et autonomes, je propose donc de faire ce que l'on fait en chimie : d'abord, distinguer les corps purs (simples ou composés) des mélanges ; ensuite, de même que l'on a, en chimie, distingué les acides, les bases, les sels, les métalloïdes, etc., ranger les produits en classes de comportements grossièrement comparables.

Par exemple, nous appelons *primaires* les produits comme la pomme de terre qui ont la triple *propriété* : 1) d'être des produits agricoles ; 2) d'avoir bénéficié *depuis 150 ans* d'un progrès technique sensible, mais cependant plus faible que la plupart des produits industriels ; 3) d'avoir une courbe de consommation par tête ayant déjà passé par un maximum dans les pays riches. Nous appelons *secondaires* les produits comme les glaces-miroirs et la plupart des produits industriels : 1) qui sont à très grands progrès techniques ; 2) dont la demande par les consommateurs reste croissante. Enfin, nous appelons *tertiaires* les produits ou services comme la tapisserie d'art, la justice, l'enseignement ou le coiffeur pour homme, qui ont la double propriété : 1) de ne bénéficier que d'un progrès technique faible ; 2) d'avoir une courbe de demande par les consommateurs fortement croissante, sans signe d'essoufflement dans aucun pays.

[...]

La distinction de ces trois grands types de comportement, à l'égard du progrès technique et de la consommation, est d'une grande importance scientifique. Production et consommation sont les deux phénomènes clefs de l'économie, et tous les autres sont, sinon déterminés, du moins conditionnés par eux. Ce sont les deux branches d'une forte tenaille, et qui se prive de cette tenaille risque de ne pas arracher beaucoup de clous. Chaque type de comportement, primaire, secondaire, tertiaire, entraîne donc des conséquences fort importantes pour la vie humaine. Chaque type comporte un ensemble bien défini de propriétés caractéristiques, permettant l'explication du passé et, dans une certaine mesure, la prévision de l'avenir. Ces propriétés sont relatives non seulement au marché et aux ventes, mais au commerce extérieur, aux changes, aux prix, au pouvoir d'achat, aux crises, à l'emploi. De proche en proche, les faits de productivité et de consommation commandent ainsi tous les grands problèmes de la vie économique et sociale, ou du moins exercent sur eux une action prépondérante. [...]

## **L'impératif écologique**

C'est en définitive le progrès des techniques de production, et lui seul, qui permet l'élévation du niveau de vie des masses, annulant le risque de famine ; il autorise la suppression des privilèges et rend viable la société sans classes, naguère utopique.

Mais inversement, *en même temps que nous construisons volontairement une société « sans classes », nous nous apercevons que nous construisons involontairement une société technique* ; et nous savons bien, aujourd'hui, qu'il était et sera impossible de faire autrement.

Or, cette technique, non seulement invitée inattendue mais hôtesse puissante, fée nourricière, n'a pas pour nous que des bontés. Nous ne pouvons nous séparer d'elle, à cause des bienfaits que seule, elle nous apporte ; mais nous nous passerions bien de ses défauts et de ses servitudes.

Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement pour rappeler à mon lecteur, en général habitant de villes immenses, travaillant dans des usines, des ateliers ou des bureaux mécanisés et impersonnels, la sujétion de la technique. Les sociologues ont aujourd'hui analysé les caractères essentiels de cette sujétion et les traumatismes qu'elle entraîne pour l'homme. Je puis, pour l'objet qui nous intéresse, résumer ainsi qu'il suit les grands types de conflits entre la technique et l'homme : les sous-produits de la production technique sont souvent dangereux et toujours encombrants ; la mécanisation, l'automatisation implantent dans la vie et dans le travail des rythmes et des durées qui troublent le temps physiologique ; les déterminismes de la division du travail s'opposent aux tendances synthétiques de l'être humain ; la disparition progressive de *la nature naturelle* coupe l'homme de ses sources biologiques et de son milieu végétatif, enfin l'homme se voit nanti d'excès de puissance qu'il n'est pas préparé à utiliser. [...]

## **L'allongement de la vie**

Il suffit de connaître, même fort mal, la condition humaine pour comprendre combien les nouveaux ordres de grandeur de la durée de la vie doivent engendrer, dans la pensée de l'homme moyen, un climat différent de l'ancien. À l'époque traditionnelle, la mort était au centre de la vie, comme le cimetière au centre du village. Depuis lors, la mort, la misère et la souffrance physique reculent. Elles ne sont donc plus considérées comme les rudes compagnes de l'homme, faites pour le contraindre à la vie spirituelle et au progrès moral, mais comme des accidents, des amputations, des hasards malchanceux, contraires à la véritable nature de l'homme, et qu'il faut donc non seulement combattre mais de plus minimiser et dissimuler.

[...]

Les conséquences individuelles, familiales et sociales de l'allongement de la vie moyenne sont donc assez fortes pour mettre en question le comportement profond de l'humanité, son climat moral, ses institutions juri-

diques, son sens de la vie. Ce sont cependant les conséquences proprement démographiques de cet allongement qui paraissent les plus importantes ; elles peseront fortement sur l'avenir de l'humanité.

[...] Ce que montrent les chiffres, c'est en effet la relative *sensibilité du phénomène* aux taux de croissance modérés ou même faibles, et donc la difficulté où se trouvera l'humanité de le contenir à partir du moment où un certain seuil se trouvera franchi ; comme il est classique en matière de progression géométrique, les nombres absolus deviennent si grands à partir d'un certain rang, qu'une réduction même très forte et très pénible du coefficient de croissance n'empêche pas l'extravagance des croissances absolues. [...]

### Les époques de la vie

Tentons de résumer les grands faits qui feront de nos enfants des êtres profondément différents de nos parents.

L'homme vivra une vie biologiquement complète. Même si l'on ne parvient pas à accroître la vie totale (c'est-à-dire à dépasser couramment les 90 années de vie), presque tous les enfants nés viendront à l'âge de procréation. Et non seulement ils se marieront, mais la durée moyenne des mariages sera de l'ordre de 45 ans. De sorte que le couple qui n'avait pour rôle traditionnel que d'élever des enfants se voit doté d'un *second souffle* dans lequel, au-delà de sa millénaire fonction génératrice, il ne trouve plus d'objectif que lui-même.

Ainsi, l'homme se voit survivre à ses tâches essentielles ; sa vie tend à s'ordonner en trois tiers : 30 ans d'éducation, 30 ans d'activité productrice (et reproductrice...), 30 ans de retraite. Cette situation ouvre quantité de problèmes inconnus de nos ancêtres. À 25 ans, autrefois, l'homme moyen avait hérité du patrimoine familial ; mais demain (que dis-je, aujourd'hui déjà), les vieillards de 60 à 90 ans détiendront seuls la fortune civile. Malgré cet estimable détail, 30 ans de retraite, c'est long. L'homme de demain, continuant à vivre sans avoir à protéger ni à lutter, est acculé à se trouver des motifs *individuels* de vivre.

La situation de la femme change plus encore, car d'abord, tout ce qui arrive de nouveau à l'homme lui arrive aussi à elle. De plus, la transformation du milieu technique, la « cérébralisation » des activités humaines, la « tertiarisation » de l'économie, la réduction des charges de la maternité et de la féminité, lui ouvrent des perspectives beaucoup plus proches qu'autrefois de celles des hommes.

[...] la situation nouvelle fait aussi apparaître des problèmes beaucoup moins dramatiques certes, mais sérieux, *et que nos enfants jugeront d'autant plus sérieux qu'ils n'auront pas connu les précédents*. Nous n'en énumérerons ici que quelques-uns.

D'abord, la *multiplication énorme du nombre relatif des personnes âgées*, consommant sans travailler, c'est-à-dire sans produire leur consommation,

et par conséquent obligeant, par quelque procédé que ce soit, à un prélèvement sur la production des adultes. La richesse patrimoniale sera détenue par les vieillards jusqu'à un âge avancé, et l'enfant moyen, qui héritait autrefois en moyenne dès 14 ans, n'héritera plus qu'aux alentours de 60. La lutte contre la sclérose et la décrépitude des grands âges deviendra un problème majeur.

De même, cette extension de la vie moyenne pose de graves problèmes biologiques. Comme l'a écrit Jean Rostand : « Le débile, comme le vieillard, est un produit de la civilisation. »

Enfin, *l'engagement conjugal*, éternel en son essence, était limité en moyenne sur cette terre à 18 ans ; il sera désormais de l'ordre de 45 ans. Le couple était entièrement occupé à « l'élevage » des enfants et disparaissait bien avant que tous les enfants aient quitté la maison ; au contraire, dès maintenant et dans l'avenir, le couple survivra plus de 20 ans à l'émancipation de son plus jeune enfant. [...]

### **700 000 heures : la vie au XXI<sup>e</sup> siècle ?**

C'est peut-être en biologie que les découvertes déjà acquises et les travaux en cours annoncent les plus grandes métamorphoses. L'homme a d'abord appris à reconstituer, par des moyens purement chimiques, des substances que seule la vie produisait ; il a ensuite fabriqué par des moyens analogues des matières antérieurement non existantes ; il commence à savoir diriger la vie même dans la production de ces substances ; enfin, il est à peu près sûr que, par des voies biologiques ainsi contrôlées et dirigées, il pourra obtenir la production d'un nombre presque illimité de substances nouvelles dont certaines auront des propriétés prodigieuses dans quantité de domaines. Par exemple, en ce qui concerne l'être humain, après avoir rendu viables les débiles et avoir prolongé les vieillards, on pourra « perfectionner » l'homme normal, accroître ses facultés, diminuer ou annuler sa fatigue ; organiser son hérédité... Toutes les techniques de la physique et de la chimie, convergeant vers la médecine et la chirurgie, transformeront prodigieusement les conditions actuelles des interventions curatives et opératoires...

[...]

Il faut rappeler surtout que si les durées du travail sont dans l'ensemble plus longues dans l'agriculture que dans l'industrie, elles sont nettement plus courtes dans la plus grande partie du tertiaire (administration, enseignement, professions libérales). Or, l'importance relative du tertiaire croît et ne cessera de croître ; c'est lui qui préfigure l'avenir. [...]

Mais cependant, 1 200 heures de travail par an, cela ne peut s'envisager que dans une nation de haut niveau scientifique et technique, donc avec des *taux de scolarisation* très élevés. L'âge moyen du début de l'activité professionnelle doit donc être envisagé aux alentours de la 20<sup>e</sup> année, peut-être même de la 21<sup>e</sup>. De plus, nous le verrons, la tendance s'affirmera pro-

blement de consacrer plusieurs années de vie active, peut-être quatre ou cinq, à des mises en situation intellectuelle, à des informations sur l'évolution scientifique et technique, à des retours à l'école, donc que l'on connaît déjà, à l'état sporadique, sous la forme de « recyclages » et d'années « sabbatiques ». Comme par ailleurs, les médecins et notre intérêt nous conseillent de maintenir les hommes en activité jusqu'à 65 ans au moins, c'est 35 à 40 années d'activité professionnelle qui seraient associées à *la semaine de 30 heures*. Comme 35 x 1 200 font 42 000, on pourra apprécier à 40 000 heures la durée moyenne de l'activité professionnelle effective d'un homme pendant le cours de sa vie entière.

Comme la durée de vie de l'homme moyen approchera alors de 80 ans x 365 jours x 24 heures, soit 700 000 heures, c'est 6 heures sur 100 que nos descendants consacreront à cette œuvre de production qui, pendant des milliers d'années, absorba la quasi-totalité des forces physiques et de l'activité intellectuelle de nos millions d'ancêtres. Les temps actuels voient donc l'homme passer d'une situation de nécessité à une situation de disponibilité. [...]

### Niveau de vie et genre de vie

[...] Cette permanence des problèmes économiques n'implique pas leur prépondérance. De 1750 à 2000, les problèmes économiques étaient prépondérants en ce sens que les processus économiques n'apparaissaient pas seulement comme des moyens, mais comme des buts. Le *niveau de vie* était la préoccupation centrale ; ce mouvement d'opinion est passé par une exaspération entre 1950 et 1960 où l'on en était venu à considérer le progrès de la production d'acier comme critère de la valeur d'un système politique.

Les problèmes du niveau de vie sont ceux des besoins végétatifs de l'homme. À mesure que leur solution progressive les efface devant les problèmes du *genre de vie*, ce sont les *besoins spécifiques de l'homme* qui prennent la prépondérance, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus rien à voir, ou presque, avec l'animalité.

Alors, les faits économiques ne sont plus des objectifs mais des moyens. Les objectifs sont des valeurs intellectuelles, culturelles, spirituelles ; les moyens économiques et techniques sont subordonnés à ces valeurs selon des méthodes de mieux en mieux connues ; les progrès mêmes de la science économique « démystifient » les problèmes économiques et contribuent à ramener à l'état d'outil ce qui fut une idole.

Parallèlement, naissent et se développeront une catégorie d'activités utiles à la collectivité, mais soustraites à l'exigence de l'échange onéreux ; ce genre d'activité n'était pas inconnu de l'humanité traditionnelle puisqu'il y avait déjà bien peu de rapport entre l'apport à la société de certains hommes et leur acquit (pensons, par exemple, à ce qu'ont donné Bach, Mozart, Beethoven, Lavoisier, Ampère... et à ce qu'ils ont reçu) ; cependant, dans une économie de famine, l'homme moyen était nécessairement

acculé à réserver la plus grande part de son activité à la satisfaction de ses propres besoins économiques. Au contraire, un homme moyen à son aise peut non seulement accepter qu'une part notable de sa production soit affectée à des non-producteurs (c'est le système actuel de la Sécurité sociale et des autres consommations collectives), mais encore de consacrer toute une partie de ses travaux ou de ses loisirs à des tâches utiles aux autres, quoique non rétribuées. Ainsi, voit-on déjà et verra-t-on de plus en plus se multiplier des associations, des groupes où des individus produisent, en dehors du cadre économique, des biens et des services utiles.

Ces faits contribueront à réduire la rupture qui existe de nos jours entre le travail professionnel et le loisir ; ils aboutiront à long terme à retirer à l'acte économique le caractère spécifique de dureté et d'égoïsme qu'il a revêtu depuis la disparition de la communauté tribale. En ce qui concerne notre présent sujet, ils sont un élément de la tendance à la réduction de la prépondérance des phénomènes économiques.

*L'homo œconomicus* n'est qu'une faible part de l'homme.

Comité Jean Fourastié

2007, année Jean Fourastié

*Colloque international*

## PROGRÈS TECHNIQUE, CROISSANCE & DÉVELOPPEMENT

Mercredi 28 novembre, à partir de 14 heures,  
Amphithéâtre Jean Fourastié, Conservatoire national des arts et métiers  
292 rue Saint-Martin, 75003 Paris

**Sous la présidence de Michel Albert,**  
secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques

**Grands témoins :**  
**Robert Solow**, MIT, prix Nobel d'économie  
**Michel Pébereau**, président de l'Institut de l'entreprise

---

Contact : Comité Jean Fourastié, 50 rue de la Monesse, 92310 Sèvres  
[www.jean-fourastie.org](http://www.jean-fourastie.org) • [comite.fourastie@free.fr](mailto:comite.fourastie@free.fr)

# La clarification des compétences de l'Union

JEAN-FRANÇOIS DREVET <sup>1</sup>

*Une nouvelle conférence intergouvernementale s'est ouverte fin juillet 2007, pour essayer de sortir de l'impasse institutionnelle née du rejet de la Constitution européenne en 2005. Les États membres de l'Union européenne y réfléchissent à l'élaboration d'un « mini-traité constitutionnel » devant être soumis au Conseil européen d'octobre 2007. Jean-François Drevet présente, dans la tribune européenne de ce mois-ci (rédigée avant la tenue de ce Conseil), un des éléments de clarification essentiels qui devrait en découler : la répartition des compétences entre l'Union et les États membres — avec un focus particulier sur la France et l'Allemagne.*

S.D.

Si le mini-traité constitutionnel est ratifié avant la fin de 2008, la France et l'Europe se seront sorties de l'impasse créée par les deux référendums négatifs du printemps 2005 <sup>2</sup>. Même si le fossé qui s'est ouvert entre l'opinion et l'Europe n'en sera pas pour autant comblé, on trouve, dans ce texte, un certain nombre d'éléments de clarification utiles à tous, notamment une descrip-

tion des compétences attribuées à l'Union. Les citoyens qui estiment qu'il existe à la fois trop d'Europe, (notamment dans les secteurs connaissant une législation proliférante) et pas assez, par exemple quand ils déplorent son effacement relatif en politique étrangère et sa faible capacité à monter des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, devraient bien accueillir cette partie du texte.

---

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. En parallèle, pas moins de 16 pays ont ratifié le traité constitutionnel, dont deux par voie référendaire (l'Espagne et le Luxembourg).

Une délimitation nette des compétences sera utile en France, où un État omnipotent a longtemps accaparé toutes les prérogatives de la puissance publique. Renforcé par des siècles de centralisation et le développement du dirigisme économique au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'État se montre efficace dans la reconstruction et l'équipement du territoire. À l'extérieur, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, nostalgique d'un empire colonial<sup>3</sup> de près de 12 millions de km<sup>2</sup>, il conserve les illusions de la puissance. Quarante années plus tard, dans les mentalités collectives, il en reste une assez grande confiance dans les vertus de l'action des autorités nationales, malgré quelques décennies de retard d'équipement en autoroutes et en téléphone, et 16 années de guerres coloniales.

Ensuite, l'« État à tout faire » a reculé sur tous les terrains. Dans le domaine économique, plus que les autres, il subit les effets du basculement vers le secteur privé. Depuis le début des années 1980, la décentralisation lui a retiré un large éventail de compétences, attribuées aux communes, aux départements et aux régions. Enfin, par un mouvement souterrain mais constant, une partie croissante de ses prérogatives remonte vers l'Europe, où les décisions se prennent en commun avec les autres États membres. En politique étrangère, l'action concertée avec les autres pays, dans le cadre des organisations internationales (Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Organisation des Nations unies, Organisation mondiale du commerce et, de plus en plus, Union européenne), est

devenue la règle et les interventions isolées l'exception.

Il n'est pas surprenant que le citoyen français ait de la peine à se retrouver dans un mouvement aussi complexe, qui contraste avec les idées simples qu'il a reçues de sa formation scolaire. Entre l'État gestionnaire qui reste sa référence et un État régulateur ou arbitre qu'il ne voit pas encore, confronté à des institutions nouvelles (Union européenne ou collectivités territoriales décentralisées) qu'il ne connaît pas, il ne sait plus comment doivent s'exercer les différentes compétences des institutions publiques chargées de le gouverner. De ce point de vue, les explications à fournir au citoyen sur la construction européenne seraient peut-être mieux comprises si celui-ci était déjà bien informé des changements intervenus dans le rôle de l'État.

L'Allemagne a connu une évolution contraire. À partir du néant ouvert par l'effondrement du III<sup>e</sup> Reich, une structure fédérale est reconstruite par étapes. À l'extérieur, le gouvernement de Bonn ne récupère que progressivement sa pleine souveraineté, de la création de la République en 1949, aux traités qui accompagnent l'unification de 1990, en passant par les accords de 1954. À l'intérieur, sous l'influence des Alliés et notamment de la France, la loi fondamentale définit de manière limitative les compétences du *Bund*, laissant une grande marge d'initiative aux *Länder* et aux municipalités bien que, comme dans tous les systèmes fédéraux, la division du travail entre les différents niveaux de gouvernement soit évolutive et pas toujours clairement définie dans la pratique.

---

3. Mais en 1939, il était bien moins riche et à peine plus peuplé (64 millions d'habitants contre 61 millions) que l'Indonésie encore néerlandaise.

Dans le domaine économique, l'État central, en Allemagne, n'a pas eu un rôle aussi important qu'en France, donnant une grande autonomie au secteur privé et laissant agir une banque centrale indépendante. Le citoyen allemand est donc habitué à concevoir l'action publique comme une maison à plusieurs étages, où chacun joue un rôle différent. L'adjonction d'un niveau supplémentaire à cet édifice, correspondant à la construction européenne, est donc perçue comme l'évolution naturelle d'un système fondamentalement pluraliste. Que ce dernier étage prenne à son tour une dimension fédérale, avec les institutions correspondantes, ne soulève pas non plus d'objections, à condition qu'il soit convenablement défini.

Dans la description des compétences européennes, les rédacteurs du traité de Rome ont agi de manière pragmatique, en esquivant un débat théologique qui aurait été paralysant. Puisqu'il s'agissait de bâtir un marché commun, ils ont eu pour souci primordial de donner à l'échelon communautaire les moyens d'agir dans ce domaine :

— Vis-à-vis de l'extérieur, en leur donnant la capacité de négocier des accords internationaux, la Commission agissant sur mandat du Conseil vis-à-vis des partenaires commerciaux de l'Europe et du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), puis de l'Organisation mondiale du commerce.

— À l'intérieur, la Commission a reçu, en tant que gardienne du traité, la faculté d'agir de sa propre initiative pour éradiquer les distorsions de concurrence nuisant au bon fonctionnement du marché commun (parce qu'il était évident que les États membres avaient d'autres intérêts à défendre). Dans le cadre du marché

unique, elle œuvre à l'extension des quatre libertés de circulation (personnes, marchandises, prestations de service et capitaux) en proposant des directives.

À la différence des Constitutions des États fédéraux (Canada, Australie, Suisse), il ne s'agit pas d'une dévolution de compétences. Les États membres n'auraient pas accepté d'y consentir explicitement. Ils les ont seulement déléguées dans le cadre de la méthode communautaire, où la décision finale appartient au Conseil, c'est-à-dire à eux-mêmes.

Dans la pratique, les institutions européennes sont parvenues à élargir leurs prérogatives en utilisant les dispositions établies par le traité pour développer la concurrence. C'est ainsi qu'une politique communautaire de l'environnement a été lancée. La législation européenne a ainsi pénétré de nombreux secteurs, souvent à la demande des États membres eux-mêmes qui souhaitaient mettre de l'ordre dans les marchés. Elle est donc présente un peu partout et s'implique parfois dans des questions mineures, ce qui contribue au malaise des citoyens, qui ne comprennent pas pourquoi une Europe aussi lointaine peut s'intéresser à certains détails de leur vie quotidienne.

En revanche, il a été plus difficile de créer des politiques d'accompagnement, qui se sont parfois heurtées au veto d'un ou de plusieurs pays. Après la politique agricole commune (qui représente encore près de la moitié du budget) et la politique structurelle (domaine de compétence partagée, environ un tiers du budget), les avancées ont été relativement mineures, au moins en termes budgétaires. Par exemple, les obstacles rencontrés pour établir une politique

## **LE PARTAGE DES COMPÉTENCES DANS LE PROJET DE TRAITÉ SIMPLIFIÉ**

### **Article 2-6**

L'étendue et les modalités d'exercice des compétences de l'Union sont déterminées par les dispositions des traités relatives à chaque domaine.

### **Article 3**

1. L'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants :

- a) l'union douanière ;
- b) l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur ;
- c) la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro ;
- d) la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche ;
- e) la politique commerciale commune.

2. L'Union dispose également d'une compétence exclusive pour la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union, ou est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa compétence interne, ou dans la mesure où elle est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.

### **Article 4**

1. L'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque les traités lui attribuent une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles [1-13 et 17] [3 et 6].

2. Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants :

- a) le marché intérieur ;
- b) la politique sociale, pour les aspects définis dans le présent traité ;
- c) la cohésion économique, sociale et territoriale ;
- d) l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer ;
- e) l'environnement ;
- f) la protection des consommateurs ;
- g) les transports ;
- h) les réseaux transeuropéens ;
- i) l'énergie ;
- j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice ;
- k) les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans le présent traité.

3. Dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'espace, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

4. Dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions et une politique commune, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

commune de l'immigration témoignent des résistances à surmonter dans un domaine régalien. Il existe donc un déséquilibre profond et persistant entre les avancées de type libéral (mise en concurrence de secteurs d'activités antérieurement protégés) et la construction de politiques nouvelles, visant à mieux organiser le marché et le territoire.

Une clarification du problème avait déjà été tentée, à l'initiative de Jacques Delors, qui avait mis en avant pour cela le concept de « subsidiarité <sup>4</sup> » : les compétences doivent se trouver au niveau de gouvernement le plus approprié pour les gérer efficacement. Bien qu'inscrit dans les traités <sup>5</sup>, le recours au principe de subsidiarité n'a pas donné les résultats escomptés. Manipulé par les eurosceptiques pour réduire le champ

d'action des institutions européennes, il n'a pas fait l'objet d'une utilisation opérationnelle.

Sur le sujet des compétences, le traité simplifié (encadré), reprend le libellé de la défunte Constitution. Le lecteur pourra juger par lui-même de la clarté du texte, qui établit de manière nette des domaines de compétence exclusive ou partagée, et qui rappelle qu'elle ne peut pas empiéter sur celles de ses États membres, à moins qu'ils n'en décident autrement.

Comme tout processus de dévolution, la construction européenne a besoin d'opérer dans un cadre clair et compréhensible par le plus grand nombre, même si la répartition des rôles, dans un ensemble de près de 500 millions d'habitants, ne peut se limiter à quelques règles simples.

---

4. Le mot provient du catholicisme social de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble que ce soit Monseigneur Ketteler, évêque allemand, qui ait fait apparaître l'idée, à partir de la formule suivante : « tant que la famille, la commune, peuvent se suffire pour atteindre leur but naturel, on doit leur laisser la libre autonomie. Le peuple règle lui-même ses propres affaires ».

5. Le traité de Maastricht sur l'Union européenne, dans son article 3b : « la Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres. »

**TOUJOURS EN VENTE : LE NUMÉRO 332, JUILLET-AOÛT 2007**

**NUMÉRO SPÉCIAL**

**DIALOGUE OU CONFLITS DE CIVILISATIONS ?**



***Le choc des perceptions***

*Hugues de Jouvenel*

***Pour une prospective géopolitique***

*Hugues de Jouvenel et alii*

***Le XXI<sup>e</sup> siècle vu d'Afrique***

*Alioune Sall*

***Chine : au-delà de l'occidentalisation ?***

*Chen Yan*

***Les courants religieux à l'horizon 2037***

*Jean-François Mayer*

***Hétérogénéité ethnoculturelle  
et cohésion sociale***

*Michèle Tribalat*

***Un monde paradoxal***

*Frédéric Charillon*

***L'Occident et le monde arabe :  
un mur d'incompréhension***

*François Zabbal*

***Non au slogan « Islam  
versus Occident » !***

*Bruno Étienne*

***La fracture Orient / Occident***

*Georges Corm*

**Abonnement - Commande**

À photocopier et à retourner à *Futuribles* - 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France  
Tél 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • [diffusion@futuribles.com](mailto:diffusion@futuribles.com) • [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

Je commande ..... exemplaire(s) du n° 332

18 € / ex. France métropolitaine

19 € / ex. autres pays (*port inclus dans le prix*)

Je règle ..... € par :

chèque à l'ordre de *Futuribles*

carte Visa       American Express

N° ..... Exp. ....

Trois derniers chiffres du n° au dos de la carte

Nom .....

Titre .....

Organisation .....

Adresse .....

.....

Tél .....

Date ..... Signature

## IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

### Le sang de cordon ombilical

Le sang de cordon, présent dans le cordon ombilical qui relie le nourrisson au placenta, peut être prélevé après la naissance, sans contrainte pour l'enfant ni pour sa mère. Plus de 100 millions d'enfants naissent chaque année dans le monde, ce qui représente une quantité considérable de cellules souches disponibles, couvrant une grande variété de types tissulaires.

Le sang de cordon est généralement incinéré après la naissance alors qu'il représente une source « éthiquement correcte » de cellules souches pluripotentes pour la majorité de la population mondiale. Son stockage, par congélation, est facile et sa disponibilité plus grande que celle des cellules souches issues de la moelle osseuse. Contrairement aux cellules souches embryonnaires qui nécessitent la destruction de l'embryon, le recueil du sang placentaire est un acte totalement éthique et accessible à tous, qui ouvre de grandes perspectives thérapeutiques.

### *Les perspectives thérapeutiques*

Le sang de cordon contient un groupe de cellules souches très rares et très immatures qui ont la capacité exceptionnelle de former plusieurs types de tissus. Colin McGuckin,

de l'université de Newcastle, a été le premier au monde à avoir démontré (en 2005) l'existence de cellules pluripotentes — c'est-à-dire qui ont la propriété de se transformer en de nombreux tissus différents — dans le sang de cordon. Son équipe parvient à créer du foie, mais aussi du tissu nerveux, du tissu de pancréas, des vaisseaux sanguins, à partir de cellules extraites du sang de cordon. Elle a aussi utilisé ces cellules souches pour régénérer du tissu de cornée humaine.

Le 24 octobre 2006, C. McGuckin a fait part d'autres résultats étonnants : la création pour la première fois d'un mini-foie en trois dimensions. Et en juin 2007, son équipe a publié, dans *Cell Proliferation*, un article montrant qu'elle a réussi à créer des tissus humains produisant de l'insuline.

Les greffes de sang de cordon ombilical sont utilisées depuis plus de 20 ans pour le traitement de maladies sanguines telles que les leucémies ou les drépanocytoses. Mais elles ne le sont pas seulement pour les maladies liées au système sanguin ou immunitaire (bébé bulle) : elles le sont aussi pour des pathologies touchant la moelle osseuse, le système nerveux ou le métabolisme, comme le diabète juvénile ou la cornée humaine. Le sang de cordon est ainsi utilisé pour traiter plus de 85 maladies,

dont récemment la maladie de Krabbe, une maladie génétique touchant le développement du système nerveux. S'agissant de la reconstitution des cellules du foie, les applications sont nombreuses, notamment pour les entreprises pharmaceutiques qui veulent tester l'impact de leurs médicaments sur le foie, sans avoir recours à l'animal de laboratoire.

Pourtant, certains chercheurs continuent à nier l'efficacité thérapeutique des cellules de sang de cordon, à l'instar de Marc Peschanski, directeur du laboratoire de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) d'Évry, qui, cofinancé par l'Association française contre les myopathies (AFM), travaille sur les cellules embryonnaires et affirme que « les cellules de sang de cordon n'ont pas apporté la preuve de leur efficacité dans le domaine de la médecine régénérative <sup>1</sup> ».

### ***Pénurie, retard et préjudice***

Conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique le 12 décembre 2002, les autorités françaises refusent les banques privées au nom des principes de solidarité, de gratuité et d'anonymat du don. Or, aujourd'hui, la France ne compte que deux banques publiques de sang de cordon, à Bordeaux et à Besançon.

Entre 1994 et 2005, les hôpitaux ont importé 63 % des greffons alors que ces derniers coûtent 10 fois plus cher (20 000 euros) que s'ils avaient été conservés en France. Comment justifier que, dans ce contexte de pénurie de dons, plus de 2 000 cordons ombilicaux soient détruits chaque jour ? La France ne dispose que de

5 800 unités de sang placentaire disponibles (ce qui la classe au 16<sup>e</sup> rang mondial, derrière la République tchèque), il en faudrait 10 fois plus pour répondre à toutes les demandes. L'Agence de biomédecine vient de décider d'allouer un budget de 575 000 euros pour disposer, d'ici trois ans, d'un stock de 10 000 unités placentaires. Cela semble dérisoire comparé à d'autres pays : ainsi, la Suède a débloqué deux millions d'euros pour dépasser les 250 000 unités (pour neuf millions d'habitants).

Selon certains juristes, ce retard pourrait un jour être assimilé à un préjudice par les patients, qui pourraient alors attaquer les médecins coupables de ne pas leur avoir permis de bénéficier de cette technique.

Les banques de sang de cordon sont un maillon indispensable pour les progrès de la médecine régénérative. Comme le conclut le journaliste de *La Vie*, qui vient de consacrer un article passionnant à cette question <sup>2</sup>, « la généralisation de la collecte de sang de cordon ne peut relever que d'une volonté politique ». Aux États-Unis, par exemple, le Congrès a voté 265 millions de dollars US pour développer un réseau de banques publiques à travers le pays... Dans d'autres pays, comme l'Angleterre, se développent des modèles intéressants de banque, comme celui de la Virgin Health Bank, semi-privée-publique <sup>3</sup>.

Pour se développer, cette recherche nécessite un travail de concertation entre les gouvernements, les milieux médicaux, les industriels et le grand public.

*Source : Gèneéthique. Lettre d'information et d'analyse de l'actualité bioéthique, n° 91, juillet 2007.*

---

1. GRZYBOWSKI Laurent. « Sang de cordon : l'étrange *omerta* ». *La Vie*, 5 juillet 2007.

---

2. *Ibidem*.

3. Cf. *Gèneéthique*, n° 90, juin 2007.

## La journée des enfants en entreprise

Les Français sont trop peu entrepreneurs et trop rarement entrepreneurs. Ils se méfient de l'entreprise. L'école et l'université sont coupées de ce monde. Toute initiative visant à rapprocher les plus jeunes de l'entreprise est donc bonne à saisir. L'idée, lancée et mise en œuvre par la société de conseil immobilier d'entreprise CB Richard Ellis, mérite d'être saluée et étendue. Le 27 juin 2007, 37 enfants de sept à neuf ans dont les parents travaillent dans cette entreprise, ont passé la journée au siège, visitant les services, découvrant les missions, tout ceci dans une ambiance ludique et joyeuse. Organisée en faisant appel au volontariat des collaborateurs, l'opération « Pars à la découverte du métier de tes parents » a rencontré un franc succès, chez les petits comme chez les grands<sup>1</sup>.

Tous les enfants ont pu remplir un *curriculum vitae* (aux cases adaptées à leur âge et à leurs préférences). Ils ont signé un contrat pour leur mission de découverte. Ils ont visité le « coffre-fort » (la comptabilité) et ont pu pénétrer dans la salle des serveurs, qui est d'ordinaire interdite à leurs parents. Un bon goûter terminait cette journée extraordinaire.

Au-delà des détails logistiques de l'opération, ce qui importe c'est le concept et l'ambition. Ouvrir la porte, très tôt, des entreprises aux enfants, c'est faire trois gagnants. La famille se trouve renforcée car enfants et parents se découvrent sur un territoire et dans des missions inhabituels. L'entreprise voit sa cohé-

sion affermie par cette organisation d'un événement en faveur de ceux dont on parle tant à côté de la machine à café. La société française, dans sa globalité, a tout à gagner de ces immersions précoces des enfants dans un univers qui sera le leur pendant plusieurs décennies.

L'originalité de cette journée — qui n'a rien à voir avec le traditionnel arbre de Noël ni avec les stages individuels d'accueil des élèves de troisième — est de présenter l'entreprise pour la faire comprendre. Alors que l'école s'est ouverte (encore incomplètement) aux parents, il s'agit d'une première ouverture, précoce, de l'entreprise aux enfants.

Pourquoi donc ne pas envisager une généralisation de cette initiative ? Créer une « journée des enfants en entreprise » — libre à chaque entreprise de s'organiser et de s'adapter — c'est assurément soutenir l'effort d'ouverture et de valorisation de ce monde qui ne doit rien avoir d'hostile ni d'austère. Naturellement, tous les secteurs et tous les métiers ne peuvent s'ouvrir de la même manière. Il faut simplement de l'imagination et un peu de temps pour préparer une telle manifestation, peu coûteuse en termes d'organisation mais si rentable pour la collectivité. Souhaitons donc que l'initiative, porteuse à mille égards d'avenir, essaime.

Julien Damon

## La première grève sur Second Life

Le syndicat italien RSU (Rappresentanza Sindacale Unitaria) a fait parler de lui début septembre 2007 en annonçant « la première grève virtuelle sur Second Life ». Les em-

1. Voir « L'entreprise expliquée aux enfants ». *Les Échos*, 3 août 2007.

ployés d'IBM Italie entendaient ainsi protester contre une baisse du salaire annuel de 1 000 euros par salarié, et étaient invités à se connecter sur ce jeu en trois dimensions et à y faire défiler leurs « avatars » avec des banderoles<sup>1</sup>.

Étonnamment, le syndicat tentait ainsi de motiver les employés : « Vous avez souvent souhaité participer à un piquet de grève, par esprit de solidarité, mais avez toujours manqué de courage pour vous y risquer ? En septembre, vous pourrez profiter d'une nouvelle opportunité sur Second Life. » Drôle de manière de motiver les troupes...

En réalité, on se rend bien compte que la grève en elle-même n'a aucun sens. On ne travaille pas sur Second Life, et si on peut y gagner de l'argent plus ou moins virtuel en y ayant une activité, un salarié réel d'IBM n'est pas pour autant un travailleur virtuel de cette même entreprise. Au pire peut-on considérer que les salariés d'IBM ont cessé le travail réel pour faire des ronds dans la rue virtuelle de Second Life avec leurs pancartes, se trouvant alors derrière leur ordinateur sans travailler, occupés à cliquer d'un bout à l'autre de la rue en trois dimensions.

Au-delà de ça, une grève sur Second Life n'est pas une cessation de travail. Cela ne correspond pas à une quelconque mise en danger de l'activité productrice de l'entreprise. Quel est alors l'intérêt de cette drôle d'idée et pourquoi cela a-t-il tant inquiété la direction d'IBM Italie ?

Tout simplement parce que ce syndicat a montré qu'il a compris les

modalités d'action modernes et que ses cadres ont reçu un cours de *marketing*. En effet, ce que nous offre RSU, c'est tout simplement un énième avatar du « premier quelque chose sur Second Life ». Nous avons eu la première entreprise sur Second Life, la première conférence, la première ambassade, la première permanence de campagne électorale, la première manifestation, le premier acte terroriste, le premier salon du recrutement... Et l'effet médiatique est toujours énorme, permettant ainsi aux organisateurs d'atteindre leur objectif : attirer l'attention.

Il y avait peu de chances que France Info — ou *Futuribles* — parle d'une grève des salariés d'IBM Italie qui ont perdu leur bonus ; en revanche, de la première grève virtuelle, oui.

Cela ne veut pas dire que l'information ne vaut rien en elle-même. Elle est caractéristique de la principale qualité de Second Life : c'est un jeu sans objectif, sans but. Il n'a aucun intérêt sans l'imagination des joueurs, qui y créent de nouvelles formes d'action, en tous genres, parfois avec beaucoup de succès. Linden Labs, le propriétaire du jeu, a ainsi dû fermer d'un coup tous les casinos virtuels de Second Life, de peur d'être poursuivi pour jeu illégal par les autorités fédérales américaines, et mettre le holà à certaines pratiques de sexe virtuel, domaine où l'imagination des participants est évidemment sans limites.

Gageons qu'il y aura encore de nombreuses « premières fois » sur Second Life.

*Geoffrey Delcroix*

---

1. Sur Second Life, voir Soudoplatoff Serge. « Second Life : l'acte marchand de la postmodernité ? » *Futuribles*, n° 330, mai 2007, pp. 71-80.

Sources : « Union Protest / Second Life », site Internet [www.union-network.org/uniwebmasters.nsf/slibm?openform](http://www.union-network.org/uniwebmasters.nsf/slibm?openform) ; France Info.

## Le mythe de la désindustrialisation

Il y a un quart de siècle, le prospectiviste John Naisbitt annonçait avec une sorte jubilation que c'en était fini des activités manufacturières aux États-Unis, tout juste bonnes pour les pays asiatiques. L'annonce du décès était prématurée. De nombreuses régions américaines — du Sud profond au Pacifique Nord — fabriquent et transportent de nombreux biens « réels ». Le succès des ouvriers qualifiés (*blue collars*) montre que la vieille économie est loin d'être morte.

Un exemple : Dubuque (Iowa), sur le Mississippi (90 000 habitants). Il y a 20 ans, c'était un cas quasi désespéré. Aujourd'hui, c'est une cité championne de la création d'emplois. Le chômage y est tombé à 4 %. Les salaires ont augmenté, en cinq ans, de 13,19 à 15,70 dollars US de l'heure. Il y avait 36 000 travailleurs en 1983, ils sont 58 000 aujourd'hui.

Le besoin en ouvriers qualifiés dans la mécanique (tourneurs, conducteurs de machines-outils, mouleurs de plastiques, etc.) a beaucoup contribué au progrès de l'emploi. Une usine de John Deere était passée de 8 000 salariés à 600, elle est remontée à 2 000 en cinq ans. Spécialisée dans l'outillage pour l'exploitation forestière et le bâtiment, elle a tiré parti des marchés canadiens, mexicains et plus lointains qui représentent 10 % de ses ventes.

Le directeur de l'usine est convaincu que le système éducatif tourné vers la mise en valeur de personnels qualifiés a joué un rôle positif. La cité a utilisé le *Web* pour attirer des « qualifiés ».

Le rôle des usines dans la création d'emplois est souvent sous-estimé.

Certes, le secteur industriel aux États-Unis a perdu au moins cinq millions d'emplois depuis 1970, mais surtout des emplois non qualifiés. En revanche, entre 1983 et 2002, le nombre d'emplois qualifiés (24 dollars US de l'heure) s'est accru de 36 % pour atteindre 4,5 millions (selon une étude de la Federal Reserve Bank de New York, 2006). Et selon Deloitte, 80 % des entreprises manufacturières s'attendent à des besoins de main-d'œuvre qualifiée.

Les besoins sont particulièrement nets dans la construction (l'étude a précédé la crise actuelle), la logistique, les transports, la soudure, la conduite de machines-outils. De nouvelles entreprises manufacturières sont de plus en plus présentes dans des zones de faible densité économique comme l'Utah, où les emplois « mécaniques » qualifiés augmentent aussi vite que ceux qui sont liés à l'information. Bien entendu, Boeing y est pour quelque chose. De même, à Houston, les activités liées à l'énergie, les entreprises mécaniques mais d'autres aussi sont dynamiques. De même à Dallas, Midland-Odessa, Corpus Christi. Elles entraînent d'autres activités dans la finance ou le commerce. L'extension du port de l'aéroport de Houston a provoqué un nouvel élan qui devrait se prolonger par de nouveaux programmes d'extension.

Le développement des infrastructures joue un rôle essentiel, ainsi à Charleston (Caroline du Sud) où le trafic maritime a doublé en 10 ans. Charleston est devenu de ce fait un pôle d'attraction pour les emplois qualifiés. Les entreprises ont formé plus de 1 500 travailleurs en peu d'années. Les salaires ont augmenté pour ceux et celles qui ont reçu une formation.

De telles expériences devraient se multiplier. Mais elles sont plus diffi-

ciles à mener dans des grandes cités où, fréquemment, les systèmes de formation dédaignent les emplois « mécaniques » qualifiés. De plus, certaines zones comme Long Beach ont décidé de réduire leurs activités liées aux transports et aux équipements portuaires pour limiter la pollution (ces activités engendrent pourtant 500 000 emplois de cols bleus, bien payés).

Les tensions sont fortes entre les acteurs industriels et les écologistes. Selon l'économiste John Husing, basé à Redlands (Californie), les Verts voudraient éliminer toute l'économie des « cols bleus ». Même chose à New York où le maire Michael Bloomberg ne manifeste pas un soutien massif à l'industrie. Tout se passe comme s'il voulait faire de la cité le royaume des activités liées aux techniques financières, à l'exclusion des emplois « sales » de l'industrie. Certes, cette façon de voir peut avantager une partie de l'élite américaine. Mais pour beaucoup d'autres, les emplois dans les activités matérielles garantiraient un avenir plus sûr.

### **La nécessaire complémentarité**

En complément de ce point de vue, ajoutons quelques observations :

— L'industrie comporte une part croissante d'immatériel et l'immatériel n'existerait pas sans mécanique, logistique, transports ni même chimie ou énergie.

— Dans des activités autrefois à forte présence de main-d'œuvre, l'automatisation s'est répandue. Ainsi pour le textile ou la construction automobile. Il y a moins de personnel dans les ateliers mais plus dans les lieux d'études, de préparation, d'achat, de vente.

— Un pays qui miserait exclusivement sur les activités « Bloomberg »

risquerait fort d'être rapidement dépendant des fournisseurs de machines dont même l'informatique ou la pharmacie ne peuvent se passer.

— Le travail manuel a fortement évolué depuis deux siècles (en témoigne l'agriculture), mais il n'a pas disparu. Ce qui est mécanique la machine peut le faire. Mais il faut bien fabriquer des machines et des gens pour les conduire, les surveiller, les réparer. Et par ailleurs, moins il y a de monde à la production directe, plus il en faut à la préparation, à la logistique, à la vente.

— Le travail des cols blancs est parfois un travail industriel. L'investissement informatique des banques et des salles de marché est de plus en plus lourd. En sens inverse, le travail agricole exige de plus en plus d'investissements industriels et immatériels.

— Quand on parle d'activités primaires, secondaires, tertiaires, on évoque un découpage historique. Désormais, il y a beaucoup de tertiaire dans le primaire et le secondaire, et beaucoup de secondaire dans le tertiaire.

— Pour avoir une idée de la réalité des activités économiques modernes, il suffit d'observer le fonctionnement des organisations militaires ou sportives. L'exemple le plus spectaculaire est celui des avions, notamment de chasse, ou des bâtiments maritimes. Combien de spécialistes nécessaires pour qu'un avion fonctionne ou qu'un sous-marin assure ses missions ? Combien de médecins, soigneurs, psychologues, comptables derrière un champion de tennis ou une équipe de football de renom ?

— Denis de Rougemont a écrit *Penser avec les mains* (Paris : Albin Michel, 1936). Les systèmes de formation, souvent marqués, en France notamment,

par l'approche conceptuelle, n'ont pas tenu compte de ce rappel. Pourtant, la méthode expérimentale qui suppose des expériences en vue des apprentissages peut se concevoir à partir d'activités concrètes, voire manuelles. La culture d'un chirurgien ne peut pas être uniquement théorique, et pourtant des chirurgiens peuvent être très cultivés. De même les bons travailleurs de pierre.

— Plus les gens se regroupent dans de vastes cités et dans des activités immatérielles, plus il faut prévoir une formation et des informations qui évoquent la nature. Il y a un risque en effet de voir des jeunes penser que le lait est fabriqué dans des supermarchés et que l'eau est inépuisable. Le développement massif des jeux vidéo et des fictions peut pousser une partie des individus à croire que la vie est artificielle et que toute forme de production résulte du maniement de boutons ou de signes.

— En termes d'emploi, il n'est pas impossible que l'on découvre, assez rapidement, qu'il y a trop-plein de cols blancs. Déjà on assiste à une prolétarianisation des cadres. Un jour, le « qualifié » (mécanicien ou électricien) pourrait bien l'emporter sur la bête à concours.

*Michel Drancourt*

*Source : KOTKIN Joel. The City: A Global History. New York : Modern Library, 2006.*

### Réforme des universités : la loi des demi-mesures

Il y a un parfum de journée des dupes dans l'adoption au pas de charge de la loi réformant les universités en France, en août 2007. Un grand pas en avant, certes, a été acquis avec l'autonomie accordée

d'ici cinq ans à toutes les universités, les conseils d'administration réduits à une trentaine de membres plutôt qu'une soixantaine, la liberté de recrutement de tout le personnel assurée au président de ce conseil élu parmi le corps professoral (et non avec le vote de personnalités extérieures, celles-ci néanmoins appelées à jouer un rôle important dans l'orientation des institutions).

Bref, une gouvernance rendue moins improbable sur le chemin d'une politique de formation et de recherche qui ne prétende pas reproduire ce que font toutes les autres universités au nom de l'égalité (ou de l'unité) républicaine. Depuis la loi Faure de 1968, la vocation privilégiée de la majorité des universités a évolué très naturellement vers la formation professionnelle plutôt que vers la recherche, et certaines ont constitué des créneaux parfaitement adaptés aux besoins et aux offres d'emplois nouveaux. Une institution universitaire a trois vocations essentielles : former des compétences supérieures, produire du savoir nouveau, le transmettre par la recherche et l'innovation, au-delà des structures mêmes de la recherche, dans tous les secteurs d'activités.

Une large marge d'innovation et d'originalité est donc reconnue pour la première fois depuis les multiples réformes adoptées après la réforme Edgar Faure de 1968, qui toutes proclamaient l'autonomie des universités en s'interdisant de la pratiquer — une sujétion au pouvoir politique central qui remontait à la loi instituant l'Université sous Napoléon ! Et la possibilité d'une gestion plus indépendante — de Paris et de ses ministères — est ainsi reconnue, qui introduit de la souplesse dans les orientations, le choix des enseignements, la sélection des enseignants,

le poids accordé aux activités de recherche. L'uniformité des institutions (si souvent revendiquée par les syndicats d'enseignants et d'étudiants au nom des fantasmes de l'égalité) est simplement récuser dans les faits. Et ce n'est pas, au contraire de ce que certains ont commodément dit, s'aligner sur le modèle américain, mais se rapprocher au contraire des meilleures institutions universitaires européennes, de Cambridge à Heidelberg, ou Roskilde, dont la gouvernance n'est pas du ressort direct de l'État — depuis des siècles !

Cependant, bien des points essentiels à une réelle autonomie (ou à ses dérives) demeurent en suspens. Par exemple, comment éviter les recrutements uniquement locaux des enseignants ? Il existe des universités dont les présidents ont mené toutes leurs études dans l'institution qu'ils président, autoreproduction qui condamne à de courtes vues : autant il est bon que chaque université se préoccupe de contribuer à résoudre les problèmes locaux, au niveau régional en particulier, autant l'absence de freins à des préoccupations et donc à des pressions strictement locales menace de les soumettre à des priorités d'ordre politique.

La ministre a très vite reculé — il n'y avait pas de quoi batailler — sur la proposition d'une sélection au master (qui allait de soi sans qu'il fallût l'inscrire dans une loi, car au nom de quoi tous ceux qui accèdent à une licence auraient-ils de droit l'obtention d'une maîtrise ?), et encore moins cherché à batailler sur les deux points auxquels les syndicats d'étudiants s'opposaient radicalement, la sélection à l'entrée même de la licence et l'augmentation des droits d'inscription. La rentrée se fera donc sans drame dans ce secteur.

C'est pourtant sur ces deux points que se jouera fatalement l'avenir des universités françaises : le baccalauréat, premier grade de l'enseignement supérieur depuis... le Moyen Âge, ouvre en principe l'accès à toutes les universités au nom des sacrosaints principes de l'égalité républicaine et de l'égalité des chances. Le résultat accablant en est bien connu : d'un côté le nombre très important d'étudiants (ou plutôt de pseudo-étudiants), de 150 000 à 200 000, qui encombrant le premier cycle, parfois pendant plusieurs années, sans en sortir avec le moindre diplôme, de l'autre côté l'impossibilité d'accroître les ressources indispensables à l'expansion des programmes, du personnel, des bibliothèques et des locaux.

Bref, l'autonomie est sous réserve d'inventaire, à mi-chemin d'une trajectoire vouée à s'étendre ou à s'arrêter là, dans la demi-mesure et surtout l'hypocrisie collective. Car d'une part on continue de proclamer l'égalité des 85 universités françaises, dont seul un petit nombre auront tous les attributs des grandes universités étrangères vouées autant aux recherches les plus avancées qu'à la formation professionnelle. Et d'autre part on persiste à revendiquer l'égalité des chances de tous les détenteurs d'un bac alors que l'élitisme républicain destine les meilleurs (ou les plus conformes aux exigences de ses concours) aux « prépas » des Grandes Écoles, dont certaines au reste supposent au préalable des sessions d'été grassement payantes (par exemple, Sciences Po) : l'industrie de la préparation aux « prépas » est devenue lucrative, dans des lycées publics comme dans des structures privées.

Le paradoxe français est bien que plus l'on se gargarise de l'égalité des

chances comme de celle des institutions, plus les structures de préparation aux Grandes Écoles se multiplient qui favorisent ceux qui en ont les talents et peuvent en assumer les coûts. Les Grandes Écoles aspirent à se présenter à leur tour comme des universités, ce qu'elles ne sont pas faute de diversifications doctorales, mais certaines dispensent déjà une formation de professeurs (comme l'ESSEC, École supérieure des sciences économiques et commerciales) à la manière de l'École normale de la rue d'Ulm. Elles attirent en sciences les élèves les plus doués, loin de tous se destiner à la recherche, et la plupart des universités devenues des écoles de formation professionnelle supérieure ne peuvent néanmoins pas rivaliser avec les avantages de formation, d'encadrement, de prestige et de carrière des Grandes Écoles.

Et demeure la grande question : d'où viendront les milliards d'euros qui conditionnent l'application cohérente de cette amorce de réforme ? Il y a peu de chances que les unités d'évaluation, britanniques ou chinoises, qui dressent à Cambridge et Shanghai le palmarès mondial des universités<sup>1</sup>, se retrouvent mieux que naguère dans les contradictions du paysage universitaire français et sachent comment classer les établissements. Il se peut aussi, après tout, que ces désordres et inégalités organisés satisfassent tout le monde, comme au XVIII<sup>e</sup> siècle avant que la bourgeoisie (pour les métiers libéraux) ne proteste et que l'aristocratie (énarques et polytechniciens) n'en vienne à la nuit du 4 août. Les réformes imposées à Sciences Po pour l'ouvrir aux élèves des banlieues et

des régions défavorisées sont un des premiers signes du chambardement encore à venir. Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle.

Jean-Jacques Salomon

## Confiance et croissance

Dans son ouvrage *Le Capitalisme d'héritiers*<sup>1</sup>, Thomas Philippon soutient que la France est particulièrement victime d'une crise des valeurs collectives : d'une crise non pas du désir individuel de travailler mais de la capacité à travailler ensemble. En effet, écrit-il, la France est le pays développé où les relations de travail sont les plus mauvaises, à la fois du point de vue des dirigeants d'entreprise et du point de vue des employés.

Nous disposons — affirme-t-il — de deux enquêtes de grande envergure, couvrant plus de 5 000 *managers* et 100 pays : l'enquête de l'IMD (International Institute for Management Development), l'école de commerce bien connue de Lausanne, et celle du Forum économique mondial, le *Global Competitiveness Report* (GCR, Genève). En 2004, selon l'IMD, la France est 57<sup>e</sup> sur 60 pays (bonne dernière des pays riches) pour la qualité des relations sociales dans l'entreprise. Et, selon le GCR, elle arrive 99<sup>e</sup> sur 102 pays. Seuls le Venezuela, le Nigeria et Trinidad font pire...

Cette enquête ayant été renouvelée à maintes reprises depuis 1993, l'on peut hélas observer que la France y occupe régulièrement les dernières places parmi les pays

1. Sur ce point voir BELLON Bertrand. « Les classements mondiaux des universités ». *Futuribles*, n° 330, mai 2007, pp. 25-41.

1. PHILIPPON Thomas. *Le Capitalisme d'héritiers*. Paris : Le Seuil (La République des idées), 2007. Voir l'analyse de cet ouvrage par Hedva Sarfati en p. 103 de ce numéro.

riches. En outre, elle révèle très clairement que les pays où les *managers* sont satisfaits sont ceux où les travailleurs sont également satisfaits, et *vice versa*.

Le diagnostic n'est pas nouveau mais il semble que la situation tende plutôt à se dégrader. Ainsi, en 1985, seuls 25 % des Français exprimaient leur méfiance vis-à-vis des patrons. En 2005, ils étaient 55 %. Il n'est pas absurde de considérer que le retard des entreprises françaises dans la gestion des ressources humaines, à l'aune de la qualité des relations de travail, explique pour une part leur

faible compétitivité. Le problème est qu'un tel handicap est assurément plus difficile à surmonter qu'un retard qui serait exclusivement imputable au niveau technologique des entreprises.

D'une manière générale, l'on sait bien, depuis fort longtemps, que la France est un pays marqué par des indices de défiance particulièrement élevés. Rétablir la confiance est sans doute aujourd'hui un défi majeur, sinon le préalable à un regain de croissance économique.

*Hugues de Jouvenel*  
(brève issue du système Vigie)

## ANALYSES CRITIQUES



**BOUCHARD Pascal**  
**École cherche ministre**

Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur, 2007, 127 p.

*Écrite en forme de lettre à un futur ministre inconnu, en passe d'être nommé, cette libre opinion parvient, sur un ton presque badin, à débusquer les multiples embûches susceptibles de se dresser sur le parcours initiatique (ou du combattant) du responsable politique fraîchement installé rue de Grenelle et bien décidé à marquer son passage par une réforme enfin en mesure de remettre l'École dans le droit chemin.*

*Cette épître, construite comme un roman picaresque, est très stimulante. Elle ne manquera pas d'amuser, ou parfois d'irriter, ceux qu'il est désormais convenu d'appeler les partenaires de la communauté éducative, selon qu'ils ont plus ou moins de distance par rapport à leurs petits ou gros travers, tant il est indéniable que Pascal Bouchard sait bien les analyser au-delà des apparences. Il est vrai que son regard bénéficie à la fois d'une expérience de l'intérieur, ce professeur agrégé de lettres ayant enseigné durant 18 ans en collège et lycée, y compris en zone d'éducation prioritaire, et d'une observation externe en tant que journaliste spécialisé et docteur en sciences de l'éducation.*

*Tout en analysant de manière pertinente, et parfois « impertinente », les conflits quasi théologiques qui traversent les débats sur l'École, les multiples ambiguïtés de maintes prises de position et les nombreuses contradictions qui sont le lot de cette institution vénérable, si bien que l'École est sans cesse jugée en crise, quelle que soit l'époque, l'auteur énonce quelques principes d'action qui lui paraissent pouvoir guider l'action de tout ministre soucieux d'adapter l'École républicaine aux défis d'aujourd'hui et de demain. Selon lui, l'enjeu essentiel est d'inscrire un réel changement dans la durée, pouvant survivre aux vicissitudes de l'alternance politique, en sachant instaurer un véritable dialogue constructif avec les diverses forces vives de la nation. À cette fin, il suggère de mieux utiliser les instances de concertation existantes au sein de l'Éducation nationale, mais aussi le Conseil économique et social et les conseils régionaux.*

*Parmi les propositions concrètes avancées, deux méritent une mention particulière. La première est celle qui consiste à prendre acte de la judiciarisation croissante de nos sociétés, et à mettre en place des dispositifs et des*

procédures internes permettant d'éviter autant que possible le recours au juge, notamment en ce qui concerne les comportements inacceptables de certains enseignants, très minoritaires il est vrai, mais qui font des dégâts réels et contribuent à détériorer l'image de l'institution et du métier d'enseignant. La seconde est de créer une réelle structure administrative au niveau des bassins d'éducation ou d'emploi afin, en vertu d'un principe de subsidiarité, de rapprocher l'administration, ainsi que la gestion des personnels, de la réalité du terrain, tout en facilitant les liens école élémentaire / collège / lycée. Les arguments avancés sont convaincants.

Enfin, on recommandera particulièrement la lecture des pages où sont analysées les raisons profondes pour lesquelles de nombreux enseignants sont réticents à l'évolution vers une plus grande individualisation des enseignements et des parcours scolaires. C'est ce type de comportement, parmi d'autres, qui conduit à l'ultime recommandation de l'auteur au futur ministre : « la question que vous devez régler en urgence n'est pas tant celle des remèdes que du cadre de leur discussion et de leur mise en œuvre ».

Alain Michel



**TÉTART Frank**

***Géopolitique de Kaliningrad. Une « île » russe au sein de l'Union européenne élargie***

Paris : PUPS (Presses universitaires de Paris Sorbonne)  
(coll. Mondes contemporains), 2007, 478 p.

Frank Tétart, docteur en géopolitique et germaniste, chercheur au LEPAC (Laboratoire d'études politiques et cartographiques), a déjà rédigé de nombreux articles sur Kaliningrad avant de publier cet ouvrage. En effet, à la suite des adhésions des pays d'Europe centrale (notamment la Pologne) et baltes (notamment la Lituanie) à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne (UE), la problématique de l'oblast' (région) de Kaliningrad a changé : l'entrée de ces pays dans les institutions euro-atlantiques leur a permis de se réintégrer en Europe. L'« exclave <sup>1</sup> » de

Kaliningrad est alors apparue comme un « trou noir » au sein de la « zone bleue <sup>2</sup> ».

Dans le cadre de son analyse, Frank Tétart amène la réflexion sur plusieurs niveaux. Politiquement, l'importance stratégique de Kaliningrad pour la fédération de Russie tient à sa situation géographique (séparée de la Russie par plusieurs États, la Pologne, la Lituanie et la Biélorussie) qui en fait le seul port russe de la mer Baltique libre de glace toute l'année, et lui confère le rôle de bastion avancé face à l'Ouest et de contrôle du principal axe de passage maritime entre l'Europe et la Russie.

1. Expression traduite littéralement de l'allemand car elle reflète le mieux la situation géopolitique de Kaliningrad : le territoire est véritablement « exclavé » du reste de la Russie.

2. Voir CASTEL Viviane (du). « Kaliningrad : trou noir dans la zone bleue ? » *Synthèses*, n° 74, 2004, fondation Robert Schuman (Paris).

Économiquement, il s'agit d'une « zone test des réformes économiques et juridiques » : Kaliningrad bénéficie, depuis 1992, d'un statut particulier de « zone économique spéciale » (ZES)<sup>3</sup> reposant sur des avantages fiscaux et des relations économiques directes avec les États voisins. La ZES apparaît comme un point sensible en matière de drogue, de prostitution (et de sida), de crime organisé et de contrebande entre la Russie et l'Europe. Pour l'énergie et les produits alimentaires, la région est dépendante à 90 % des importations des pays limitrophes. Le niveau de vie local, maintenant supérieur à la moyenne russe, reste nettement inférieur à celui de la Pologne et de la Lituanie.

Le départ de nombreux militaires et la forte détérioration environnementale handicapent le développement de l'oblast', alors que la Pologne et la Lituanie bénéficient d'aides financières massives de l'UE. En effet, Kaliningrad se trouve exclavée dans ce nouvel ensemble géopolitique de coopération économique et politique européen, au sein duquel les acteurs directs ont des positions différentes :

— L'UE considère que la frontière de Kaliningrad est la frontière extérieure de l'Union et implique une redéfinition des relations.

— La Russie souhaite assurer son intégrité territoriale et maintenir Kaliningrad comme territoire russe. Elle veut éviter toute remise en cause (potentielle ou réelle) de sa souveraineté et de son unité, valider les droits constitutionnels afin de garantir la libre circulation des citoyens sur leur

territoire et, enfin, limiter l'isolement et la séparation de Kaliningrad de la mère patrie, dus à l'enclavement.

— Kaliningrad, pour sa part, entend préserver des frontières ouvertes avec les voisins membres de l'UE, et éviter la méfiance et l'éloignement à l'égard des voisins polonais et lituaniens.

Selon l'auteur, l'oblast' de Kaliningrad est à l'origine, depuis 2004, de fortes tensions diplomatiques et politiques<sup>4</sup> entre la Russie et l'UE, notamment en raison des accords de Schengen. Cette discontinuité territoriale isole encore un peu plus Kaliningrad qui ambitionne de devenir « une ville russe au visage européen », même si elle est aussi perçue comme un nouveau « rideau de fer : le rideau Schengen ». L'UE souhaite désamorcer tout risque de déstabilisation à ses frontières intérieures.

Dès lors, deux scénarios sont envisageables :

— L'intégration de Kaliningrad : la prospérité de l'exclave réduirait significativement les risques latents et potentiels liés au niveau de vie à Kaliningrad, même si 30 % de la population vivent encore sous le seuil de pauvreté. L'UE redoute une zone d'instabilité économique qui contribuerait à l'augmentation de la criminalité organisée et des activités de contrebande ; une asymétrie économique trop prononcée avec ses voisins de l'UE pourrait être source d'instabilité chronique.

— La sécurisation de l'exclave : protection des frontières extérieures de l'UE grâce à un « soft power ». Kali-

3. Le statut de zone économique spéciale accordé à l'oblast' en 1992 a été prolongé pour 10 ans, en 2007.

4. Contrôle des frontières, politique des visas et immigration, circulation du commerce et transit de Kaliningrad vers le reste de la Russie via la Lituanie.

ningrad se trouve ainsi dans une situation de double enclavement, à la fois par rapport à la Russie et par rapport à l'UE (et à l'OTAN).

De son côté, la Russie ne veut en aucun cas perdre cet accès à une Baltique libre de glace toute l'année. Ce territoire s'inscrit dans un cadre stratégique tout en permettant à la Russie d'avoir un « bastion avancé » sur ses frontières occidentales, avec une base navale et une situation géostratégique de contrôle des principaux axes de passage maritime entre l'Europe et la Russie.

Ainsi, différents scénarios sont envisagés par l'auteur, desquels il ressort que Kaliningrad pourrait devenir une plate-forme entre la Russie et l'UE, notamment en attirant des investissements étrangers, des entreprises ; en développant une coopération et un partenariat entre les entreprises russes et européennes. Kaliningrad, de par sa géostratégie, apparaît de plus en plus comme un laboratoire des relations UE / Russie et un baromètre de la santé économique de la Russie.

Viviane du Castel



**LAMALICE Olivier**

**Communautés privées, communautés clôturées  
La dimension sécuritaire du phénomène  
des gated communities**

Québec : ministère de la Sécurité publique, 2007, 31 p.

Les gated communities se sont multipliées aux États-Unis et commencent à se développer dans le reste du monde. Quoique relevant d'une évolution relativement récente des banlieues, ce phénomène pourrait aisément s'étendre aux régions ou pays dans lesquels les évolutions sociales, urbaines, politiques sont similaires à celles qui en ont permis l'éclosion aux États-Unis. C'est pourquoi le ministère de la Sécurité publique du Québec publie cette courte étude qui, à travers une habile synthèse de différents travaux menés sur la question, tant aux États-Unis qu'au Canada et en Europe, s'interroge sur le concept des gated communities, analyse les origines du phénomène et s'attache plus spécifiquement à la problématique sécuritaire. L'enjeu consiste à donner les clés qui permettent d'an-

ticiper l'apparition et le développement de ces banlieues sécessionnistes.

Les gated communities ou communautés privées sont définies comme des espaces fermés par un dispositif physique (mur ou clôture) qui permet le contrôle de l'accès aux complexes d'habitations. Réunis en association de propriétaires, les habitants assurent eux-mêmes certains services publics et notamment la sécurité. Le phénomène, qui est né dans les années 1960, continue aujourd'hui à attirer un public croissant, essentiellement de classes moyennes, aux États-Unis. Quarante-deux millions de personnes seraient concernées aujourd'hui dans ce pays et de nombreuses autres leur emboîteraient le pas, notamment en Afrique du Sud, au Brésil, mais aussi dans l'Ouest canadien et en Europe.

Au fondement des gated communities réside la volonté des citoyens de se substituer à la puissance publique, considérée comme défaillante, pour prendre en charge l'intendance et la sécurité de leurs quartiers. Les droits à la propriété et les valeurs qui y sont liées sont au centre d'une vie communautaire marquée par le règne du contrat et le recours systématique à un tiers arbitre en cas de litige (des règlements pointilleux se chargeant du reste d'en limiter le nombre).

Selon l'auteur, la recherche de sécurité qui aboutit à ce repli communautaire s'articule autour de trois types de peur : peur pour ses enfants, peur du crime, peur de l'Autre. Force est de constater que si le développement des communautés fermées a cherché à répondre à l'insécurité urbaine dans les années 1960, depuis, l'essor du phénomène doit bien davantage à un sentiment d'insécurité qui se construit selon ses logiques propres et paradoxales. Comme le dit Robert Castel, ces constructions sécuritaires « portent en [elles-mêmes] le risque de faillir à leur tâche et de décevoir les attentes qu'[elles] font naître. La recherche de protection créerait ainsi elle-même de l'insécurité. [...] Autrement dit, être protégé aujourd'hui, c'est aussi être menacé<sup>1</sup>. »

1. CASTEL Robert. *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Le Seuil, 2003, p. 6.

Bref, l'insécurité ne fait qu'augmenter alors que les statistiques indiquent, elles, une baisse substantielle. Le phénomène est très largement amplifié par une médiatisation outrancière de certains faits divers flattant les peurs les plus primaires. Ainsi en est-il par exemple des enlèvements d'enfant.

Le développement de ces quartiers privés contribue à la polarisation des villes et renforce les ghettos d'exclusion de classe à forte composante ethnique. De ce point de vue, l'étude note que parmi les immigrés récents, nombreux sont ceux qui s'installent directement en banlieue, provoquant presque mécaniquement le départ des classes moyennes blanches vers les « exurbs », banlieues des banlieues, qui se transforment facilement en gated communities. En effet, si l'expansion des communautés privées est un phénomène relativement neuf, la ségrégation urbaine l'est nettement moins, et l'auteur de l'étude relève avec justesse que l'érection de murs ou de clôture ne fait que donner une dimension plus visible à ces frontières. Bref, ces communautés fermées seraient l'expression de la dilution du lien social ; mais l'intérêt principal de l'étude est d'insister sur leur effet boule de neige.

François de Jouvenel



**PHILIPPON Thomas**

***Le Capitalisme d'héritiers***  
***La crise française du travail***

Paris : Le Seuil (La République des idées), 2007, 112 p.

Alors que les thèmes de la crise du travail et de la répartition des richesses

nourrissent régulièrement le débat politique en France, ce bref ouvrage apporte un nouvel éclairage sur cer-

taines idées reçues concernant les rigidités du droit et du marché du travail, ou la préférence des Français pour les loisirs, supposées à l'origine du chômage massif et persistant autour de 9 %, et du faible taux d'emploi<sup>1</sup>, autour de 63 %, soit 10 points de moins qu'en Europe du Nord, correspondant à un déficit de quatre millions d'emplois.

L'auteur, professeur d'économie financière dans une université américaine, note que l'on met rarement en cause les responsabilités du capitalisme français dans cette performance médiocre. Or, s'il y a bel et bien « crise de la valeur travail », elle résulte davantage, selon lui, du mauvais climat des relations sociales, caractérisé par l'absence de délégation et d'innovation, et par des pratiques managériales conservatrices qui n'incitent guère à l'innovation. Ainsi, l'histoire patronale oscille entre paternalisme et minutie bureaucratique qui entretiennent la hiérarchisation des rapports sociaux par un système de sélection privilégiant l'héritage. Ce dernier est soit direct, par la transmission successorale, soit « sociologique », sous forme de reproduction sociale par le diplôme ou le statut, aboutissant à ce que l'auteur appelle un « capitalisme d'héritiers », avatar avancé du capitalisme familial. Il s'agit d'une culture de management ayant ses règles tacites de reproduction et de protection, qui dépasse largement le cadre des entreprises privées...

Si dans l'entreprise familiale, la transmission héréditaire assure une certaine stabilité à l'entreprise et per-

met de limiter les conflits sociaux, le passage au capitalisme d'héritiers, dénué de possibilité de promotion interne, surcharge de responsabilités le sommet et déresponsabilise la base, alimentant ainsi la méfiance — elle-même encouragée par une tradition syndicale d'opposition — et créant une situation de blocage. Ce système entretient en outre des relations de méfiance entre les entreprises, l'État et les salariés, dont le coût économique est exorbitant. Ces caractéristiques, note l'auteur, existent encore davantage dans les organisations gérées par l'État, dont la pratique du « parachutage » affaiblit encore une promotion interne déjà déficiente. Mais elles se manifestent aussi au sein des syndicats car, rappelle-t-il, la reconnaissance institutionnelle dont ils bénéficient reflète moins leur représentativité sociale que des décisions prises il y a 50 ans. Il estime que, dans ce sens, on pourrait ainsi le qualifier de « syndicalisme d'héritiers ».

Selon l'auteur, la mauvaise qualité des relations de travail — attestée par l'insatisfaction au travail, bien plus marquée parmi les salariés français que chez leurs homologues européens — constitue le principal frein au dynamisme de l'économie française. Pour étayer ces critiques, il passe en revue plusieurs études et données relatives au marché du travail (taux d'emploi et de chômage), à la réglementation (coût des licenciements, taux de remplacement du revenu et durée des allocations chômage, taxation des revenus du travail, pouvoir donné aux syndicats, programmes de formation et d'aide au retour à l'emploi) et à l'attitude des salariés à l'égard de la valeur travail dans les pays industrialisés.

Il examine également les variables institutionnelles et leur capacité limi-

---

1. Nombre de personnes employées divisé par le nombre de personnes âgées de 16 à 64 ans selon la définition du Bureau international du travail.

tée à expliquer l'« exception française ». Il remarque fort judicieusement qu'il y a une crise des valeurs collectives en France, notamment dans la capacité à travailler ensemble, attestée par le fait que les relations de travail y sont les plus mauvaises parmi les pays développés, du point de vue tant des dirigeants d'entreprise que des salariés. Or, les relations de travail sont le plus positivement corrélées avec les taux d'emploi. Ainsi, si les rigidités institutionnelles (taux de remplacement, durée des allocations chômage, taux d'imposition du travail, coût de licenciement) n'expliquent pas plus du tiers des variations de taux d'emploi entre pays, la qualité des relations sociales dans l'entreprise compte pour 70 %. Si l'auteur note que cette corrélation ne dit rien sur le sens de la causalité, il rappelle que depuis les années 1970, les pays dont les relations sociales sont traditionnellement conflictuelles ont vu leur taux de chômage augmenter nettement plus que ceux dont les relations sociales sont coopératives.

Pour mieux saisir la situation française l'auteur offre un survol historique de l'emploi industriel, de la genèse du syndicalisme et de la répression patronale des origines, muée en paternalisme qui se transforme, avec l'apparition des grandes entreprises, en phénomène bureaucratique. Il en conclut que « le retard principal de la France n'est pas technologique mais résulte surtout de la gestion des ressources humaines », et des structures hiérarchiques et bureaucratiques trop figées, n'ayant pas pu générer le climat de confiance entre les trois acteurs principaux que sont les dirigeants d'entreprise, les salariés et l'État, qui fut l'apanage des pays plus performants. Or, si la structure hiérarchique

convenait à l'entreprise fordiste des Trente Glorieuses dont la logique de croissance était fondée davantage sur l'adaptation des technologies existantes, les économies d'échelle et la division du travail, il n'en est plus de même dans le secteur des services et l'économie du savoir, où la croissance est fondée sur l'innovation, dans laquelle le facteur humain a un rôle déterminant.

Pour conclure, l'auteur suggère une nouvelle politique industrielle qui comporte des réformes portant à la fois sur les droits de succession, le financement des petites et moyennes entreprises (PME), les médias, l'éducation et la formation, la représentativité des syndicats et la rénovation du dialogue social, y compris dans le secteur public. Ses commentaires sur le rôle des syndicats, le rôle accru des représentants des salariés (pas forcément syndiqués) et la représentativité des organisations patronales et syndicales, susciteront certainement quelques réserves des intéressés.

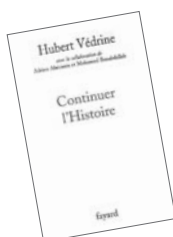
Enfin, à propos de la transmission d'entreprises et de leur financement, il met en garde contre la suppression de l'impôt sur les successions — « la plus mauvaise idée si l'on veut améliorer les relations sociales dans l'entreprise, la justice sociale et la performance de l'économie » (p. 92). Cet impôt joue un rôle utile dans la promotion de l'efficacité économique, rappelle-t-il. L'action publique doit favoriser la croissance de l'entreprise à long terme et permettre une transition harmonieuse à quelque 700 000 entreprises dans les 15 ans à venir, du fait du vieillissement démographique. Il ne s'agit pas d'encourager activement les transmissions familiales, compte tenu des remarques qui précèdent.

Quant aux PME, leur croissance en France est freinée par la faible prise de risques des grands groupes industriels et par les difficultés d'accès aux marchés publics, deux travers qu'il faut corriger. Il importe en outre de doter le pays de marchés financiers efficaces pour les PME, qui faciliteront leur reprise par des entrepreneurs français, alors qu'actuellement on favorise les successions familiales pour éviter que ces entreprises ne soient acquises par des groupes étrangers. Or, note-t-il, les Français semblent hostiles au développement des marchés financiers, estimant que la finance, par la recherche de rendements élevés à court terme empêche les entreprises d'investir dans le long terme et dans la création d'emplois. Il estime cette analyse erronée car aux États-Unis, où ces marchés sont très

développés, les dépenses de recherche et développement sont élevées, notamment dans les secteurs qui demandent des investissements de long terme, comme les biotechnologies. Il note aussi que les marchés financiers américains acceptent maintenant de financer des projets dont le rendement est à la fois plus incertain et plus lointain, comme le montre l'accroissement continu d'entreprises cotées dont les profits sont négatifs (!), qui s'explique par l'apparition d'entreprises plus jeunes et plus risquées.

Cet ouvrage est donc d'une grande actualité et se veut provocant pour stimuler la réflexion sur les réformes urgentes et nécessaires au retour à la croissance et à un marché du travail plus performant.

Hedva Sarfati



**VÉDRINE Hubert / ABÉCASSIS Adrien (coll.) /  
BOUABDALLAH Mohamed (coll.)**

**Continuer l'Histoire**

Paris : Fayard, 2007, 149 p.

Dans un bref ouvrage écrit d'une plume alerte, l'ancien conseiller de François Mitterrand devenu le ministre des Affaires étrangères de la cohabitation Chirac-Jospin, nous livre sa vision du monde et de l'action que la France peut y conduire. Il contribue à nourrir le débat public sur la politique étrangère et européenne en France, dont la campagne des élections présidentielles 2007 a confirmé la pauvreté. Il faut l'en féliciter même si beaucoup de ses prises de position font débat.

Le titre se veut une réponse à la téméraire annonce d'une « fin de

l'Histoire » par Francis Fukuyama<sup>1</sup>. Rien n'irrite plus l'ancien ministre qu'une certaine naïveté occidentale pétrie de bons sentiments. On ne peut que le suivre dans sa volonté de voir le monde tel qu'il est, façonné par les intérêts des États plus que par l'aspiration des peuples à la justice et au droit. Mais l'irritation que lui inspirent le discours convenu sur les droits de l'homme et les appels à la « communauté internationale » le conduit à des partis pris tout aussi contestables.

1. FUKUYAMA Francis. *La Fin de l'Histoire et le dernier homme*. Paris : Flammarion, 1992.

Dans sa volonté de réhabiliter les États-nations, à ses yeux abusivement contestés, il passe sous silence les désastres engendrés par le choc des nationalismes. Il n'est guère sensible au progrès de civilisation que représente la limitation des souverainetés initiée en Europe, et moins encore à la contribution que l'Europe, à partir de son expérience, pourrait apporter à la construction d'une gouvernance mondiale qu'imposeront, tôt ou tard, les défis mondiaux.

Emporté par sa critique des illusions occidentales, il en vient à rapprocher, pour les envelopper dans la même condamnation, la politique de démocratisation par la force de George W. Bush et les tentatives d'ingérence pacifique des Européens. « En 2003, écrit-il, les Européens se croient opposés à Bush. En fait, ils partagent la même croyance dans la mission démocratique de l'Occident. » On pourrait lui objecter que cette volonté de répandre l'état de droit sur tous les continents pourrait devenir le socle d'une grande alliance des démocraties, pour peu que les États-Unis acceptent de tirer les leçons de leur échec irakien, et de tenir davantage compte de l'avis et de l'expérience de leurs alliés.

Sévère pour ce qu'il appelle l'Irrealpolitik, l'ancien ministre se montre indulgent pour une diplomatie française, empêtrée depuis un demi-siècle dans son insurmontable contradiction entre le grand dessein européen et l'attachement viscéral à la souveraineté. Ainsi sont gommés les erreurs et les échecs des deux dernières présidences : le voyage de Mitterrand en Allemagne de l'Est à la veille de l'effondrement du régime, le soutien aveugle à la Serbie au nom d'une alliance d'avant 1914, le refus

de l'union politique proposée par Helmut Kohl à Maastricht, celui des offres allemandes de noyau dur fédéral au sein de la grande Europe, présentées d'abord en 1994 par les chrétiens-démocrates Schäuble et Lamers, puis sous une forme plus souple par le ministre vert Joschka Fischer en 2000, la négociation désastreuse du traité de Nice, la campagne trop longue et maladroite sur la ratification du traité constitutionnel.

Les efforts entrepris pour corriger les insuffisances du traité de Nice sont qualifiés « de fuite en avant déclenchée par les milieux fédéralistes ». Comme beaucoup de Français, Hubert Védrine assimile le fédéralisme à l'effacement des États-nations. Il ignore que l'essence du fédéralisme est de conserver à l'échelon le plus proche des citoyens le plus possible de compétences, en vertu du principe de subsidiarité, principe fédéraliste par excellence, et à ne déléguer à l'échelon supérieur, en l'espèce celui de l'Europe, que les compétences que les États ne sont plus en mesure d'exercer avec efficacité.

Opposé au fédéralisme en Europe, Hubert Védrine ne l'envisage pas un instant à l'échelle du monde, ce que l'on peut comprendre de la part d'un homme qui fait profession de réalisme. Plus discutable est sa critique du concept de « gouvernance » mondiale. Après avoir salué les efforts de Pascal Lamy pour promouvoir une plus grande cohérence des diverses organisations multilatérales, il s'inquiète des contraintes qui pourraient en résulter pour les États. Il s'étonne de la sympathie qu'éprouvent certains milieux de gauche pour l'objectif, même de long terme, d'un « gouvernement mondial » où il ne voit qu'un « potentiel totalitaire ». Il se pro-

nonce, en revanche, en faveur d'un multilatéralisme prenant appui sur les États et ne prétendant en rien se substituer à eux. On doit lui reconnaître le mérite de rappeler qu'en effet les organisations internationales ne valent que par l'appui que leur apportent les États qui en sont membres, ce qui laisse entier le problème posé par l'extrême diversité de dimension, de richesse et de capacité des quelque 194 États admis à siéger à l'Organisation des Nations unies.

Dans la partie dédiée à l'Europe, Hubert Védrine regrette les éléments de clarification que contenait le traité constitutionnel qu'il a soutenu, bien que sans enthousiasme. Il s'étonne que l'abandon de la parité institutionnelle avec l'Allemagne n'ait pas été davantage objet de débat en France. Il cite, sans dire ce qu'il en pense, l'hypothèse d'un « petit traité » soumis à ratification parlementaire. Il renvoie dos à dos, dans une commune opprobre, « euro-péistes » et « droits-de-l'hommesistes ».

Avant la constitution du gouvernement Fillon, en juin 2007, des ru-

meurs avaient attribué le poste de ministre des Affaires étrangères soit à Bernard Kouchner, soit à Hubert Védrine, deux personnalités porteuses de visions du monde parfaitement contraires : d'une part le droit d'ingérence au nom d'une communauté internationale gardienne de valeurs fondamentales, d'autre part la défense des États sur qui repose un ordre international étranger aux illusions humanitaires. On ne peut que se féliciter que la première ait prévalu.

Robert Toulemon

Post-scriptum : depuis la rédaction de cette note de lecture, Hubert Védrine a remis au président Sarkozy le rapport que celui-ci lui avait demandé, conformément à sa politique d'ouverture consistant à faire appel aux compétences du camp opposé (La France et la mondialisation. Paris : La documentation Française, 2007). Sans surprise, l'ancien ministre reprend les analyses de son livre. Celles-ci appellent, de la part des Européens engagés, les mêmes réserves.

## COMPTES RENDUS



**ATTALI Jacques (sous la dir. de)**

***L'Avenir du travail***

Paris : Fayard / institut Manpower, 2007, 154 p.

À l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, l'institut Manpower a confié à un groupe d'experts réunis autour de Jacques Attali la rédaction d'un rapport prospectif sur l'avenir et l'évolution du travail à l'horizon 2050.

La première partie de l'ouvrage brosse le tableau des mutations de l'emploi au niveau planétaire. Quelque 40 millions de personnes devraient rejoindre chaque année le marché mondial du travail, dont la majorité issues des pays en développement. Le progrès technique changera, selon l'ouvrage, la nature du travail : les consommateurs joueront un rôle de plus en plus important dans la conception des objets, qui seront de plus en plus fabriqués en flux tendu, sur mesure. Des objets nouveaux pourraient également modifier le rapport au travail en donnant la possibilité de travailler hors de l'entreprise, en augmentant massivement l'ubiquité nomade. Il deviendra donc de plus en plus difficile de distinguer entre travail, consommation, transport, distraction et formation.

Selon l'ouvrage, on devrait assister à l'émergence de trois économies : virtuelle, criminelle et relationnelle. De nouveaux métiers se créeront dans les domaines du spectacle, de l'événementiel, du tourisme et du luxe. Les métiers liés au vieillissement et à la dépendance, ainsi qu'à la sécurité et au contrôle, devraient aussi se développer. L'auto-emploi pourrait se généraliser et l'emploi à vie toucher à sa fin. L'âge de la retraite s'élèverait progressivement jusqu'à 70 ans.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la France et présente des pistes de réforme « pour qu'elle ne devienne pas qu'un pays de tourisme » (flexisécurité, contrat de travail unique, formation...).

Ce livre, qui porte bien la marque de son auteur principal, futurologue à la française, présente une certaine vision du futur. Certaines « prévisions » peuvent être débattues, mais l'ensemble est plutôt stimulant.

*Céline Laisney*



**JOHNSEN Sarah / FITZPATRICK Suzanne**

***The Impact of Enforcement on Street Users in England***

Londres : Policy Press, 2007, 78 p.

Au Royaume-Uni, il existe une véritable stratégie de prise en charge intégrée des sans-domicile-fixe (SDF) — entendus comme les personnes vivant visiblement à la rue et de la rue. La dimension sociale de cette action publique (héber-

gement et intervention psychosanaitaire) s'accompagne d'une politique de prévention à l'égard de la « culture de la rue » (c'est-à-dire de toutes les nuisances liées à la présence des SDF dans l'espace public). Si certaines mesures et propositions peuvent choquer en France (par exemple, les campagnes de communication publique invitant à ne pas donner aux mendiants), d'autres relèvent exactement de la même logique de ce qui est développé, plus ou moins insidieusement, dans l'Hexagone : urbanisme et mobilier urbain « agressifs » ou « dissuasifs » (sous la forme de bancs inconfortables, par exemple). D'autres mesures et dispositifs sont typiquement britanniques : des zones réservées où il est possible de boire (de l'alcool), des mesures juridiques spécifiques de contractualisation entre autorités et SDF pour assurer leur bon comportement (*Acceptable Behavior Contract*).

Ce bref ouvrage de deux spécialistes anglais, qui ne versent jamais dans l'angélisme, montre qu'il est possible d'agir, sur un volet coercitif, avec efficacité et humanité, auprès des personnes qui occupent intempestivement les rues et qui risquent de s'y dégrader tout en dégradant leur environnement.

Julien Damon



**SHORT Philip**

***Pol Pot. Anatomie d'un cauchemar***

Paris : Denoël, 2007, 604 p. Traduction de *Anatomy of a Nightmare* (New York : Henry Holt, 2004)

Garçon réservé, sans relief particulier mais plutôt sympathique, mauvais élève, Saloth Sâr compte, sous le nom de Pol Pot (1925-1998), parmi les dictateurs les plus sanguinaires, responsable de la mort d'environ deux millions de personnes. Les biographies fouillées ont cet intérêt de faire vivre de l'intérieur un parcours personnel, intellectuel, politique et, ici, historique.

*Leader* des Khmers rouges et Premier ministre du Kampuchéa démocratique, il s'agit d'une figure des plus énigmatiques. Après un noviciat bouddhiste, il s'engage dans la passion stalinienne. C'est dans la France de l'après-guerre qu'il rencontre, dans une ambiance étudiante un rien délurée, l'analyse et les prescriptions marxistes. Féru d'efficacité révolutionnaire, « frère numéro un » s'empare du pouvoir et fait, de 1975 à 1979, régner la terreur au Cambodge. Le régime, quasi délirant, pourchasse les intellectuels et les citoyens. La propriété privée, la religion, la famille et la monnaie sont abolies.

Ce panorama du Cambodge au XX<sup>e</sup> siècle est une source de réflexion sur la nature du mal et une source de connaissance sur l'archéologie d'une des dictatures les plus atroces, mais les moins documentées. C'est aussi une source d'étonnement sur ce qu'a pu, dans une certaine mesure, produire la France, par le colonialisme certes, mais surtout à travers le radicalisme révolutionnaire, Vichy, et l'adhésion d'une partie de l'élite au stalinisme et au maoïsme. De la rétrospective donc, mais l'exercice est toujours utile, dans la perspective attendue du procès de ce régime et de ses dirigeants...

J.D.

**Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.**

*Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Céline Laisney, à Futuribles. Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - E-mail : [documentation@futuribles.com](mailto:documentation@futuribles.com)*